



Klein Soubey
COPIE conforme
A L'ORIGINAL

SANEF
Société Anonyme
30, boulevard Gallieni
92130 Issy-les-Moulineaux

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2014

PHM-AEC
118, rue de Tocqueville
75017 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

SANEF
Société Anonyme
30, boulevard Gallieni
92130 Issy-les-Moulineaux

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SANEF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables applicables aux immobilisations du domaine concédé et à leur amortissement en notes 2.7.1 et 2.17 ; dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes 3.1 et 3.19 de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

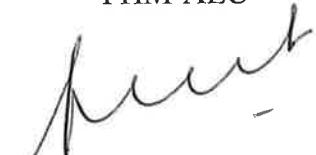
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport sur la gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2015

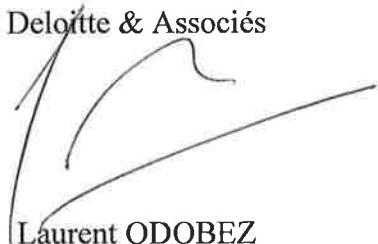
Les commissaires aux comptes

PHM-AEC



Philippe MOURARET

Deloitte & Associés



Laurent ODOBEZ



Groupe Sanef

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2014

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE.....	4
1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL.....	4
2. BILAN CONSOLIDE	6
3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES.....	7
4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE.....	8
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	9
1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE	9
2 METHODES COMPTABLES	10
2.1 REFERENTIEL COMPTABLE	10
2.2 ARRETE DES COMPTES CONSOLIDES	10
2.3 METHODE DE CONSOLIDATION.....	11
2.4 METHODE DE CONVERSION	11
2.5 INFORMATION SECTORIELLE	11
2.6 ECART D'ACQUISITION	11
2.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12
2.7.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DU DOMAINE CONCEDE.....	12
2.7.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	12
2.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12
2.9 TESTS DE DEPRECATION DES ECARTS D'ACQUISITION, DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13
2.10 INSTRUMENTS FINANCIERS	13
2.10.1 ACTIFS FINANCIERS NON DERIVES	13
2.10.2 PASSIFS FINANCIERS NON DERIVES	13
2.10.3 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	14
2.11 STOCKS	15
2.12 CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS.....	15
2.13 COMPTABILISATION DES IMPOTS SUR LES BENEFICES.....	15
2.14 CAPITAUX PROPRES.....	15
2.15 REMUNERATION DU PERSONNEL EN ACTIONS.....	15
2.16 CHARGES D'INTERETS.....	16
2.17 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	16
2.18 ENGAGEMENTS SOCIAUX A PRESTATIONS DEFINIES.....	16
2.19 RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	16
2.20 ELEMENTS FINANCIERS EN PRODUITS ET EN CHARGES	17
2.21 DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	17
2.22 ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE	18
2.23 NORMES ET INTERPRETATIONS NON ENCORE EN VIGUEUR	18
3 EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE	19
3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	19
3.1.1 PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	20
3.2 CHIFFRE D'AFFAIRES.....	21
3.3 ACHATS ET CHARGES EXTERNES	22
3.4 CHARGES DE PERSONNEL	22
3.5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES	23
3.6 IMPOTS ET TAXES	24
3.7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS.....	25
3.8 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	25
3.9 IMPOTS SUR LES BENEFICES.....	26

3.10	RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES	27
3.11	ECART D'ACQUISITION	27
3.12	ACTIFS ET PASSIFS LIES A CES ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE.....	27
3.13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28
3.14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29
3.15	ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS.....	30
	3.15.1 VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATEGORIES COMPTABLES	30
	3.15.2 ANALYSE DES TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS	33
	3.15.3 INSTRUMENTS DERIVÉS	33
	3.15.4 INFORMATIONS SUR LES PRÉTS ET CRÉANCES EN ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	34
3.16	CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES D'EXPLOITATION	34
3.17	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	35
3.18	CAPITAL ET PRIMES D'EMISSION.....	35
3.19	PROVISIONS.....	35
3.20	ENGAGEMENTS SOCIAUX DIFFÉRÉS	36
	3.20.1 RÉGIMES POST-EMPLOI A PRÉSTATIONS définies	37
	3.20.2 AUTRES AVANTAGES LONG TERME.....	40
3.21	PASSIFS FINANCIERS PAR CATEGORIES COMPTABLES	40
3.22	FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	41
3.23	PASSIFS EVENTUELS	42
3.24	GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVÉS	44
	3.24.1 RISQUES DE MARCHE.....	44
	3.24.2 RISQUES DE CRÉDIT	47
	3.24.3 RISQUES DE LIQUIDITÉ.....	47
3.25	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	49
3.26	AGGRÉGATS FINANCIERS	50
3.27	EVENEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	50

ETATS DE SYNTHESE

1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2014	2013
Produits opérationnels		1 701 902	1 646 119
Chiffre d'affaires	3.2	1 682 214	1 617 654
<i>dont chiffre d'affaires hors construction</i>		<i>1 603 415</i>	<i>1 553 268</i>
<i>dont chiffre d'affaires construction</i>		78 799	64 386
Autres produits	3.5	19 688	28 465
Charges opérationnelles		(981 796)	(962 645)
Achats et charges externes	3.3	(213 911)	(203 545)
<i>dont charges de construction</i>		<i>(78 799)</i>	<i>(64 386)</i>
Charges de personnel	3.4	(187 981)	(204 431)
Autres charges	3.5	(508)	(15 395)
Impôts et taxes	3.6	(211 273)	(198 368)
Dotations aux amortissements et provisions	3.7	(368 123)	(340 906)
Bénéfice opérationnel		720 106	683 474
Charges d'intérêts	3.8	(171 467)	(185 015)
Autres charges financières	3.8	(19 092)	(22 555)
Produits financiers	3.8	14 331	32 620
Bénéfice avant impôt		543 878	508 524
Impôt sur les résultats	3.9	(206 015)	(192 052)
Quote-part du résultat net des mises en équivalence	3.1	(8 494)	(12 094)
Bénéfice de l'exercice		329 369	304 378
Part revenant aux intérêts non contrôlants		23	19
Dont part attribuable à l'actionnaire de Sanef		329 346	304 359

	3.10		
Résultat par action <i>(en euros)</i>		4,30	3,97
Nombre moyen pondéré d'actions		76 615 132	76 615 132
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>		4,30	3,97
Nombre moyen pondéré d'actions		76 615 132	76 615 132

Autres éléments du résultat global :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Bénéfice de l'exercice	329 369	304 378
Gains et pertes actuariels sur régimes à prestations définies post-emploi	(5 543)	(2 483)
Effet impôts	1 908	855
Sous-total des éléments ne pouvant pas être ultérieurement reclassés en résultat	(3 635)	(1 628)
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	25	1 337
Effet impôts	(9)	(460)
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie des sociétés mises en équivalence - nette d'impôts	2 214	6 236
Sous-total des éléments pouvant être ultérieurement reclassés en résultat	2 230	7 113
Total produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres	(1 404)	5 485
Total des produits et charges comptabilisés dans l'exercice	327 965	309 863
Part attribuable à l'actionnaire de Sanef	327 942	309 844
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	23	19

2. BILAN CONSOLIDE

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Ecarts d'acquisition	3.11	6 716	6 716
Immobilisations incorporelles	3.13	3 857 647	4 036 573
Immobilisations corporelles	3.14	186 457	206 156
Titres des sociétés mises en équivalence	3.1	27 172	33 605
Actifs financiers non courants	3.15	79 736	76 192
Impôts différés actif		57 503	38 816
Total actifs non courants		4 215 231	4 398 058
Stocks		11 631	11 325
Créances clients et autres créances	3.16	336 537	304 632
Actifs financiers courants	3.15	17 622	12 797
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.17	194 776	379 513
Groupe d'actifs détenus en vue de la vente	3.12		3 994
Total actifs courants		560 566	712 261
TOTAL DE L'ACTIF		4 775 797	5 110 319
PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Capital	3.18	53 090	53 090
Primes	3.18	654 413	654 413
Réserves consolidées et résultat		(23 201)	(101 735)
Capitaux propres part du groupe		684 302	605 768
Intérêts minoritaires		98	94
Total capitaux propres		684 400	605 862
Provisions non courantes	3.19	280 378	277 012
Engagements sociaux différés	3.20	42 227	45 790
Dettes financières non courantes	3.21	2 919 861	3 238 110
Total dettes non courantes		3 242 466	3 560 912
Provisions courantes	3.19	9 802	10 335
Dettes financières courantes	3.21	449 944	524 069
Dettes fournisseurs et autres dettes	3.22	369 893	369 266
Dette d'impôt exigible		19 292	35 065
Passifs liés au groupe d'actifs détenus en vue de la vente	3.12		4 810
Total dettes courantes		848 931	943 545
TOTAL DU PASSIF		4 775 797	5 110 319

3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Ecart de conversion	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres - Part attribuable à l'actionnaire de Sanef	Part attribuable aux intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
1^{er} janvier 2014	53 090	654 413	(367)	(101 368)	605 768	94	605 862
Distribution de dividendes				(250 000)	(250 000)	(19)	(250 019)
Charges et produits comptabilisés				327 942	327 942	23	327 965
Rémunération en actions							
Autres			414	179	593		593
31 décembre 2014	53 090	654 413	47	(23 248)	684 302	98	684 400

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Ecart de conversion	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres - Part attribuable à l'actionnaire de Sanef	Part attribuable aux intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
1^{er} janvier 2013	53 090	654 413	(31)	(196 275)	511 197	100	511 297
Distribution de dividendes				(215 000)	(215 000)	(15)	(215 015)
Charges et produits comptabilisés				309 844	309 844	19	309 863
Rémunération en actions				46	46		46
Autres			(336)	17	(319)	(10)	(329)
31 décembre 2013	53 090	654 413	(367)	(101 368)	605 768	94	605 862

4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Bénéfice opérationnel	720 106	683 474
Dotations aux amortissements et provisions	372 596	354 139
Reprises des amortissements et provisions	(11 228)	(9 493)
Plus et moins values de cession	(549)	(1 252)
Variation des stocks	(289)	317
Variation des clients et autres créances	(36 490)	(14 101)
Variation des fournisseurs et autres dettes	(61 653)	(65 190)
Impôt payé	(236 927)	(216 654)
	745 566	731 240
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Paiement d'immobilisations corporelles	(45 708)	(61 828)
Paiement d'immobilisations incorporelles	(95 533)	(110 739)
Produits de cession immobilisations corporelles et incorporelles	726	354
Paiement des immobilisations financières	(296)	(313)
Encaissement lié à la vente d'immobilisations financières	378	19 005
Trésorerie nette sur acquisitions & cessions de filiales	(571)	143
Intérêts perçus	4 687	4 154
Dividendes reçus	82	
	(136 317)	(149 142)
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes versés à l'actionnaire de Sanef	(250 000)	(215 000)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants	(19)	(15)
Encaissements provenant d'emprunts	113 271	601 398
Remboursement d'emprunts	(493 106)	(483 600)
Subventions d'investissement (brut)	7 014	4 665
Intérêts payés	(171 037)	(187 360)
Soulte reçue sur cession de swaps	33 495	
	(793 877)	(246 417)
VARIATION DE TRESORERIE	(184 628)	335 681
TRESORERIE A L'OUVERTURE	379 513	44 231
<i>Trésorerie à l'ouverture, y compris la trésorerie des actifs détenus en vue de la vente en 2013</i>		45 690
<i>Variation de change</i>	(109)	(445)
<i>Trésorerie à la clôture, y compris la trésorerie des actifs détenus en vue de la vente</i>	194 776	380 926
<i>Trésorerie des actifs détenus en vue de la vente en 2013</i>		1 413
TRESORERIE A LA CLOTURE	194 776	379 513

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

Le groupe Sanef est titulaire de deux concessions lui ayant été attribuées par l'Etat, portant sur la construction et l'exploitation de 1 785 km d'autoroutes, ouvrages et installations annexes, dont 1 406 km pour Sanef et 379 km pour Sapn. Au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013, le réseau en service du groupe est de 1 773 km.

Les contrats de concession, portés par Sanef d'une part et Sapn d'autre part, sont à échéance 2029.

Les conventions de concession principales, analogues pour les deux sociétés, et les cahiers des charges annexés constituent les instruments fondamentaux définissant les relations entre l'Etat concédant et les deux sociétés concessionnaires. Ces documents régissent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée de la concession et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives d'exploitation figurent notamment :

- L'obligation de maintenir en bon état l'ensemble des ouvrages et d'assurer la continuité de la circulation dans de bonnes conditions de sécurité et de commodité ;
- Les dispositions fixant les taux de péages et les règles d'évolution ;
- Les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des règlementations techniques et fiscales applicables aux sociétés d'autoroutes : si une telle évolution était susceptible de remettre en cause gravement l'équilibre des concessions, l'Etat et les sociétés concessionnaires arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager ;
- Les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à l'expiration du contrat ;
- Les conditions de retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs ;
- La faculté pour l'Etat de racheter les contrats de concessions pour motif d'intérêt général.

Dans le cadre du processus de privatisation du groupe Sanef, l'Etat français a procédé à des ajustements des contrats de concession au moyen d'avenants qui ont été approuvés par les Conseils d'Administration de Sanef et de Sapn, respectivement les 27 avril et 4 mai 2006.

Enfin, des contrats d'entreprise sont signés entre les sociétés du groupe Sanef et l'Etat, qui définissent les programmes d'investissements et la politique tarifaire : Le contrat d'entreprise entre Sanef et l'Etat pour la période 2010-2014 est entré en vigueur en 2012 alors que celui de Sapn est toujours en cours de négociation.

Le siège social de la société Sanef est situé : 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130).

2 METHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'exercice 2014 de Sanef ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales publiées par l'IASB telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2014. Les textes publiés par l'IASB et non adoptés au niveau européen ne sont pas applicables au groupe.

Ils sont établis selon le principe des coûts historiques, sauf exception indiquée ci-après. L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de faire des choix sur la manière d'appliquer les normes à certaines opérations.

Les normes et interprétations applicables à compter de l'exercice 2014 ont été les suivantes :

- Les normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ainsi que leurs amendements sur leur modalité de transition sont d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2014 : la conséquence pour le groupe Sanef est la consolidation des co-entreprises détenues à 50% selon la méthode de la mise en équivalence et non plus selon la méthode proportionnelle.
- L'amendement aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27, « Entités d'investissement » ne trouve pas à s'appliquer dans le Groupe et n'a pas d'impact sur ses états financiers.
- Les amendements à IAS 36 « Dépréciation d'actifs » sur le montant recouvrable des actifs non financiers, à IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » sur la novation de dérivés et la continuité de la comptabilité de couverture ainsi qu'à IAS 32 sur la présentation de la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers n'ont pas d'impact sur les états financiers du groupe.

Estimations et jugements :

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement, rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les principales estimations effectuées par le groupe portent sur l'évaluation des actifs incorporels du domaine concédé, dans la perspective d'une dépréciation éventuelle, sur les durées d'amortissement des immobilisations renouvelables, sur les provisions et notamment les provisions pour remise en état des infrastructures, et sur des dépréciations de créances.

2.2 Arrêté des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Sanef ont été arrêtés le 9 février 2015 par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale du groupe approuvera ces comptes, sa réunion étant prévue le 16 avril 2015.

2.3 *Méthode de consolidation*

Les états financiers incluent les états financiers de Sanef et des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère.

Les filiales sont consolidées par intégration globale lorsque le groupe en détient le contrôle. Celui-ci est acquis au groupe lorsqu'il a le pouvoir directement ou indirectement, de prendre les décisions d'ordre financier et opérationnel, de manière à obtenir des avantages de la filiale.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte des capitaux propres. La part des actionnaires minoritaires dans les résultats est présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les filiales sont consolidées par mise en équivalence lorsque le groupe y exerce une influence notable. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention des titres est supérieur à 20 %. En l'absence d'une telle détention, d'autres éléments d'appréciation, telle que la participation du groupe au conseil d'administration de la filiale, sont de nature à consolider celle-ci par équivalence. Les filiales sous contrôle conjoint sont également consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées à partir de la date effective de prise de contrôle. Leurs actifs et passifs sont évalués à cette date selon la méthode de l'acquisition.

2.4 *Méthode de conversion*

Dans les sociétés du groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites dans l'état du résultat global en autres produits et charges financiers.

Les filiales et participations hors zone euro ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au cours de clôture ; leur compte de résultat au cours moyen annuel. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales et participations sont enregistrées dans les capitaux propres consolidés au poste « Réserve de conversion ». Les écarts d'acquisition sur ces filiales sont comptabilisés dans leur monnaie de fonctionnement.

2.5 *Information sectorielle*

Le groupe n'est pas astreint à l'information sectorielle telle que définie dans IFRS 8 « Information sectorielle ». Cependant quelques indicateurs présentant séparément les concessions des autres activités (essentiellement la télématique) sont présentés en note 3.26.

2.6 *Ecart d'acquisition*

L'écart d'acquisition représente la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes avant la révision d'IFRS 3, des titres des sociétés contrôlées et la part du groupe dans la juste valeur de leur actif net à la date de prise de contrôle. Il correspond à des éléments non identifiables des sociétés acquises. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Le groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Un test de dépréciation est effectué dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les écarts d'acquisitions sont affectés aux unités génératrices de trésorerie, qui correspondent aux ensembles d'actifs les plus petits générant des flux de trésorerie autonomes par rapport aux flux du groupe dans son ensemble.

2.7 *Immobilisations incorporelles*

2.7.1 *Immobilisations incorporelles du domaine concédé*

Conformément à IFRIC 12, les immobilisations incorporelles du domaine concédé représentent le droit d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, et de facturer l'utilisateur du service public. Ces infrastructures devront être restituées gratuitement à l'Etat à l'échéance du contrat de concession.

La concession s'étend à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, l'entretien et exploitation de l'autoroute et ses annexes, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et autres au service des usagers ou réalisés en vue d'améliorer l'exploitation. Il peut s'agir d'immobilisations correspondant à la construction initiale ou à des immobilisations complémentaires sur autoroutes en service.

Les immobilisations concédées sont initialement entrées au bilan sur la base de la juste valeur des prestations de construction ou d'amélioration des infrastructures, en contrepartie de la constatation d'un chiffre d'affaires au titre des prestations rendues à l'Etat concédant. En pratique, cette juste valeur est égale au coût de revient des constructions confiées à des tiers et comptabilisées en autres charges externes. Les immobilisations incorporelles du domaine concédé sont amorties sur la durée du contrat de concession (expirant en 2029 pour les principales concessions du groupe) selon un rythme reflétant la consommation des avantages économiques attendus du droit incorporel concédé (linéairement sur les concessions « matures », selon les prévisions de trafic pour les concessions « nouvelles »).

2.7.2 *Autres immobilisations incorporelles*

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées notamment par les logiciels acquis par le groupe. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis selon le mode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 5 ans en fonction de leur durée d'utilité.

Les frais de développement sont actuellement pour l'essentiel intégralement inscrits dans l'Etat du résultat global de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus dans la mesure où ces frais ne remplissent pas les conditions pour être immobilisés.

2.8 *Immobilisations corporelles*

Suite à l'application d'IFRIC 12, seules les immobilisations corporelles « renouvelables » non contrôlées par le concédant comme le matériel de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, ainsi que les matériels informatiques, de transport, les matériels et outillages) restent des immobilisations corporelles dans les états financiers du groupe Sanef et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Durées d'utilité	Nombre d'années
Matériels et outillages	5 à 8 ans
Matériels informatiques	3
Matériels de transport	5
Agencement et installations	8

2.9 Tests de dépréciation des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles

Les conditions juridiques des contrats de concession existants et les dispositions financières qui les régissent conduisent à faire coïncider chaque contrat de concession avec une Unité Génératrice de Trésorerie. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés. Les pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à la valeur comptable des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles rattachés à l'UGT. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont portées au crédit du compte d'immobilisation concerné.

Les flux de trésorerie futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont ceux définis dans le cadre du processus budgétaire et du plan stratégique du groupe Sanef, représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité restant à courir de l'actif. Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes. L'écart d'acquisition lié à l'acquisition du groupe sanef-its est testé au moins annuellement, le groupe sanef-its étant considéré comme une unité génératrice de trésorerie.

2.10 Instruments financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

2.10.1 Actifs financiers non dérivés

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont inscrits au bilan à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction.

A la date d'acquisition, le groupe Sanef détermine, en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des trois catégories comptables prévues par la norme IAS 39 pour les actifs financiers. Cette classification détermine la méthode d'évaluation de l'actif financier aux clôtures ultérieures : coût amorti ou juste valeur.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le résultat net sur les actifs détenus jusqu'à l'échéance correspond aux produits d'intérêt et aux pertes de valeur. Le groupe ne détient aucun actif entrant dans cette catégorie.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché réglementé. Ces actifs sont évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Cette catégorie inclut les créances clients, les créances rattachées à des participations, les dépôts de garantie, les

avances financières, les cautionnements et autres prêts et créances. Les prêts et les créances sont comptabilisés sous déduction des dépréciations pour pertes de valeur en cas de risque de non recouvrement. Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et aux pertes de valeur.

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement en capitaux propres. Cette catégorie inclut principalement les titres de participation non consolidés. Ces actifs sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition en l'absence d'un marché actif. Les gains ou pertes nets des actifs disponibles à la vente constatés en produits et charges correspondent aux dividendes, pertes de valeur et plus ou moins value de cession.

Les actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat comprennent d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, que le groupe a, dès l'origine, l'intention de revendre à court terme et, d'autre part, les actifs désignés à la juste valeur sur option. Le groupe Sanef n'a pas vocation à détenir et ne détient pas des actifs financiers de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées dans les charges et les produits de l'état du résultat global. Les actifs financiers en juste valeur en contrepartie du résultat, désignés comme tel sur option, incluent la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le résultat net sur les actifs évalués à la juste valeur par le résultat correspond aux produits d'intérêt, variations de juste valeur et plus ou moins values de cession.

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides, de maturité inférieure à trois mois, qui ne représentent pas de risque significatif de perte de valeur. Les équivalents de trésorerie ont été désignés dans la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par le résultat.

2.10.2 Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres dettes liées à l'exploitation.

A l'exception des passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat, les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif qui intègre un amortissement actuariel des coûts de transaction directement rattachables à l'émission du passif financier. Compte tenu de leur maturité courte, les dettes fournisseurs et les autres dettes d'exploitation figurent au bilan à leur coût historique, la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif aboutissant à des montants très voisins.

2.10.3 Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, que celle-ci soit positive ou négative.

Les instruments dérivés mis en place en conformité avec la politique de gestion de risque de taux du groupe mais ne remplissant pas les conditions pour être qualifiés de couverture, ou pour lesquels le groupe n'a pas choisi la comptabilité de couverture, sont comptabilisés au bilan à la juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en résultat.

Lorsqu'ils remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de juste valeur, la variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat. La variation de juste valeur de sens inverse de la position couverte, liée au risque couvert, donne lieu à un enregistrement en résultat en contrepartie de l'ajustement de la valeur au bilan de cette position. Compte tenu des caractéristiques des dérivés mis en place par le groupe, l'incidence de ce mode de comptabilisation est non significative pour le compte de résultat.

En présence de dérivés ne remplissant pas les conditions pour être qualifiés de couverture, la variation de valeur des dérivés est enregistrée en résultat.

La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et qui affecterait le résultat net présenté. Lorsque des instruments dérivés remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie, leur variation de juste valeur est enregistrée directement en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la part inefficace de la variation.

2.11 *Stocks*

Les stocks se composent essentiellement du carburant, du sel et des badges (OBU). Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet de dépréciations lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure au coût.

2.12 *Créances clients et autres débiteurs*

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti. Les créances d'exploitation à court terme sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer tout ou partie des montants dus.

2.13 *Comptabilisation des impôts sur les bénéfices*

Les impôts comprennent les impôts sur les bénéfices exigibles et les impôts différés.

Les créances et les dettes d'impôt exigible nées au cours de l'exercice sont classées en actifs et passifs courants.

Les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires entre la valeur au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'impôts attendus au moment du dénouement des différences temporaires, dans la mesure où ces taux sont votés à la clôture de l'exercice. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés qu'en fonction de leur probabilité de récupération future. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, lorsqu'ils concernent les entités du groupe d'intégration fiscale. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation. Ils figurent au bilan dans les actifs et passifs non courants.

2.14 *Capitaux propres*

Les coûts directement imputables aux augmentations de capital sont portés en déduction des primes d'émission.

Les distributions de dividendes à l'actionnaire de Sanef sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du groupe à la date d'approbation des dividendes par l'actionnaire.

2.15 *Rémunération du personnel en actions*

Les rémunérations du personnel versées en instruments de capitaux propres sont portées en charges en contrepartie des primes d'émission dans les capitaux propres. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », elles sont évaluées à la juste valeur des instruments attribués et la charge est étalée sur la durée nécessaire pour que les droits conférés au personnel soient définitivement acquis.

2.16 Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts supportées pendant la période de construction des ouvrages concédés sont incluses dans le coût de construction des ouvrages.

2.17 Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers provenant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions non courantes correspondent principalement aux obligations contractuelles de maintenance et de remise en état des infrastructures concédées (à l'exclusion de tout élément d'amélioration). Ces provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation des dépenses futures de renouvellement des couches de roulement des chaussées et de maintien en l'état des ouvrages d'art, et sont constituées au fur et à mesure de l'usage des infrastructures. Ces provisions sont actualisées sur la base d'un taux représentatif de la valeur temps de l'argent. L'effet de la désactualisation des provisions à long terme est constaté en « autres charges financières ».

2.18 Engagements sociaux à prestations définies

Les salariés du groupe Sanef bénéficient d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées au moment du départ à la retraite à condition que le salarié soit encore en fonction dans le groupe à cette date. Par ailleurs, le personnel retraité avant 2017 de la filiale Sapn bénéficie d'une prise en charge partielle de son régime complémentaire de prévoyance. Enfin, un régime de retraite supplémentaire à prestations définies au bénéfice des dirigeants du groupe Sanef a été mis en place en 2005.

En matière d'avantages à prestations définies payés avant le départ à la retraite, le groupe verse des gratifications au titre de l'attribution des médailles d'honneur du travail.

Ces engagements à prestations définies sont comptabilisés au bilan et évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en estimant les salaires qui serviront de base au calcul des prestations. Les charges comptabilisées au cours d'un exercice comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice présentés en charges de personnel et le coût financier correspondant à la désactualisation de la dette actuarielle classé en charges financières; sur ce coût financier sont imputés les rendements attendus des actifs de couverture.

Les écarts actuariels résultant de l'évaluation des engagements post-emploi sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ». Les écarts actuariels générés sur les autres avantages long terme sont comptabilisés immédiatement en résultat.

2.19 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provient essentiellement de l'activité péages et est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation des prestations correspondantes.

Conformément à l'interprétation IFRIC 12, le groupe Sanef comptabilise en chiffre d'affaires la juste valeur des prestations rendues au concédant au titre des travaux de construction ou d'amélioration des ouvrages concédés, en contrepartie de la constatation d'un actif incorporel reçu (voir note 2.7). Cette juste valeur est égale au coût des prestations de construction sous-traitées à des tiers et enregistrées en « achats et charges externes ». Chiffre

d'affaires et coûts de construction sont reconnus selon la norme IAS 11 en fonction du degré d'avancement des travaux.

Les contrats à long terme de prestations de service réalisées par le groupe sont constatés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires » en fonction du degré d'avancement des prestations.

2.20 *Eléments financiers en produits et en charges*

Les charges d'intérêt incluent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du coût amorti au taux effectif.

Le résultat sur dérivé de couverture inclut les variations de juste valeur et les flux échangés.

Les autres produits et charges financiers incluent les revenus des prêts et créances calculés selon la méthode du coût amorti au taux effectif, les gains sur les placements de trésorerie et équivalents de trésorerie, les pertes de valeur sur actifs financiers, les dividendes et les résultats de change.

2.21 *Détermination de la juste valeur des instruments financiers*

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, collars...) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers qui s'appuient sur les conditions de marché existantes à la date de clôture.

Les techniques de valorisations, relevant toutes du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 7, retenues pour la détermination des justes valeurs des instruments financiers dérivés sont les suivantes :

- Les swaps de taux sont valorisés selon la méthode d'actualisation des cash-flows futurs contractuels.
- La valorisation des produits optionnels est opérée à partir de modèles de valorisation (type Black & Scholes) utilisant des cotations publiées sur un marché actif et / ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.
- Les instruments dérivés de change et de taux ont été évalués par actualisation du différentiel de flux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts non cotés est calculée en actualisant les flux contractuels, emprunt par emprunt, à un taux correspondant au taux auquel le groupe Sanef contracterait en fin d'exercice des emprunts similaires.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement utilisés par le groupe Sanef.

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution du risque de crédit du groupe Sanef.

2.22 *Actifs détenus en vue de la vente*

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », un actif non courant ou un groupe d'actifs doit être classé en actifs détenus en vue de la vente au bilan si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une cession (vente ou échange contre d'autres actifs) plutôt que par son utilisation continue.

Il n'y a plus d'actifs détenus en vue de la vente en 2014.

Le détail des actifs et passifs relatifs à ces actifs destinés à être cédés classés comme tels jusqu'au 31 décembre 2013 est présenté en note 3.12.

2.23 *Normes et interprétations non encore en vigueur*

Certaines normes et interprétations, définitivement adoptées par l'IASB et l'IFRIC, qui pour certaines sont en cours de validation par les autorités européennes et donc non encore applicables, n'ont pas été mises en œuvre par anticipation par le groupe Sanef dans ses comptes consolidés 2014.

Les cycles 2010-2012 et 2011-2013 du processus annuel d'amélioration sont d'application au 1^{er} janvier 2015 et auront une incidence potentielle pour le groupe qui n'est pas connue à ce jour. L'amendement à IAS 19 « Avantages au personnel » relatif aux contributions des salariés n'est pas applicable aux régimes mis en place dans le groupe Sanef.

3 EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE

3.1 Périmètre de consolidation

Le groupe Sanef est composé de la société mère Sanef et des filiales suivantes :

Sociétés	Activité	Méthode de consolidation
Sapn	Concession autoroutière	Intégration globale
Eurotoll	Télématique	Intégration globale
Sanef ITS Operations Ireland	Télématique	Intégration globale
SEA 14	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
SanToll	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef Tolling	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef Aquitaine	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
Bip&Go	Distribution (Télématique)	Intégration globale
Sanef-Saba Parkings France	Concession Parkings	Mise en équivalence ⁽¹⁾
Trans-Canada Flow Tolling Inc.	Exploitation d'autoroutes	Mise en équivalence ⁽¹⁾
Sanef its technologies (France)	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef its technologies America	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef its technologies British Columbia Inc.	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef its technologies Caribe	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef its Tehnologije d.o.o.	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef its technologies Chile	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
CS Polska	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef its technologies UK	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef its technologies Ireland	Prestations d'ingénierie	Intégration globale

Eurotoll Central Europe zrt	Distributeur	Intégration globale
Sanef Operations Ltd	Télématique et exploitation d'un système de péages	Intégration globale
Alis	Concession autoroutière	Mise en équivalence
Routalis	Exploitation d'autoroutes	Mise en équivalence
A'Lienor	Concession autoroutière	Mise en équivalence

⁽¹⁾ Sanef-Saba Parkings France et Trans-Canada Flow Tolling Inc (« TC Flow ») sont mises en équivalence depuis le 1^{er} janvier 2014 du fait de l'application d'IFRS 11.

La société Sanef Operations Ltd, qui opère le péage free-flow de Dartford à Londres est consolidée en 2014.

Il n'y a pas eu d'autre mouvement de périmètre au cours de l'exercice 2014.

3.1.1 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les principaux agrégats financiers des sociétés mises en équivalence sont :

2014 (en milliers d'euros)	A'LIEGOR	ALIS	ROUTALIS	Sanef Saba Parkings France	TC Flow
Quote-part de capital détenue	35%	19,67%	30%	50%	50%
En monnaie locale	Euro	Euro	Euro	Euro	Dollar canadien
Actifs	1 208 244	936 112	3 194	4 291	4 744
Passifs hors capitaux propres	1 031 544	776 678	2 983	5 905	1 436
Capitaux propres	176 700	159 434	211	(1 614)	3 308
Chiffre d'affaires	48 936	63 263	10 724	3 249	9 614
Bénéfice (perte) opérationnel	18 060	33 634	1 787	17	920
Bénéfice (perte) avant impôt	(25 864)	62	1 567	18	910
Bénéfice (perte) de l'exercice	(25 864)	62	1 043	18	670

2013 (en milliers d'euros)	A'LIEGOR	ALIS	ROUTALIS
Quote-part de capital détenue	35%	19,67%	30%
Actifs	1 232 801	930 362	3 030
Passifs hors capitaux propres	975 415	766 283	2 153
Capitaux propres	257 386	164 079	877
Chiffre d'affaires	42 707	57 939	10 930
Bénéfice (perte) opérationnel	13 000	27 685	1 256
Bénéfice (perte) avant impôt	(30 628)	(11 659)	1 252
Bénéfice (perte) de l'exercice	(30 628)	(11 864)	833

Le groupe Sanef applique le §29 de la norme IAS 28 selon lequel : « Si la quote-part de l'investisseur dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, l'investisseur cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir. La participation dans une entreprise associée est la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence ainsi que toute part d'intérêt à long terme qui, en substance, constitue une part de la participation dans l'investisseur dans l'entreprise associée. Par exemple, un élément dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une extension de la participation nette de l'investisseur dans cette entreprise associée. »

La direction de Sanef considère que le remboursement de la créance détenue par Sanef et Sapn sur Alis est planifié et probable, compte tenu de la durée très longue de la concession. Il n'y a donc pas lieu d'étendre la participation du groupe Sanef pour appréhender les pertes d'Alis.

Le groupe Sanef a ainsi cessé de comptabiliser sa quote-part des pertes d'Alis, ces pertes dépassant la valeur de sa participation de 4,2 millions d'euros. Le résultat d'Alis étant bénéficiaire de 62 milliers d'euros en 2014, la quote-part non comptabilisée en cumulé est de 28,9 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les sociétés du groupe Sanef détiennent par ailleurs des créances sur Alis à hauteur de 54,7 M€ (voir note 3.25).

3.2 Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	2014	2013
Péages	1 456 866	1 414 754
Abonnements et prestations télématiques	23 795	22 563
Redevances des installations commerciales	31 449	31 233
Services télécom	6 400	6 339
Prestations d'ingénierie et autres	84 905	78 379
Chiffre d'affaires hors péages	146 549	138 514
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	78 799	64 386
Chiffre d'affaires	1 682 214	1 617 654

Les ventes d'abonnement et de services télématiques comprennent la facturation des frais de gestion sur abonnements et les ventes d'appareils et le traitement de l'information collectée par ces appareils.

Les redevances des installations commerciales sont versées par les tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

Les services télécom correspondent aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunications.

Les prestations d'ingénierie et divers comprennent les ventes de carburants, les divers services réalisés sur le réseau ou à proximité immédiate, les prestations des filiales hors concession autoroutière comme Sanef ITS Operations Ireland ainsi que le chiffre d'affaires provenant des ventes de prestations de service par le sous-groupe sanef-its technologies.

3.3 Achats et charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Maintenance des infrastructures	(14 455)	(14 068)
Entretiens et réparations	(19 037)	(18 694)
Consommations et charges liées aux opérations	(46 916)	(46 117)
Autres achats et charges externes	(54 704)	(60 280)
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	(78 799)	(64 386)
Achats et charges externes	(213 911)	(203 545)

3.4 Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Rémunération du personnel	(116 451)	(121 684)
Charges sociales	(57 307)	(58 989)
Intéressement	(6 773)	(5 939)
Participation des salariés	(11 850)	(12 334)
Autres charges de personnel	(2 941)	(2 672)
Charges relatives aux stocks options		(46)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	7 341	(2 767)
Charges de personnel	(187 981)	(204 431)

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui se présente sous la forme d'une réduction de l'impôt à acquitter, équivaut à une baisse de cotisations sociales ; il est donc classé comme telle dans les charges de personnel.

Les autres avantages au personnel à long terme incluent en 2014 la reconnaissance pour 10 307 milliers d'euros de la dénonciation de l'usage relatif à la mutuelle des retraités de la société Sapn (voir note 3.20.1).

Des plans de stock-options sur actions Abertis ont été mis en place par Abertis au profit des membres du comité directeur du groupe Sanef en 2009 (plan 2009) et 2010 (plan 2010). Le plan 2009 est arrivé à maturité en avril 2014 et les options non exercées à cette date ont été totalement annulées. Il n'y a pas eu de nouveau plan de stock-option sur actions Abertis depuis 2010.

Les principales hypothèses retenues par le groupe Abertis pour la valorisation des plans sont les suivantes :

	<i>Plan 2009</i> <i>Terminé en 2014</i>	<i>Plan 2010</i>
Modèle d'évaluation	Hull & White	Hull & White
Prix d'exercice initial de l'option (€/action)	12,06	14,57
Prix d'exercice ajusté de l'option (€/action) au 31/12/2014		10,54
Date d'attribution	02/04/2009	28/04/2010
Maturité	02/04/2014	28/04/2015
Durée de l'option à maturité	5 ans	5 ans
<i>dont durée d'acquisition des droits</i>	<i>3 ans</i>	<i>3 ans</i>
Type d'option	Call/Bermuda	Call/Bermuda
Cours de l'action sous-jacente à la date d'attribution	11,99	13,03
Volatilité anticipée	24,75%	27,52%
Taux sans risque	2,63%	2,31%
Taux d'annulation anticipé	0,00%	0,00%

Les mouvements des plans 2009 et 2010 au cours de l'année 2014 sont les suivants :

	Plan 2009	Plan 2010
Nombre d'options au 1er janvier 2014	74 011	185 334
Options attribuées - nouveau plan		
Nouvelles options attribuées durant la période		8 269
Options annulées		4 852
Options exercées	(62 528)	(78 814)
Options devenues caduques	(11 483)	
Nombre d'options au 31 décembre 2014	-	119 641

Les plans de stock-options 2009 et 2010 ne sont plus dans leur période d'acquisition et ne génèrent plus de charge pour le groupe Sanef (charge de 46 milliers d'euros pour l'année 2013).

3.5 Autres produits et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Gains sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	724	14 383
Production immobilisée	7 811	4 631
Subventions d'exploitation	118	725
Autres produits divers	11 035	8 726
Autres produits	19 688	28 465
Charges diverses	(177)	(13 132)
Dotations nettes aux provisions	(331)	(2 263)
Autres charges	(508)	(15 395)

Les charges diverses en 2014 et 2013 n'incluent que des pertes sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

Les autres produits divers en 2014 incluent notamment la compensation due, au titre de l'exercice 2014, par la société Ecomouv' à eurotoll en application d'un protocole d'accord signé le 1^{er} avril 2014. Ce protocole a été mis en place du fait du report de l'Ecotaxe Poids Lourds (devenue Péage de Transit Poids Lourds) et reste applicable en dépit du report sine die de l'ex-Ecotaxe.

3.6 Impôts et taxes

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Taxe d'aménagement du territoire	(103 862)	(100 753)
Contribution économique territoriale	(43 069)	(42 776)
Redevance domaniale	(56 162)	(46 815)
Autres impôts et taxes	(8 180)	(8 024)
Impôts et taxes	(211 273)	(198 368)

La taxe d'aménagement du territoire est un impôt calculé en fonction du nombre de kilomètres payants parcourus sur l'ensemble du réseau au cours de l'année. Elle est versée mensuellement et fait l'objet d'une régularisation en fin d'année. Le tarif de base de la taxe d'aménagement du territoire applicable est de 7,32 € par millier de kilomètres parcourus.

La redevance domaniale ou redevance annuelle pour occupation du domaine public, instituée par l'article 1 du décret n°97-606 du 31 mai 1997 (codifié à l'article R.122-27 du Code de la voirie routière), est assimilable à une taxe calculée en fonction du chiffre d'affaires du concessionnaire au titre de son activité de concessionnaire d'autoroutes sur le domaine public national et du nombre de kilomètres de voies exploitées au 31 décembre de l'année précédente. Elle est payée en juillet de chaque année pour la période du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante.

L'évolution de ce poste « impôts et taxes » est donc très directement liée à l'évolution du chiffre d'affaires, essentiellement des sociétés concessionnaires.

3.7 *Dotations aux amortissements et provisions*

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	(261 653)	(254 753)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des concessions (*)	(40 234)	(41 389)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des autres sociétés	(2 494)	(2 762)
Total des dotations aux amortissements	(304 381)	(298 904)
Dotations nettes aux provisions sur domaine concédé	(41 813)	(42 002)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des immobilisations des autres sociétés (voir note 3.14)	(21 979)	
Dotations aux amortissements et provisions	(368 123)	(340 906)

(*) *y compris Sanef Aquitaine en 2014 (voir note 3.13).*

3.8 *Charges et produits financiers*

Les charges et produits financiers se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Charges d'intérêts provenant de dettes évaluées au coût amorti	(171 467)	(185 015)
Total des charges d'intérêts	(171 467)	(185 015)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Autres charges financières		
Charges d'intérêts provenant des dérivés de taux	(289)	(4 040)
Effet de la désactualisation des provisions à long terme	(17 053)	(17 392)
Variation de la juste valeur des instruments financiers		
Autres charges financières	(1 750)	(1 123)
Total des autres charges financières	(19 092)	(22 555)

(en milliers d'euros)	2014	2013
Produits financiers		
Produits d'intérêts provenant des dérivés de taux		4 269
Produits de participation	184	159
Variation de la juste valeur des instruments financiers		2 231
Revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement	14 086	25 226
Autres produits financiers	61	735
Total des produits financiers	14 331	32 620

Les produits financiers en 2014 incluent un amortissement de 7 181 milliers d'euros (13 885 milliers d'euros en 2013) relatifs à la vente des swaps de couverture de Sanef et Sapn (voir note 3.15.3).

3.9 Impôts sur les bénéfices

La preuve d'impôt pour les exercices 2014 et 2013 est présentée ci-après :

(en milliers d'euros)	2014	2013
Résultat net	329 369	304 378
Charge d'impôt	206 015	192 052
A exclure : quote-part des sociétés mises en équivalence	8 494	12 094
Résultat avant impôt	<u>543 878</u>	<u>508 524</u>
Charge d'impôt théorique (38,00% en 2014 et 2013)	(206 673)	(193 239)
Charges non déductibles – différences permanentes	(1 391)	(480)
Différences de taux d'imposition sociétés étrangères	1 581	2 418
Différence de taux sur impôts différés constatés à 34,43%	(345)	(969)
Crédits d'impôts et autres différences temporaires	813	218
Charge d'impôt effective	(206 015)	(192 052)

La ventilation de l'impôt différé par grandes rubriques du bilan est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2013	
	Assiette	Impôts	Assiette	Impôts
Immobilisations corporelles et incorporelles :	(84 104)	28 957	(131 418)	45 247
Provisions :	281 049	(96 765)	268 634	(92 491)
Endettement et autres :	(29 930)	10 305	(24 477)	8 427
TOTAL	167 014	(57 503)	112 739	(38 816)

Comme au 31 décembre 2013, il n'y a pas d'actif d'impôt non comptabilisé au 31 décembre 2014.

3.10 Résultat par action et dividendes

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action s'identifie au résultat de base par action.

3.11 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition est de 6 716 milliers d'euros au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013.

3.12 Actifs et passifs liés à ces actifs détenus en vue de la vente

La société Sanef-Saba Parkings France a été reclassée en titres mis en équivalence au 1^{er} janvier 2014.

Jusqu'au 31 décembre 2013, les activités parking étaient classées en actifs et passifs détenus en vue de la vente selon IFRS 5 du fait de la scission depuis le mois d'octobre 2011 par le groupe Abertis, maison-mère du groupe Sanef, de ses activités de parkings et de logistique, regroupés dans la société Saba Infraestructuras.

Au cours du mois de novembre 2013, un protocole de sortie des concessions accordées à Sanef-Saba parkings France a été validé par la Ville de Paris. La rétrocession des concessions est intervenue en fin d'année 2014.

Les actifs des activités détenus en vue de la vente et les passifs liés à ces actifs se décomposaient ainsi suite à la constatation dans les comptes des effets du protocole d'accord de novembre 2013 :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2013	
	à 50% (1)	à 100%
Groupe d'actifs détenus en vue de la vente		
Immobilisations incorporelles et corporelles	1 461	2 922
Autres actifs non courants	0	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 413	2 826
Clients et autres actifs courants	1 120	2 240
Total groupe d'actifs	3 994	7 988
Passifs liés au groupe d'actifs détenus en vue de la vente		
Provisions non courantes	26	52
Autres passifs non courants	0	0
Provisions courantes	2 443	4 886
Autres passifs courants	2 341	4 682
Total passifs liés au groupe d'actifs	4 810	9 620

(1) le groupe d'actifs et les passifs liés correspondent à l'activité parking intégrée proportionnellement dans les états financiers du groupe Sanef à hauteur de 50% jusqu'au 31 décembre 2013.

3.13 *Immobilisations incorporelles*

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2014	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2014
Logiciels acquis	78 471	8 208	(2 768)	(4 302)	79 609
Autres immobilisations incorporelles	12 202	154		71	12 427
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	8 446 166	78 799		(199)	8 524 766
TOTAL	8 536 839	87 161	(2 768)	(4 430)	8 616 802

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2013	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2013
Logiciels acquis	63 755	13 238	(43)	1 521	78 471
Autres immobilisations incorporelles	13 112	425	(2)	(1 333)	12 202
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	8 388 198	58 246		(278)	8 446 166
TOTAL	8 465 065	71 909	(45)	(90)	8 536 839

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2014	Dotations	Reprises sur cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2014
Logiciels acquis	(48 989)	(11 486)	2 768	(4)	(57 711)
Autres immobilisations incorporelles	(5 574)	(1 328)		1	(6 901)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(4 445 703)	(248 839)		(1)	(4 694 543)
TOTAL	(4 500 266)	(261 653)	2 768	(4)	(4 759 155)

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2013	Dotations	Reprises sur cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2013
Logiciels acquis	(40 295)	(8 539)		(155)	(48 989)
Autres immobilisations incorporelles	(3 376)	(2 922)		724	(5 574)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(4 202 976)	(243 292)		565	(4 445 703)
TOTAL	(4 246 647)	(254 753)		1 134	(4 500 266)

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2014	Au 31 décembre 2014
Logiciels acquis	29 482	21 898
Autres immobilisations incorporelles	6 628	5 526
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 000 463	3 830 223
TOTAL	4 036 573	3 857 647

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2013	Au 31 décembre 2013
Logiciels acquis	23 460	29 482
Autres immobilisations incorporelles	9 736	6 628
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 185 222	4 000 463
TOTAL	4 218 418	4 036 573

Les marchés sur travaux, signés et non exécutés, s'élèvent à 131 368 milliers d'euros au 31 décembre 2014 et à 76 584 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Ces travaux correspondent essentiellement à des immobilisations incorporelles.

3.14 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2014	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres (*)	Au 31 décembre 2014
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	626 272	40 118	(6 645)	2 645	662 390
Immobilisations des autres sociétés	39 174	5 590	(24)	(24 305)	20 435
TOTAL	665 446	45 708	(6 669)	(21 660)	682 825

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2013	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2013
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	591 772	37 401	(3 009)	108	626 272
Immobilisations des autres sociétés	21 384	18 191	(318)	(83)	39 174
TOTAL	613 156	55 592	(3 327)	25	665 446

(*) En 2014, la colonne « variations de périmètre et autres » inclut la prise en compte d'une provision pour dépréciation constatée en 2014 de 21 929 milliers d'euros de badges destinés initialement à l'Ecotaxe et qui ne seront pas utilisés suite au report sine die (équivalent à un abandon) de cette taxe décidée en 2014 – voir note 3.7.

Par ailleurs, la société Sanef Aquitaine, société d'exploitation de l'A65, est présentée en 2014 avec les sociétés concessionnaires d'autoroutes. Les immobilisations corporelles nettes de Sanef Aquitaine au 31 décembre 2014 atteignent une valeur nette comptable de 1 104 milliers d'euros.

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2014	Dotations	Reprises	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2014
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(448 493)	(40 234)	6 468	616	(481 643)
Immobilisations des autres sociétés	(10 797)	(2 494)	19	(1 454)	(14 726)
TOTAL	(459 290)	(42 728)	6 487	(838)	(496 369)

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2013	Dotations	Reprises	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2013
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(411 154)	(41 389)	2 833	1 217	(448 493)
Immobilisations des autres sociétés	(7 913)	(2 762)	9	(131)	(10 797)
TOTAL	(419 067)	(44 151)	2 842	1 086	(459 290)

Valeurs nettes (*) (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2014	Au 31 décembre 2014
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	177 779	176 669
Immobilisations des autres sociétés	28 377	9 788
TOTAL	206 156	186 457

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2013	Au 31 décembre 2013
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	180 618	177 779
Immobilisations des autres sociétés	13 471	28 377
TOTAL	194 089	206 156

3.15 Actifs financiers non courants et courants

3.15.1 Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables

Les actifs financiers présentés dans les tableaux ci-après excluent les « créances clients et autres créances d'exploitation » (note 3.16) et la « trésorerie et équivalents de trésorerie » (note 3.17).

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2014, en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Titres de participation	1 605				1 605	1 605
Créances rattachées à des participations		75 074			75 074	75 074
Prêts		1 730			1 730	1 730
Dépôts et cautionnements		639			639	639
Instruments financiers dérivés						
Autres actifs financiers		688			688	688
Total des actifs financiers non courants	1 605	78 131			79 736	79 736

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2013, en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Titres de participation	1 504				1 504	1 504
Créances rattachées à des participations		71 684			71 684	71 684
Prêts		1 697			1 697	1 697
Dépôts et cautionnements		649			649	649
Instruments financiers dérivés						
Autres actifs financiers		658			658	658
Total des actifs financiers non courants	1 504	74 688			76 192	76 192

Les créances rattachées à des participations de 75 074 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (71 684 milliers d'euros au 31 décembre 2013) concernent au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013 uniquement les sociétés concessionnaires Alis à hauteur de 54 669 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (52 265 milliers d'euros au 31 décembre 2013) et A'Lienor pour 20 405 milliers d'euros au 31 décembre 2013 (19 419 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2014, en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Intérêts sur créances rattachées		1 534			1 534	1 534
Instruments financiers dérivés			1		1	1
Autres créances financières		16 087			16 087	16 087
Total des actifs financiers courants		17 621	1		17 622	17 622

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2013, en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Intérêts sur créances rattachées		1 880			1 880	1 880
Instruments financiers dérivés			38		38	38
Autres créances financières		10 879			10 879	10 879
Total des actifs financiers courants		12 759	38		12 797	12 797

Les autres créances financières d'un montant de 16 087 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (10 879 milliers d'euros au 31 décembre 2013) regroupent :

- les autres débiteurs pour leur montant net (14 764 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 9 633 milliers d'euros au 31 décembre 2013, dont mandats TIS chez Sanef et Sapn)
- les comptes courants débiteurs des filiales non consolidées (1 323 milliers d'euros 31 décembre 2014 contre 1 246 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

3.15.2 Analyse des titres de participation non consolidés

Les titres de participation non consolidés concernent :

(en milliers d'euros)	Quote-part capital détenue au 31 décembre 2014	Valeur comptable nette	
		31/12/2014	31/12/2013
- Soderane	99,99	15	15
- Sonora	99,8	8	8
- Centaure Pas de Calais	34	259	259
- Centaure Paris Normandie	49,9	343	343
- Centaure Grand-est	14,45	131	131
- Autoroutes Trafic SNC	20,63	72	72
- GSA Location	100	500	500
- Sanef Concession	99,86	37	37
- V Flow Tolling Inc	30	2	2
- SE BPNL (anciennement Gallieni Investissement 1)	100	53	10
- Sanef développement (anciennement Gallieni Investissement 2)	100	20	10
- Léonord Exploitation	85	34	-
- Léonord	35	14	-
- Sogarel	5	100	100
- Cardus	100	16	16
- Emetteur Groupe Sanef (EGS)	100	1	1
- Sanef its Operations America	100	0	-
Total titres de participation non consolidés		1 605	1 504

Les titres de participation classés en actifs financiers disponibles à la vente comprennent des filiales contrôlées qui ne sont pas consolidées, mais dont la consolidation aurait un impact immatériel.

Les évolutions des titres de participation non consolidés entre 2013 et 2014 concernent essentiellement les sociétés qui permettront l'exploitation à partir de janvier 2015 du Boulevard Périphérique Nord de Lyon (contrat de Partenariat Public Privé) que sont Léonord SAS et Léonord Exploitation SAS ainsi que SE BPNL SAS.

3.15.3 Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont constitués :

1. de caps ne répondant pas aux critères d'opération de couverture, pour un montant à l'actif de 1 millier d'euros au 31 décembre 2014 (38 milliers d'euros à l'actif au 31 décembre 2013),

Le groupe Sanef ne détient plus de collars (« tunnels ») au 31 décembre 2014 (38 milliers d'euros au passif au 31 décembre 2013).

Les swaps de taux considérés comme des opérations de couverture de juste valeur (dont la juste valeur représentait 33 118 milliers d'euros à l'actif au 31 décembre 2012) ont été cédés au cours du 1^{er} semestre 2013 pour un montant net de 33 495 milliers d'euros. Cette soule reçue est étalée sur la durée de vie restante des emprunts couverts, soit jusqu'en janvier 2017 au maximum. En 2014, le montant enregistré en produit financier s'élève à 7 181 milliers d'euros (13 885 milliers d'euros sur l'exercice 2013). Le montant restant à amortir au 31 décembre 2014 est de 12 429 milliers d'euros (19 610 milliers d'euros au 31 décembre 2013), présenté en produits constatés d'avance au bilan consolidé.

3.15.4 *Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants*

Les prêts consentis au titre de l'effort construction inscrits au bilan (prêts) pour un montant actualisé de 1 394 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (1 340 milliers d'euros au 31 décembre 2013), sont à échéance à 20 ans à la date de leur versement et ne portent pas intérêts. Ils ont été consentis dans le cadre de l'obligation légale faite aux employeurs de contribuer à l'effort construction. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser ces prêts s'élève à 4% et est utilisé pour déterminer les produits financiers enregistrés en résultat.

3.16 *Créances clients et autres créances d'exploitation*

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Avances et acomptes versés sur commandes	385	386
Clients et comptes rattachés : péages	112 833	107 984
Clients et comptes rattachés autres activités	26 354	15 019
Clients douteux	15 728	12 097
Clients, factures à émettre	88 826	78 318
Provision pour dépréciation des créances clients	(5 981)	(5 972)
Total clients et autres créances financières (1)	238 145	207 832
Autres créances non financières	98 392	96 800
Total clients et autres créances	336 537	304 632

(1) Actifs financiers évalués selon la catégorie comptable des prêts et créances.

Les créances clients et les autres créances d'exploitation font partie de la catégorie comptable « prêts et créances » selon la norme IAS 39. Elles figurent au bilan à leur valeur nominale, éventuellement dépréciée.

Compte tenu de leurs échéances à très court terme, ce mode de valorisation est très voisin du coût amorti au taux d'intérêt effectif et de la juste valeur.

Les créances non financières regroupent les créances sociales et fiscales, à l'exception, le cas échéant, des créances d'impôt courant sur les bénéfices.

3.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le traitement comptable des équivalents de trésorerie choisi par le groupe est celui des actifs à la juste valeur par le compte de résultat. La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la juste valeur.

La ventilation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est présentée dans le tableau ci-après.

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Équivalents de trésorerie (SICAV)	120 437	300 393
Disponibilités	74 339	79 120
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	194 776	379 513

La politique d'investissement du groupe Sanef en matière de liquidité excédentaire consiste à investir en SICAV monétaires auprès d'établissement financiers dont la notation S&P est au moins de A+.

3.18 Capital et primes d'émission

Le capital social de la société Sanef au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 est fixé à 53 090 456 euros, divisé en 76 615 132 actions d'une valeur nominale de 0,69295 euros chacune. Toutes les actions donnent droit au paiement du dividende. Les primes d'émission, correspondant à des apports des actionnaires excédant la valeur nominale des actions, s'élèvent à 654 413 milliers d'euros au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013.

3.19 Provisions

Au 31 décembre 2014 :

Non courant	Au 1 ^{er} janvier 2014	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2014
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	277 012	41 813	(54 247)		15 800		280 378
TOTAL	277 012	41 813	(54 247)		15 800		280 378

Courant	Au 1 ^{er} janvier 2014	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2014
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé							
Litiges	3 688	1 559	(153)	(440)			4 654
Autres	6 647	671	(1 479)	(691)			5 148
TOTAL	10 335	2 230	(1 632)	(1 131)			9 802

TOTAL Non courant et courant	Au 1 ^{er} janvier 2014	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2014
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	277 012	41 813	(54 247)		15 800		280 378
Litiges	3 688	1 559	(153)	(440)			4 654
Autres	6 647	671	(1 479)	(691)			5 148
TOTAL	287 347	44 043	(55 879)	(1 131)	15 800		290 180

Au 31 décembre 2013 :

Non courant	Au 1 ^{er} janvier 2013	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2013
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	274 405	42 002	(54 943)		15 548		277 012
Autres	3 478		(2 478)			(1 000)	
TOTAL	277 883	42 002	(57 421)		15 548	(1 000)	277 012

Courant	Au 1 ^{er} janvier 2013	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2013
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé							
Litiges	4 632	1 222	(337)	(373)		(1 456)	3 688
Autres	2 401	5 136	(194)	(3 152)		2 456	6 647
TOTAL	7 033	6 358	(531)	(3 525)		1 000	10 335

TOTAL Non courant et courant	Au 1 ^{er} janvier 2013	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2013
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	274 405	42 002	(54 943)		15 548		277 012
Litiges	4 632	1 222	(337)	(373)		(1 456)	3 688
Autres	5 879	5 136	(2 672)	(3 152)		1 456	6 647
TOTAL	284 916	48 360	(57 952)	(3 525)	15 548		287 347

L'ensemble des provisions sur domaine autoroutier concédé (provisions pour renouvellement futur des couches de roulement des chaussées et pour maintien en l'état des ouvrages d'art) est classé en non courant.

3.20 Engagements sociaux différés

Les engagements sociaux différés comprennent des régimes à prestations définies post-emploi (indemnités de fin de carrière, mutuelle des retraités et retraite supplémentaire) et d'autres types d'avantages (régime pré-retraite CATS, médailles du travail).

Leur montant global au bilan s'analyse comme suit :

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
Régimes post-emploi à prestations définies	40 356	43 273
Autres avantages	<u>1 871</u>	<u>2 517</u>
Total	42 227	45 790

3.20.1 Régimes post-emploi à prestations définies

Les régimes à prestations définies s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
Engagements et droits	41 894	44 764
Juste valeur des actifs	<u>(1 538)</u>	<u>(1 491)</u>
Total engagement net	40 356	43 273
Montant net figurant au bilan	40 356	43 273

La société Sapn a dénoncé partiellement fin 2013 un usage concernant le paiement d'une partie de la mutuelle de ses retraités. Depuis 2014, seuls les actuels retraités ainsi que les retraités à venir sur les années 2014 à 2017, auront une partie de leur cotisation à la mutuelle santé prise en charge par la société Sapn. Cette dénonciation, devenue effective et définitive au cours du 1^{er} semestre 2014, a entraîné une reprise de provision de 10 307 milliers d'euros comptabilisée en profit de l'exercice (réduction de régime).

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les montants ci-dessus ont été les suivantes :

	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'actualisation	1,75%	3,25%
Taux de progression des salaires	2,75%	2,75%

La sensibilité de l'engagement à une évolution de ces deux principales hypothèses au 31 décembre 2014 est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2014			
	Taux d'actualisation		Taux de progression des salaires	
	Hausse de 50 bp : 2,25%	Baisse de 50 bp : 1,25%	Hausse de 50 bp : 3,25%	Baisse de 50 bp : 2,25%
Total des engagements et droits	39 622	44 263	44 289	39 715

Au 31 décembre 2013, la sensibilité de ces deux hypothèses se présentait ainsi :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2013			
	Taux d'actualisation		Taux de progression des salaires	
	Hausse de 50 bp : 3,75%	Baisse de 50 bp : 2,75%	Hausse de 50 bp : 3,25%	Baisse de 50 bp : 2,25%
Total des engagements et droits	41 454	48 405	47 518	42 158

Les engagements à prestations définies sont toujours financés entièrement par le groupe à l'exception de la retraite des cadres dirigeants (régime partiellement financé).

Ventilation des régimes par financement (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Engagement net au titre des régimes financés en totalité ou partiellement	2 236	1 972
Engagement net au titre des régimes non financés	38 120	41 301
TOTAL	40 356	43 273

Les tableaux ci-après détaillent les droits dus par le groupe au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, ainsi que la juste valeur des actifs financés, pour chaque catégorie d'engagement (retraites : indemnités de fin de carrière et retraite des cadres dirigeants) et mutuelle des retraités de la société Sapn – prestations médicales).

Engagements sociaux à prestations définies Engagements (en milliers d'euros)	IFC		Retraites complémentaires		Mutuelle		TOTAL	
	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013
Engagements et droits en début de période	26 998	27 392	3 463	1 626	14 303	14 797	44 764	43 815
Nouveaux engagements & modifications de régime					(10 307)		(10 307)	
Coût des services	1 568	1 658	378	256	636	1 026	2 582	2 940
Charge d'intérêts financiers	862	752	113	45	304	407	1 279	1 204
Pertes (gains) actuariels	5 757	(1 310)	(181)	1 536	(38)	(1 927)	5 538	(1 701)
Prestations payées	(1 771)	(1 494)			(191)		(1 962)	(1 494)
Mouvement de périmètre								
Engagements et droits en fin de période	33 414	26 998	3 773	3 463	4 707	14 303	41 894	44 764

Engagements sociaux à prestations définies – Actifs de couverture (en milliers d'euros)	IFC		Retraites Complémentaires		Mutuelle		TOTAL	
	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013
Juste valeur des actifs du plan en début de période			1 491	1 573			1 491	1 573
Rendement attendu des actifs			49	43			49	43
Gains/ (pertes) actuariels			(2)	(125)			(2)	(125)
Contributions de l'employeur								
Prestations payées								
Juste valeur des actifs du plan en fin de période	1 538	1 491					1 538	1 491

Ecarts actuariels imputés en réserve

(en milliers d'euros)	IFC		Retraites complémentaires		Mutuelle		TOTAL	
	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013
Pertes (gains) actuariels	5 757	(1 310)	(179)	1 661	(38)	(1 927)	5 540	(1 576)
Ecarts actuariels imputés en réserve	5 757	(1 310)	(179)	1 661	(38)	(1 927)	5 540	(1 576)

Le total des pertes actuarielles engendrées par les engagements sociaux à prestations définies post-emploi au cours de l'exercice 2014 est de 5 540 milliers d'euros (1 576 milliers d'euros de gains actuariels au cours de l'exercice 2013). Ces pertes actuarielles sont constitués de 6 917 milliers d'euros de pertes en totalité liés aux modifications d'hypothèses financières (taux d'actualisation passant de 3,25% à 1,75%) contre un gain de 1 324 milliers d'euros en 2013 (due au changement de taux d'actualisation de 2,75% à 3,25%) et de 1 377 milliers d'euros de gains d'expérience (252 milliers d'euros de gains d'expérience en 2013).

Les pertes actuarielles de 5 540 milliers d'euros (gains actuariels en 2013 de 1 576 milliers d'euros) se répartissent selon leur origine de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2014	2013
Pertes / (gains) actuarielles générées durant l'exercice	5 540	(1 576)
- provenant d'écarts d'hypothèses financières	6 917	(1 324)
- provenant d'écarts d'hypothèses démographiques	0	0
- provenant d'écarts d'expérience générés sur l'engagement	(1 379)	(377)
- provenant d'écarts d'expérience générés sur les actifs de couverture	2	125

Il n'y a pas eu de modifications des hypothèses démographiques sur l'exercice 2014.

3.20.2 Autres avantages long terme

Les autres avantages long terme regroupent d'une part le régime de pré-retraite « CATS » décrit ci-dessous et d'autre part les médailles du travail.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2014			Au 31 décembre 2013		
	CATS	Médailles	TOTAL	CATS	Médailles	TOTAL
Au 1er janvier	1 508	1 009	2 517	3 221	1 060	4 281
Entrée de périmètre						
Dotation						
Utilisation	(1 069)	(189)	(1 258)	(1 650)	(180)	(1 830)
Reprise sans utilisation						
Actualisation financière	21		21	89		118
Pertes et gains actuariels	222	369	591	(152)	100	(52)
Au 31 décembre	682	1 189	1 871	1 508	1 009	2 517

Le régime de préretraite « Cessation anticipée de certains travailleurs salariés » (CATS) permet aux salariés ayant atteint l'âge de 57 ans, sur la période 2008-2016, sous des conditions d'ancienneté et de pénibilité du travail (travail posté), de bénéficier d'une préretraite financée en partie par l'Etat.

La part due par les sociétés Sanef et Sapn a été provisionnée en tant qu'indemnité de rupture du contrat de travail et a été comptabilisée dès sa mise en place au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013, l'ensemble des salariés éligibles restants sont inclus dans la provision. L'adhésion des salariés éligibles au régime CATS est désormais close.

3.21 Passifs financiers par catégories comptables

Dettes financières courantes et non courantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2014				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable à la clôture	Juste valeur à la clôture
Emprunts courants et non courants	3 264 265			3 264 265	3 913 371
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	24 843			24 843	24 843
Concours bancaires courants	2 545			2 545	2 545
Intérêts courus et non échus	60 834			60 834	60 834
Total dettes financières hors fournisseurs	3 369 805	0	0	3 369 805	4 018 911
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 3.22)	184 534			184 534	184 534
Total dettes financières selon IAS 39	3 554 339	0	0	3 554 339	4 203 445

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2013				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable à la clôture	Juste valeur à la clôture
Emprunts courants et non courants	3 641 514			3 641 514	4 400 263
Compte-courant avec la maison-mère HIT	93			93	93
Instruments dérivés de couverture		15	23	38	38
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	24 963			24 963	24 963
Concours bancaires courants	3 916			3 916	3 916
Intérêts courus et non échus	74 337			74 337	74 337
Total dettes financières hors fournisseurs	3 762 141	15	23	3 762 179	4 520 928
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 3.22)	185 729			185 729	185 729
Total dettes financières selon IAS 39	3 947 870	15	23	3 947 908	4 706 657

Les dépôts et cautionnements reçus correspondent principalement aux cautionnements versés par les porteurs de cartes et de badges ; ils sont restitués en cas de résiliation de l'abonnement et après retour de la carte ou du badge. Ils sont assimilables à des dépôts à vue et de ce fait ne requièrent pas d'être actualisés.

Les dettes financières autres que les emprunts ont une juste valeur correspondant à leur valeur comptable.

3.22 Fournisseurs et autres dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Avances et acomptes reçus sur commandes	23 532	19 499
Fournisseurs	109 999	112 406
Dettes sur immobilisations	50 606	51 964
Autres dettes financières	397	1 860
Total Fournisseurs et autres dettes financières (1)	184 534	185 729
Dettes fiscales et sociales	153 721	146 074
Produits constatés d'avance	31 638	37 463
Total dettes non financières	185 359	183 537
Total dettes fournisseurs et autres dettes	369 893	369 266

(1) Passifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti

Les dettes fournisseurs et autres dettes étant à très court terme, leur valeur comptable est très voisine de leur juste valeur.

3.23 Passifs éventuels

Litiges

Les sociétés du groupe sont parties à un certain nombre de litiges dans le cours normal de leurs activités. Le groupe Sanef considère qu'au 31 décembre 2014 aucun de ces litiges n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat opérationnel ou sur sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

Droit individuel à la formation (« DIF »)

Conformément aux dispositions de la loi N° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans et au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à cent-vingt heures. Les charges sont comptabilisées à ce titre lors de l'accord entre l'employeur et le salarié sur le type de formation.

Au 31 décembre 2014 le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis ouverts au titre du DIF est de 308 106 heures (301 022 heures au 31 décembre 2013). Cependant, le DIF n'existe plus à partir du 1^{er} janvier 2015 étant remplacé par le CPF (compte personnel de formation) qui fonctionne de manière différente :

- Le CPF concerne des formations qualifiantes
- Le financement du CPF est externe et ne repose plus sur l'entreprise (il est financé par un fonds alimenté par une contribution obligatoire reposant sur les entreprises, légalisée et fixe)
- Le CPF peut être accompli en dehors du temps de travail sans accord de l'entreprise ou en tout ou partie sur le temps de travail avec accord de l'entreprise
- Dans ce cas, le seul impact pour l'entreprise est l'autorisation d'absence (prise en charge de la rémunération) et éventuellement du coût de la formation si celui-ci n'est pas couvert entièrement par le financeur.

Le risque financier n'existe donc plus pour l'entreprise, celle-ci décidant ou non de co-financer le projet de formation du collaborateur.

Engagement 1% paysage

Dans le cadre de la politique gouvernementale du 1% Paysage et Développement, pour les sections à construire ou en cours de construction, le groupe contribue sous réserve d'une participation des collectivités locales concernées à hauteur d'un même montant, aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Engagement 1% paysage	299	1 216

Les dépenses dites du 1% paysage s'inscrivent dans la politique définie par les pouvoirs publics dans une note du 12 décembre 1995 sur l'environnement et le développement économique des régions traversées par les autoroutes et grands itinéraires interrégionaux, et sont ainsi définies dans le cahier des charges de la concession :

« Pour les autoroutes à construire ou en cours de construction, la société concessionnaire contribue aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant, dans l'intérêt tant des habitants du voisinage que des usagers de l'autoroute y compris les dépenses d'entretien des aménagements paysagers ainsi réalisés. Ces dépenses peuvent éventuellement concerner des interventions en dehors de l'emprise concédée. Le montant des dépenses à la charge de la société concessionnaire ne pourra dépasser 0,5% du coût des ouvrages, sous réserve que les collectivités publiques contribuent, dans les conditions précisées par l'Etat au financement de ces dépenses pour un même montant. » (*article 12.10*).

Pour pouvoir être utilement invoqué, l'exercice de ce droit par les collectivités publiques est cependant subordonné à l'inscription par décret des travaux autoroutiers prévus sur une liste ; la demande de subventions sur la base de cette liste rend les travaux en cause éligible au 1 % et crée alors une obligation de la société de participer aux aménagements qui seront effectués à ce titre.

Cautions données :

Sanef a donné à un organisme bancaire des cautions d'un montant total de 2 500 milliers d'euros pour la participation au projet du télépéage du périphérique de Dublin auxquelles s'ajoute une garantie supplémentaire à première demande (garantie maison-mère) de 10 000 milliers d'euros donnant une exposition sur ce contrat d'un total de 12 500 milliers d'euros au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013.

Sanef a fait émettre une garantie bancaire pour l'exploitation de l'autoroute A65 pour A'Lienor d'un montant de 1 000 milliers d'euros présente au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013 ainsi que des garanties complémentaires maison-mère pour un total de 2 363 milliers d'euros sans modification depuis le 31 décembre 2013.

Sanef a fait émettre deux garanties bancaires dans le cadre du contrat d'exploitation du Périphérique nord de Lyon pour un montant cumulé de 7 990 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Sanef a donné deux garanties dont le montant total a été porté au 31 décembre 2014 à 5 000 milliers d'euros en faveur d'euroltoll dans le cadre de contrats passés avec ECOTRANS, réseau autoroutier italien (2 300 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

Suite à la réception et au paiement des commandes liées à l'Ecotaxe et à l'abandon de cette dernière en France, Sanef n'a plus de garanties à ce titre (2 680 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

Le sous-groupe sanef-its a des garanties bancaires pour un montant total de 16 519 milliers d'euros (12 353 milliers d'euros au 31 décembre 2013). La principale de ces garanties bancaires, pour 2 471 milliers d'euros (3 000 milliers de dollars US), est liée au contrat Port Mann à Vancouver au Canada et est au profit de la société concessionnaire public de ce pont - Transportation Investment Corporation (TI Corp.). Des garanties maison-mère pour 2 619 milliers d'euros ont par ailleurs été accordées pour ce sous-groupe par Sanef, dont une garantie maison-mère complémentaire de 2 540 milliers d'euros (3 572 milliers de dollars canadiens) pour TI Corp au titre du projet Port Mann.

Suite au gain du contrat pour la modernisation et l'exploitation du système de péage de Dartford (Londres, Grande-Bretagne), Sanef a une garantie maison-mère pour 35 200 milliers de livres sterling soit 45 192 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (comme au 31 décembre 2013).

Le montant total des cautions au 31 décembre 2014 est de 100 359 milliers d'euros (81 070 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

Cautions reçues :

Les sociétés du groupe Sanef ont reçu des cautions et garanties sur marchés pour un total de 24 472 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (31 974 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

3.24 Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés

3.24.1 Risques de marché

En matière de risque de marchés (taux d'intérêt, changes et valeurs cotées), Sanef encourt principalement un risque de taux d'intérêt.

La partie de l'endettement à taux fixe est soumise à un risque de variation de juste valeur en cas de rachat de celle-ci sur le marché alors que les dettes à taux variable impactent les résultats financiers futurs.

La structure de taux des emprunts est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Taux fixe ou révisable	3 082 233	3 313 688
Taux variable	182 032	327 826
Total	3 264 265	3 641 514

Suite à la vente au cours du 1^{er} semestre 2013 des swaps de taux d'intérêts destinés à variabiliser les taux fixes d'une partie de la dette Sanef et Sapn, il n'y a plus au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013 d'instruments de variabilisation de la dette.

Au total, Sanef n'encourt qu'un risque limité d'augmentation de ses charges financières en cas de hausse des taux d'intérêts, du fait notamment de la contraction de caps et de collars (tunnels) pour limiter un éventuel effet de hausse des taux d'intérêts. Les caps n'ont pu être qualifiés d'instruments de couverture et la variation de leur juste valeur est constatée en résultat de l'exercice. Les collars permettant directement de couvrir le risque d'augmentation des taux d'intérêts de la dette variable sont qualifiés de couverture de flux futurs des emprunts couverts.

Le fait qu'une partie de la dette financière de Sanef est à taux fixe a pour effet de rendre sensible la juste valeur de cette dette à l'évolution des taux d'intérêt. Une réduction des taux d'intérêts augmente la juste valeur, une augmentation des taux réduit cette juste valeur. L'écart entre la juste valeur des dettes à taux fixe et leur valeur comptable ne serait constaté en perte ou en profit que si Sanef décidait de procéder à des remboursements anticipés, en fonction des possibilités offertes par le marché.

La valorisation des caps Sanef à fin décembre 2014 est la suivante :

(en milliers d'euros) Echéance	Valeur de marché au 31/12/2014	Taux	Montant Nominal
Mi 2015	0	Cap 0,75% E3M à 0,1775% flat	25 000
Mi 2015	0	Cap 0,75% E3M à 0,1175% flat	25 000

Mi 2015	0	Cap 0,40% E3M à 0,09% flat	25 000
Mi 2016	1	Cap 0,50% E3M à 0,08% flat	25 000
TOTAL	1		100 000

Au 31 décembre 2013 :

<i>(en milliers d'euros)</i> Echéance	Valeur de marché au 31/12/2013	Taux	Montant Nominal
Mi 2014	0	Cap 1,50% E3M à 0,226% flat	43 000
Mi 2014	0	Cap 1,50% E3M à 0,17% flat	50 000
Mi 2014	0	Cap 1,50% E3M à 0,16% flat	25 000
Mi 2014	0	Cap 1,00% E3M à 0,1175% flat	50 000
Fin 2014	1	Cap 1,00% E3M à 0,16% flat	54 000
Mi 2015	18,5	Cap 0,75% E3M à 0,1775% flat	25 000
Mi 2015	18,5	Cap 0,75% E3M à 0,1775% flat	25 000
TOTAL	38		272 000

Le groupe Sanef n'a plus de collars au 31 décembre 2014.

La valorisation des collars Sanef au 31 décembre 2013 était la suivante :

- Collar qualifié d'instrument de couverture :

<i>(en milliers d'euros)</i> Echéance	Valeur de marché au 31/12/2013	Taux	Montant Nominal
Début 2014	(23)	Collar 2,25% / 0,80% E3M à 0,03% flat	25 000
TOTAL	(23)		25 000

- Collar qui ne répondait pas aux critères de qualification d'instruments de couverture :

(en milliers d'euros) Echéance	Valeur de marché au 31/12/2013	Taux	Montant Nominal
Début 2014	(15)	Collar 2,25% / 0,90% E3M à 0,05% flat	32 000
TOTAL	(15)		32 000

- Sensibilité du compte de résultat et des capitaux propres aux variations de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité sur les flux d'intérêt pour les instruments à taux variables a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est préparée en supposant que les montants de dettes et d'instruments financiers au bilan au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013 restent constants sur une année.

(en milliers d'euros)	2014				2013			
	Résultat		Capitaux propres		Résultat		Capitaux propres	
	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp
Dette à taux variable	(910)	910	-	-	(1 730)	1 730	-	-
Dérivés de taux qualifiés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de taux (caps et certains collars) non qualifiés de couverture d'un point de vue comptable	52	(1)	-	-	170	(37)	-	-

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessus mais n'aurait pas eu d'impact sur les capitaux propres en 2014. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

Par ailleurs, le groupe Sanef a assez peu de risques de change ; en effet le groupe est peu exposé au risque transactionnel dans le cadre de son activité. L'acquisition du groupe sanef-its technologies en 2012 a cependant accru l'exposition du groupe au risque de change, en particulier envers l'US dollar (USD), le Canadian dollar (CAD) et la Livre Sterling (GBP) au 31 décembre 2014 (USD et CAD au 31 décembre 2013).

Le groupe a mis en place des instruments de couverture (contrats à terme CAD vers EUR, GBP vers EUR et GBP vers USD) pour un total de 725 milliers de dollars canadiens, 4 397 milliers de livres sterling (1 925 milliers de dollars canadiens au 31 décembre 2013) au 31 décembre 2014. Ces couvertures représentent une contre-valeur en euros de 6 101 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Son endettement financier est libellé exclusivement en euro, à l'exception d'un emprunt de type revolving de 350 milliers d'US dollars. Ses recettes et ses dépenses sont également principalement libellées en euro et réglées dans cette monnaie.

3.24.2 Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe Sanef dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable de ses actifs financiers (présentée ci-après) représente l'exposition maximale au risque de crédit.

(en milliers d'euros)	Note	au 31/12/2014	au 31/12/2013
Créances rattachées à des participations	3.15	75 074	71 684
Prêts	3.15	1 730	1 697
Instruments financiers dérivés	3.15	0	0
Dépôts et cautionnements	3.15	639	649
Créances clients et autres créances financières	3.16	238 145	207 832
Actifs financiers courants	3.15	17 622	12 797
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.17	<u>194 776</u>	<u>379 513</u>
Total		527 986	674 172

Au 31 décembre 2014, les créances clients et autres créances représentent 238 millions d'euros d'actifs (208 millions d'euros d'actifs au 31 décembre 2013) et la trésorerie se situe à environ 195 millions d'euros (380 millions d'euros au 31 décembre 2013) : ces montants traduisent en fait un risque négligeable en matière de crédit au vue de la qualité des contreparties du groupe et des conditions d'encaissement des créances clients majoritairement en vigueur dans le groupe (règlement au comptant ou à très court terme).

Les placements financiers des liquidités excédentaires sont effectués auprès d'établissements financiers de premier plan. Ceux-ci sont également les contreparties aux contrats des dérivés.

3.24.3 Risques de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme celui lié aux difficultés susceptibles d'être encourues pour faire face aux échéances de paiement d'emprunts ou d'autres engagements.

Les besoins de financement, hors investissements de développement, ne sont pas suffisamment significatifs pour laisser entrevoir des difficultés à emprunter.

La dette financière principale de Sanef (emprunts CNA, BNP/Dexia) est soumise à deux covenants :

- le ratio dette nette/EBITDA

- le ratio EBITDA/charges financières nettes.

Au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013, le groupe Sanef respecte ces covenants.

La répartition des emprunts par échéance est la suivante :

Année	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
2015	344 404						344 404
2016		323 045					323 045
2017			325 990				325 990
2018				604 202			604 202
2019					317 808		317 808
2020						255 404	255 404
2021						219 301	219 301
2022						261 756	261 756
2023						359 148	359 148
2024						253 207	253 207
31 décembre 2014	344 404	323 045	325 990	604 202	317 808	1 348 816	3 264 265
31 décembre 2013	403 404	419 164	322 762	325 859	604 786	1 565 539	3 641 514

L'endettement du groupe Sanef ayant une durée plus courte que le contrat de concession, le groupe devra se refinancer selon un calendrier que le groupe maîtrise grâce à la prévisibilité des flux de trésorerie d'exploitation et d'investissement. Le groupe n'anticipe à ce jour aucune difficulté de refinancement.

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	6 mois ou moins	6 à 12 mois	1 -2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passif financiers non dérivés								
Emprunts Financiers	3.21	3 264,3	4 094,0	319,1	181,3	458,3	1 546,5	1 588,8
Avances de l'Etat et collectivités	3.21	17,3	17,3	17,3				
Dépôts, cautionnements et autres dettes financières	3.21	24,8	24,8	24,8				
Dettes fournisseurs	3.22	184,1	184,1	184,1				
Autres dettes courantes	3.22	0,4	0,4	0,4				
Passif financiers dérivés								
Instruments dérivés de taux d'intérêts	3.21	0,0	0,0					
Total des flux		4 320,6	545,7	181,3	458,3	1 546,5	1 588,8	

3.25 Transactions avec les parties liées

Aucune transaction commerciale n'a eu lieu entre le groupe Sanef et son actionnaire, HIT, ni avec les actionnaires de cette société. Cependant, Sanef a eu au cours de l'exercice un compte courant créditeur avec sa maison-mère HIT remboursé au 31 décembre 2014. Il a ainsi généré une charge financière de 17 milliers d'euros à titre d'intérêts financiers.

Aucune autre information n'est donnée au titre des transactions conclues entre les parties liées dans la mesure où ces transactions ont été jugées non significatives au regard de la norme IAS24.

Les sociétés mises en équivalences sont présentées dans la note 3.1.

Au 31 décembre 2014, le groupe a une créance totale de 54,7 millions d'euros avec la société Alis (52,3 millions d'euros au 31 décembre 2013): le montant du prêt accordé par le groupe à la société Alis s'élève, intérêts capitalisés compris, à 44,4 millions dont 3,1 millions d'euros de TVA (42,1 millions d'euros au 31 décembre 2013) au taux d'intérêt de 6%. Le groupe a également une avance actionnaire de 7,8 millions d'euros au taux d'intérêt de 7% (7,4 millions d'euros au 31 décembre 2013) ainsi que des créances d'exploitation pour 1,8 millions d'euros hors taxe, soit 2,5 millions TTC au 31 décembre 2014 (contre 1,9 millions d'euros HT et 2,6 millions d'euros TTC au 31 décembre 2013) remboursable par montant fixe de 176,4 milliers d'euros par an jusqu'en 2028.

Au 31 décembre 2014, le groupe Sanef a une créance de 20,4 millions d'euros auprès de la société A'Lienor (19,4 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Le tableau ci-dessous présente pour l'année les montants comptabilisés en charge des rémunérations et avantages assimilés accordés par Sanef et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui ont été au cours de l'année 2014 ou qui sont à la clôture membre du Comité Exécutif ou du conseil d'administration du groupe.

(en millions d'euros)	2014	2013
Rémunérations	2,6	3,2
Charges sociales patronales	1,2	1,4
Avantages postérieurs à l'emploi	0,2	0,2
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions (*)	-	-

(*) charge de l'année constatée conformément à la norme IFRS 2 « Paiements fondé sur des actions » - cf note 2.15.

Le total de ces charges de personnel s'élève à 4,0 millions d'euros en 2014 (4,8 millions d'euros en 2013).

Au cours de l'exercice 2014 un montant de 416 milliers d'euros a été alloué au titre des jetons de présence (244 milliers d'euros pour l'exercice 2013).

3.26 Agrégats financiers

Les agrégats financiers sont présentés par contribution des secteurs aux états financiers consolidés du groupe Sanef.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Sanef	Sapn	Sociétés d'exploitation des sociétés concessionnaires	Sous-total: sociétés concessionnaires	Autres	GROUPE SANEF
C.A. hors construction	1 135 065	375 253	7 533	1 517 851	85 564	1 603 415
EBITDA	796 998	274 981	1 629	1 073 608	14 621	1 088 229
Marge d'EBITDA (en %)	70,2%	73,3%	21,6%	70,7%	17,1%	67,9%
Résultat opérationnel	563 760	167 180	1 269	732 209	(12 103)	720 106

Les sociétés d'exploitation pris en compte en 2014 sont SEA14 et Sanef Aquitaine.

L'EBITDA correspond au résultat opérationnel avant amortissements et provisions.

Le résultat opérationnel des autres activités est fortement impacté par le passage en perte des badges (22 millions d'euros) de la société eurotoll liés à l'abandon de l'Ecotaxe (voir note 3.14).

3.27 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le Gouvernement français a décidé de mettre en place un groupe de travail parlementaire pour travailler sur deux scénarios de réforme, à savoir une renégociation ou une résiliation au 1er janvier 2017 des contrats,

Le premier ministre français a annoncé le mardi 27 janvier 2015 un gel des tarifs autoroutiers qui devaient augmenter contractuellement le 1er février 2015, afin de laisser au groupe de travail parlementaire le temps d'examiner les discussions en cours entre l'Etat et les concessionnaires autoroutiers.

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR L'ACTIVITÉ ET LA SITUATION
DE LA SOCIETE**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 16 AVRIL 2015**



Jean-Baptiste

CERTIFIE CONFORME

À L'ORIGINAL

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	3
I.1 – Trafic et tarifs.....	3
I.2 – Faits marquants de l'activité de la société et du groupe.....	4
I.2.1 – Faits marquants en matière d'exploitation	4
I.2.2 – Faits marquants en matière de concession	5
I.2.3 – Faits marquants en matière commerciale : les aires	10
I.3 – Résultats du groupe Sanef	11
I.3.1 – Analyse de l'évolution des affaires et des résultats 2014	11
I.3.2 – Résultats de sanef S.A.....	13
I.3.3 – Indicateurs clés de performance	15
I.3.4 – Principaux risques et incertitudes	15
I.3.5 – Tableau des résultats des cinq derniers exercices.....	16
II – FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2014.....	16
III – PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES.....	20
IV – ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.....	21
V – INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE SOCIALE ET L'ACTIONNARIAT.....	22
VI – ÉVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI	25
VII – ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	25
ANNEXE 1 ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX	27
ANNEXE 2 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE SANEF SA.....	32
ANNEXE 3 RAPPORT DE RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE	33

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'activité du groupe Sanef pour l'exercice écoulé a été marquée par les évènements majeurs suivants :

I.1 – Trafic et tarifs

▪ Révision des tarifs de péages

Les tarifs des autoroutes du groupe Sanef font chaque année l'objet d'une révision selon des modalités fixées contractuellement avec l'État.

Sur le réseau Sanef, la hausse annuelle, intervenue au 1^{er} février 2014, a été de + 0,754 % pour les véhicules légers de classe 1, les coefficients des classes 2 à 5 restant inchangés.

Sur le réseau SAPN (A13, A29), la hausse annuelle intervenue au 1^{er} février 2014 a été de + 0,353 % pour les véhicules légers de classe 1, les coefficients des classes 2 à 5 restant inchangés.

En ce qui concerne l'autoroute A14, le tarif de la classe 1 à Montesson a augmenté à 8,20€ TTC (tarif réduit en gare de Montesson augmenté à 6,00€ TTC) et le tarif applicable à l'échangeur de Chambourcy est passé à 2,60 € TTC.

Ces augmentations de péage ont été validées par l'État en fonction de :

- L'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) ;
- Les importants programmes d'investissements que le groupe Sanef a réalisés dans le cadre de son contrat de plan 2010 / 2014.

La hausse de tarif au 1^{er} février 2014 a également intégré le changement de taux de la TVA qui est passé de 19,6 % en 2013 à 20,0 % dès le 1^{er} janvier 2014.

▪ Synthèse trafic sur les réseaux du groupe

Kilomètres parcourus 2014/2013	VL	PL	Total
Sanef	+2,5 %	+2,0 %	+2,4 %
SAPN	+2,6 %	+0,5 %	+2,4 %
Total groupe	+2,6 %	+1,7 %	+2,4 %

L'année 2014 a commencé avec un mois de janvier exceptionnel par ses conditions climatiques très favorables par rapport à un mois de janvier habituel.

Pour le trafic VL, le fort acquis de croissance du mois de janvier s'est progressivement résorbé au cours de l'année et le dernier trimestre a été également marqué par des conditions météo très favorables (records historiques de température) ainsi que par une baisse continue du prix des carburants.

Pour le trafic PL, l'acquis de croissance du mois de janvier est plus faible et il a été suivi de variations saisonnières conformes à ce qui était attendu par analogie avec les années antérieures ainsi que, à partir de septembre, de l'effet défavorable, pour sapn, de la réouverture du Pont Mathilde après 22 mois de fermeture.

I.2 – Faits marquants de l'activité de la société et du groupe

I.2.1 – Faits marquants en matière d'exploitation

▪ Accidentalité

Le nombre d'accidents baisse de 5% par rapport à 2013 et le nombre de tués est stable, alors la tendance observée sur l'ensemble du réseau routier français est à la hausse.

Cumul annuel au 31décembre 2014 (2013) :

	Réseau sanef			Réseau sappn			groupe sanef		
Blessés légers	332	399	-17%	215	222	-3%	547	621	-12%
Blessés graves	62	75	-17%	31	11		93	86	+ 8%
Tués	22	23	-5%	8	7	+14%	30	30	-

▪ Moyens de paiement : Données Groupe

Les paiements en espèces continuent de décroître régulièrement – 7 % pour ne représenter que 13,2 % des modes de paiement. Les paiements par cartes augmentent, à 44,6 %, et le télépeage, tant Liber-t pour les VL que le TIS pour les PL, poursuit sa progression pour atteindre 42,2 %.

▪ Viabilité hivernale

L'hiver 2013-2014 a été particulièrement doux, contrairement au précédent. Aucun épisode n'a provoqué de gêne pour nos clients.

Parmi les enseignements tirés de l'hiver précédent, un certain nombre n'avaient pas été mis en application dès la fin 2013, car ils nécessitaient des investissements. Ces derniers ont pu être réalisés en 2014, de sorte que l'ensemble du dispositif est aujourd'hui opérationnel et qu'un exercice de grande ampleur a pu être réalisé début décembre. Il a permis de vérifier :

- La bonne compréhension par les équipes des procédures de gestion de crise,
- L'adéquation des aménagements de salles de crise au siège et à Senlis,
- L'efficacité des outils de communication installés pour partager l'information entre intervenants,
- La bonne répartition des rôles et la réactivité des participants.

▪ Opérations de gros entretien

Le programme de réfection des longrines corniches s'est poursuivi avec 16 ouvrages sur A1, 3 ouvrages sur A4 et 3 ouvrages sur A13.

Le programme de rénovation des chaussées du groupe SANEF en 2014 a porté sur un total de 161 km dans les deux sens de circulation. Ces rénovations se sont déclinées sur 9 opérations : 6 sur le réseau Ouest, 6 sur réseau Nord et 3 sur le réseau Est.

Des opérations de déchargeement de chaussées et réfection des complexes « étanchéité roulement » ont été réalisées respectivement sur certains ouvrages des réseaux A1 et A26.

La politique de réfection des ouvrages de type PRAD sur A4 s'est poursuivie avec 5 ouvrages traités en 2014 (4 passages supérieurs et 1 passage inférieur).

Les travaux de réfection des ponts Plisson (diffuseur A4/A31) consistant au vérinage, reprise des garde-grèves et des appareils d'appui ont été terminés.

Des travaux de reprise des complexes « étanchéité roulement » sur les Viaducs d'Echinghen (A16 Boulonnais) et de la Somme (A26 à Saint-Quentin), la réfection complète de l'extrados du Viaduc de la Somme, les changements des joints du Viaduc du Scardon ainsi que des travaux de réfection sur les ouvrages de la traversée urbaine de Reims ont été lancés au cours de l'année.

I.2.2 – Faits marquants en matière de concession

1.2.2.1 – Validation du plan de relance SANEF et SAPN

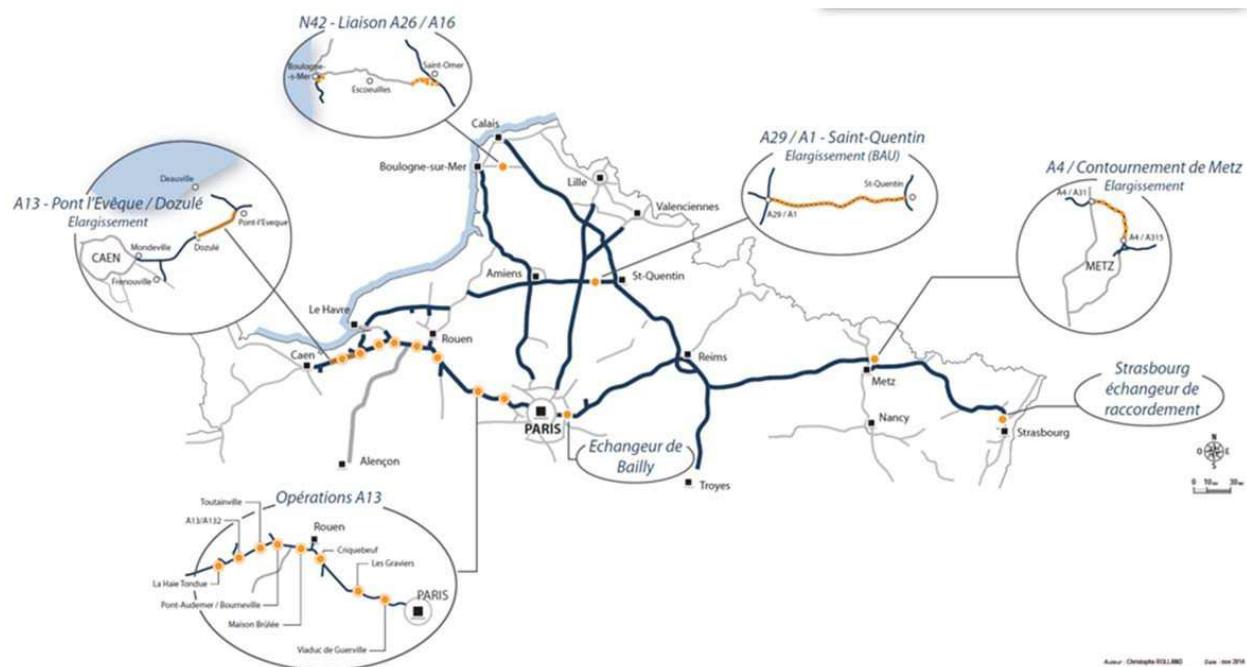
L'idée de mettre au point un plan de relance a été actée entre l'Etat et les sociétés concessionnaires d'autoroute fin 2012. Au cours de l'année 2013, la liste des opérations et la quantification de la compensation nécessaire, société par société ont été fixées.

L'année 2014 a alors été consacrée à la validation du plan de relance par les services de la Commission Européenne. En effet, le plan de relance consiste en l'engagement par chaque société de différents investissements qui sont compensés par une extension de la durée de chaque concession. Cette extension est soumise au régime des aides d'Etat et doit donc faire l'objet d'une notification auprès de la Commission Européenne et d'une validation.

Fin octobre 2014, la Commission Européenne a validé le plan de relance pour sanef et sappn :

- pour sanef, un plan d'investissements de 450 M€ environ, dont 330 M€ sont compensés, et une extension de durée de la concession de 2 ans ;
- pour sappn, un plan d'investissements de 280 M€, dont 257 M€ sont compensés et une extension de durée de la concession de 3 ans et 8 mois.

Carte des opérations du plan de relance sanef et sappn



1.2.2.2 – Chantiers réalisés ou en cours en 2014

▪ Sur le réseau SAPN

Les opérations majeures de l'année 2014 ont porté sur :

- **Poursuite de l'aménagement de l'échangeur de Pont-L'Evêque**

L'opération avait fait l'objet d'une décision ministérielle d'approbation le 15 juin 2012.

A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 avril au 15 mai 2013, l'opération a fait l'objet d'une déclaration de projet préfectorale le 18 juin 2013.

La liaison directe Paris-Lisieux a été effective dès la fin de l'été, en avance sur le calendrier initial et la mise en service générale a fait l'objet de la décision ministérielle du 12 décembre 2014. L'opération est compensée dans le cadre du plan de relance de la SAPN.

- **A13 : Troisième viaduc de Guerville**

L'opération qui comprend la réalisation d'un troisième viaduc et la section d'autoroute correspondante a pour objet d'augmenter la capacité, en section courante, et de rendre possibles les basculements de circulation et la réparation des deux viaducs existants qui présentent des pathologies propres aux VIPP.

Ces travaux nécessiteront pour certaines phases (poussage du tablier au-dessus des voies ferrées notamment) la fermeture des voies ferrées Paris / Mantes la Jolie / Rouen / Caen et s'appuiera à cet effet sur les fermetures programmées pour le projet Eole. Ces fermetures, programmées plusieurs années en amont, sont prévues durant le week-end de Pâques 2018.

Aussi, compte tenu de l'impératif de sécurité et de bonne programmation des travaux, les procédures et études d'avant-projet ont été engagées sans attendre.

Le dossier d'études d'impact support de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique est, dès à présent, en cours d'instruction auprès de l'Autorité Environnementale et auprès des administrations. L'opération est compensée dans le cadre du plan de relance de la SAPN.

- **A13 : bretelle de Mondeville**

La bretelle de Mondeville destinée à faciliter la sortie de la zone d'activité de l'Etoile, située à la sortie Est de Caen, par la création d'un ouvrage unidirectionnel franchissant l'A13 est un projet souhaité et entièrement financé par la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer.

Un dossier de demande de principe dont l'élaboration a débuté en 2013 a permis d'aboutir à la Décision Ministérielle du 4 août 2014 approuvant cette opération.

▪ **Sur le réseau Nord, Sanef (hors opérations du Contrat de Plan Sanef 2010 / 2014) :**

Les opérations majeures de l'année 2014 ont porté sur :

- **Création du nouvel échangeur de Nœux-les-Mines (A26)**

Cet échangeur supplémentaire sur A26 est entièrement financé par les collectivités (Communauté de Communes de Nœux et Environs et Sivom de la Gohelle).

Le diffuseur a été mis en service le 18 décembre 2014.

Il reste à intégrer ce nouveau diffuseur dans le cadre d'un prochain avenant au contrat de concession de Sanef.

1.2.2.3 – Études réalisées ou en cours en 2014

▪ Sur le réseau SAPN

○ Amélioration de la desserte de Pont-Audemer (A13)

L'amélioration de la desserte de Pont-Audemer comporte deux opérations distinctes :

- d'une part, le complètement du demi-diffuseur de Bourneville ;
- d'autre part, la réalisation d'un nouveau demi-diffuseur orienté vers Paris au niveau de Toutainville.

A la demande de l'Etat, un nouveau dossier de demande de principe modificatif a été transmis à la DIT suite à sa demande afin d'intégrer les dernières évolutions réglementaires. Ce dossier annule et remplace celui transmis en août 2012 et non instruit.

Les modifications substantielles du projet ont conduit sapn à résilier les contrats de maîtrise d'œuvre initiaux et à relancer les procédures. Pour Toutainville le maître d'œuvre a été désigné dès fin 2014, pour Bourneville, la désignation intervient au premier trimestre 2015.

L'opération, incluse dans le plan de relance sapn, sera à nouveau engagée dès mise en vigueur de l'avenant intégrant le plan de relance dans la concession sapn.

○ Création de l'échangeur des Graviers (A13)

Dans le cadre de l'opération d'intérêt national (OIN) Seine Aval, les collectivités locales, l'établissement public EPAMSA et l'Etat ont demandé la réalisation d'un échangeur supplémentaire sur l'A13 afin de contribuer au développement économique, de développer l'offre de logements et de faciliter l'implantation d'entreprises sur ce territoire.

Le 30 janvier 2012 un Protocole de fin de négociation relatif à la réalisation et au financement de l'échangeur des Graviers a été signé par toutes les collectivités concernées, l'Etat et la SAPN. Ce protocole stipule que les études (dont les études d'avant-projet) puis les travaux de l'Echangeur seront réalisés par la SAPN dès qu'elle aura été désignée par l'Etat comme maître d'ouvrage, c'est-à-dire à la publication au Journal Officiel de l'avenant au contrat de concession ajoutant l'échangeur des Graviers et ses conditions techniques et financières de réalisation dans la concession de la SAPN.

L'opération, incluse dans le plan de relance sapn, sera engagée dès mise en vigueur de l'avenant intégrant le plan de relance dans la concession sapn.

○ Amélioration de sécurité sur le diffuseur de Maison-Brûlée (A13)

La déclaration de projet préfectorale pour la partie autoroutière a été obtenue le 23 février 2013.

L'opération est incluse dans le plan de relance sapn. Compte tenu de l'impératif de sécurité et en accord avec les services techniques départementaux du conseil général 76, la réalisation des travaux à la charge de la SAPN est prévue entre mars et décembre 2015.

Les travaux de déboisement ont dès à présent été réalisés en concertation avec l'ONF. La SAPN et le Conseil Général de Seine-Maritime établissent la convention précisant les conditions de réalisation des travaux, les limites de gestion et de domanialité ultérieure.

- **Sur le réseau Nord, Sanef (hors opérations du Contrat de Plan Sanef 2010 / 2014)**

- **A29 Elargissement des BAU**

L'opération consiste à porter à 2,50 m les Bandes d'Arrêt d'Urgence d'A29 dans sa section A1-A26, section où cette zone d'arrêt se limite à ce jour à une simple Bande Dérasée de Droite stabilisée. Elle comprend également la réalisation d'un tapis de roulement pleine largeur incluant les BAU créés et garante du confort et de la sécurité des clients et des personnels intervenant.

Le dossier synoptique nécessaire à la Décision Ministérielle approuvant cette opération est engagé, ainsi que les premières étapes de désignation du maître d'œuvre études et travaux.

L'opération, incluse dans le plan de relance sanef, sera engagée dès mise en vigueur de l'avenant intégrant le plan de relance dans la concession sanef.

- **Prolongation de l'A16 en Ile de France**

Dans la perspective de l'engagement de l'opération par Sanef, opération qui est déjà inscrite au cahier des charges de la concession depuis 2004, les études d'avant-projet ont été engagées en 2014.

La déclaration d'utilité publique, suite à l'Enquête Publique menée par les services de l'Etat, a été publiée le 13 décembre 2014.

Le projet, objet de la DUP, diffère du projet initial. Il faut donc que les conditions techniques et financières du nouveau projet fassent l'objet d'un avenant au contrat de concession Sanef.

- **Sur le réseau Est, Sanef (hors opérations du Contrat de Plan Sanef 2010 / 2014)**

- **Complément de l'échangeur de Bailly-Romainvilliers (A4)**

Le projet de création, par le groupement Disney et Pierre et Vacances, d'un centre d'hébergement touristique, appelé « Villages Nature » conduit à compléter l'échangeur existant.

Toutefois, un projet de barreau entre l'A4 et la RN36 se raccordant sur cet échangeur met en péril la recette sur le péage de Coutevroult si un péage n'est pas perçu sur cet échangeur.

Depuis 2010, Sanef a engagé des études sur instruction des services de l'État concédant. A chaque étape, Sanef a alerté l'Etat sur les dangers importants que fait peser sur la recette du péage de la barrière pleine voie de Coutevroult, l'aménagement combiné du complément d'échange et du barreau, en particulier en cas d'absence de péage sur les bretelles du complément.

Au cours de l'année 2013, l'administration a demandé à Sanef d'étudier différentes solutions préservant l'intégrité de la recette. Ces études ont conduit Sanef à proposer un schéma alternatif permettant de préserver le fonctionnement actuel du péage tout en offrant les fonctionnalités attendues localement.

Cette solution est en cours d'évaluation et sera discutée tout début 2015.

Par ailleurs, l'Etat a confirmé à sanef que le mode de financement de cette opération devra être défini par un avenant au contrat de concession préalablement à l'engagement des travaux et que, si un shunt était réalisé, Sanef serait compensée de la perte de recette.

1.2.2.4 – Contrat de Plan Sanef 2010 / 2014

- **Rappel des principes généraux**

Le Contrat de Plan Sanef 2010 / 2014 définit les investissements complémentaires que Sanef mettra en œuvre au cours de la période 2010 / 2014. Ces investissements s'inscrivent dans la continuité du programme réalisé dans le cadre des Engagements Verts. Le total du programme d'investissement est de 166 M€.

Le Contrat de Plan prévoit notamment l'installation de voies télépéage sans arrêt sur onze barrières pleine voie non équipées lors des Engagements Verts et l'aménagement de 38 aires de service.

Les autres projets du Contrat de Plan sanef 2010 / 2014 concernent l'élargissement de la bande d'arrêt d'urgence sur A4, la sécurisation des tunnels de Roissy, la mise en place de mesures de maîtrise de risques pour les transports de matières dangereuses sur trois aires de service, ou la mise en place de dispositifs de gestion dynamique de trafic sur A4 à l'approche de Paris et de Strasbourg.

A l'exception de l'installation du télépéage sans arrêt sur les barrières pleine voie des réseaux Nord et Est et l'élargissement de la bande d'arrêt d'urgence sur A4 dont le délai d'achèvement prévu par le Contrat de Plan est fin 2015, la plupart des projets du Contrat de Plan sanef 2010 / 2014 sont finalisés ou en cours d'achèvement à fin décembre 2014.

Par ailleurs, le Contrat de Plan prévoit la mise en place d'indicateurs de performance, permettant à l'État de s'assurer que le service rendu répond aux objectifs fixés dans le contrat. Sanef a adapté son organisation pour respecter au mieux les indicateurs du contrat de plan, en particulier pour la surveillance du réseau ainsi que pour la gestion et le suivi des ouvrages d'art et des aires.

▪ **Aires de services**

Les aménagements sur 38 aires de services ont été finalisés en 2014. Ces aménagements visaient à :

- améliorer la sécurité des usagers (séparation des flux véhicules légers / poids-lourds, matérialisation de cheminements piétons) ;
- renforcer les capacités des aires (création de 100 places poids-lourds et de 88 places bus, installation de 7 sanitaires et 11 sani-vidanges) ;
- mettre en place de nouveaux services pour les usagers (installation de points d'information et d'espaces détente) ;
- intégrer davantage les aires dans leur environnement (optimisation de l'éclairage, traitement des eaux de pluie et des eaux usées, aménagements paysagers).

▪ **Achèvement de l'installation du télépéage sans arrêt sur les barrières pleine voie du réseau**

Dans le cadre du Contrat de Plan Sanef 2010 / 2014, sanef installe le télépéage sans arrêt toutes classes (PL et VL) sur l'ensemble des barrières pleine voie non encore équipées, à savoir :

- Sur A4 : Coutevroult, Montreuil-aux-Lions, Beaumont, Saint-Avold, Loupershouse, Schwindratzheim et Taissy,
- Sur A16 : Amblainville et Herquelingue,
- Sur A29 : Dury et Jules Verne.

Les décisions ministrielles ont été obtenues pour toutes les BPV. Seul l'avant-projet de Taissy reste à approuver.

En décembre 2013, les premiers travaux avaient été engagés sur la barrière de Schwindratzheim (A4). En 2014, le programme a été poursuivi avec des travaux sur :

- A4 Coutevroult, Beaumont, Saint-Avold, Loupershouse
- A29 Dury et Jules Verne

Les entreprises ont été désignées pour les BPV d'Herquelingue, Amblainville et Montreuil, dont les travaux seront engagés en 2015.

▪ **A4 Elargissement des BAU**

Le Contrat de Plan prévoit l'élargissement de la bande d'arrêt d'urgence de 2,50 m à 3 m sur 25 kilomètres de l'autoroute A4 ainsi que la création de zones d'arrêt pour le stationnement des patrouilles et la mise à niveau des postes d'appel d'urgence situés au droit de ces élargissements. Ces aménagements seront réalisés sur la section comprise entre La Veuve et Semécourt (250 kilomètres).

Les études visant à définir la méthodologie de choix des zones à élargir et à préciser les caractéristiques des refuges se sont poursuivies en 2014. 2 dossiers d'information ont été adressés à la tutelle en février 2014 :

- pour proposer la méthodologie relative au choix des zones à élargir,
- pour décrire la zone d'arrêt technique test devant être réalisée au titre du Contrat de Plan.

La zone d'arrêt technique test a été réalisée. Le dossier synoptique décrivant l'ensemble de l'opération a été établi et transmis pour instruction le 17 décembre 2014. Les travaux seront réalisés en 2015.

▪ **Aménagements en faveur de la gestion du trafic sur l'A4**

Le Contrat de Plan prévoit la mise en place de dispositifs de gestion dynamique de trafic (panneau à messages variables, vidéosurveillance, temps de parcours, régulation de vitesse) sur A4 à l'approche de Paris et de Strasbourg.

Ces équipements vont améliorer la gestion de trafic et la surveillance de ces deux sections à trafics élevés. Ils permettront notamment une meilleure détection des événements et une meilleure information des conditions de trafic pour les usagers. La mise en place des équipements est en cours pour une fin mi 2015.

I.2.3 – Faits marquants en matière commerciale : les aires

La qualité des aires de service et de repos est au cœur des préoccupations du groupe dont les efforts convergent tant au niveau de la mise en œuvre d'une offre de service segmentée, de la rénovation des sites que de leur entretien courant pour une satisfaction accrue des clients.

La démarche Satisf'aire, dont les prémisses datent de 2010 et qui a vu le déploiement d'un outil en 2012, est en voie de parachèvement pour prendre en compte les anomalies d'infrastructures, afin de permettre au groupe de pérenniser un processus partagé et efficace d'amélioration continue au service des clients.

Les aires de service continuent leur mue. D'une part grâce aux travaux décrits plus haut à propos du contrat de plan 2010 - 2014, d'autre part à l'occasion des renouvellements de contrats avec les pétroliers et restaurateurs présents sur les aires de service. Quelques aires font encore l'objet de travaux lourds de restructuration sur les bâtiments et sur les offres commerciales et de nouveaux appels d'offres se préparent d'ores et déjà.

I.3 – Résultats du groupe Sanef

I.3.1 – Analyse de l'évolution des affaires et des résultats 2014

Produits opérationnels :

Chiffre d'affaires (hors chiffre d'affaires construction de 78,8 M€ en 2014 et 64,4 M€ en 2013)

<i>(en millions d'€)</i>	2014	2013
Chiffre d'affaires « Péages »	1456,9	1.414,8
Chiffre d'affaires « Autres Ventes »	146,5	138,5
Chiffre d'affaires Total :	1603,4	1.553,3
Autres produits	19,7	28,4
Produits opérationnels	1623,1	1.581,7

Le chiffre d'affaires du Groupe est en amélioration de 50,1 M€ par rapport à 2013. Le chiffre d'affaires péages est en hausse de 42,1 M€ soit + 3 %, cet écart s'expliquant à hauteur de + 2,43 % par une croissance de trafic, de + 0,75 % par les augmentations de tarifs et de - 0,21 % pour les effets du mix VL/PL.

Les autres ventes sont en hausse de 5,8% % (+8 M€). Cette évolution est principalement due au projet Dartford (facturation de la phase de construction) dont la mise en exploitation est effective depuis le 28 novembre 2014, cette hausse est en partie masquée par le changement de comptabilisation de TC flow et SSPF (Consolidation proportionnelle en 2013 et mise en équivalence en 2014).

Les autres produits sont en diminution de – 30,6 % soit -8,7 M€ (impact en 2013 de la rétrocession des concessions de Sanef Saba Parkings à la ville de Paris).

Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles (hors charges de construction qui s'élèvent à 78,8 M€ en 2014) augmentent de 0,5 %, passant de 898 M€ en 2013 à 903 M€ en 2014, soit +5 M€. Sans l'impact du changement de comptabilisation de TC Flow et SSPF l'évolution serait de – 7 M€, l'évolution favorable due à la diminution des charges de personnel (impact de la reprise de provision de la mutuelle des retraités et de la baisse continue des effectifs), aux gains liés à l'hiver 2014 particulièrement doux et aux économies dans les charges sont compensés par les charges du projet Dartford (en lien avec le CA de la phase de construction) et par la dépréciation totale des badges Ecotaxe suite à la décision gouvernementale de suspension de l'Ecotaxe.

La ligne Achats et charges externes s'analyse comme suit :

- Les consommations et charges liées aux opérations sont en légère hausse de 0,8 M€ par rapport à 2013, les gains en lien avec l'hiver 2014 très doux et les économies constatées dans ces postes sont annulées par les charges liées au projet Dartford et les changements de méthode de consolidation de TC flow et SSPF.
- Les opérations de gros entretien et d'entretien-réparations sont en évolution de - 0,7M€ par rapport à 2013 et passent de 32,8 M€ en 2013 à 33,5 M€ en 2014.
- Les autres charges externes sont en baisse entre 2014 et 2013, passant de 60,3 M€ à 54,7 M€, soit une baisse de 5,6 M€ (impact de charges non récurrentes en 2013 dont notamment la liquidation du litige Beugnet).

Le poste "charges de personnel" diminue de 8 %, soit une baisse de 16,4 M€ et s'analyse comme suit :

	2014	2013	Variation
Salaires et charges	(173,8)	(180,7)	-3,8%
Intéressement	(6,8)	(5,9)	+15,3%
Participation	(11,8)	(12,3)	-4,1%
Autres charges de personnel	(2,9)	(2,7)	+7,4%
Avantages à long terme	7,3	(2,8)	ns
Total	(188)	(204,4)	-8%

Les salaires et charges sont en diminution de 3,8 %. La décroissance des effectifs, les impacts de l'hiver doux, ainsi que le changement de comptabilisation de TC Flow et SSPF expliquent cette amélioration sensible.

L'intéressement et la participation reflètent la progression du résultat des sociétés. Les autres charges de personnel comprennent notamment la formation professionnelle.

Enfin, les avantages à long terme sont en amélioration de 10,1M€, Sapn ayant dénoncé partiellement fin 2013 un usage concernant le paiement d'une partie de la mutuelle de ses retraités. Cette dénonciation, devenue effective et définitive au cours du 1er semestre 2014, a entraîné une reprise de provision de 10 M€ comptabilisée en profit de l'exercice (réduction de régime).

La contribution à l'EBITDA est la suivante :

	2014	2013	Variation
Sociétés concessionnaires	1.073,6	1.014,4	+5,8%
Autres sociétés	14,6	10,0	+46%
Total	1088,2	1.024,4	+6,2%

L'EBITDA des sociétés concessionnaires est en évolution de +6,2% entre 2013 et 2014, passant de 1.014,4 M€ à 1.073,6 M€. En pourcentage des produits, elle s'améliore et s'établit à 70,1 % contre 68,6 % en 2013. L'EBITDA des autres sociétés est également en évolution positive et se situe à 15 M€ en 2014. La marge d'EBITDA du groupe se monte pour 2014 à 67 %, en hausse par rapport à celle de 2013 (65 %).

Les dotations aux amortissements et provisions sont impactés en 2014 par la dépréciation de la totalité du parc de badges Ecotaxe suite à la décision gouvernementale de suspendre cette activité (-22 M€).

Le résultat opérationnel ressort à 720,1 M€ contre 683,5 M€ en 2013, soit une augmentation de 5,3 %.

Le résultat financier se dégrade légèrement, passant de - 175 M€ en 2013 à - 176,2 M€ en 2014, les effets de la réduction continue de la dette du groupe et de la baisse des taux sur l'année 2014 sont masqués par des produits financiers non récurrents en 2013 (plus-values enregistrées au titre de la vente de nos participations dans Skytoll pour 8,5 M€ et mise en conformité de la comptabilisation des intérêts courus de la créance Alis pour 5 M€).

La quote-part du résultat des mises en équivalence se situe à - 8,5 M€ (impact du résultat négatif d'A'lienor). Après constatation d'un impôt sur les sociétés de 206 M€, contre 192,1 M€ en 2013, le résultat consolidé part du groupe s'établit à 329,4 M€, en amélioration par rapport à 2013 (304,4 M€).

Trésorerie groupe

Le tableau de flux de trésorerie du groupe fait apparaître les mouvements suivants :

<i>Qualification des flux</i>	2014	2013
Activités opérationnelles	744,9	731,2
Activités d'investissement	(132,9)	(149,1)
Activités de financement	(796,7)	(246,4)
Variation de trésorerie	(184,6)	335,7
Trésorerie à l'ouverture	379,5	44,2
Trésorerie à la clôture (<i>y compris variations de change</i>)	194,8	379,5

La trésorerie au 31 décembre 2014 s'établit à 194,8 M€. L'émission d'un emprunt obligataire de 300 millions d'euros en juillet 2013 par Sanef explique cette forte dégradation de la position de trésorerie.

I.3.2 – Résultats de sanef S.A.

<i>En millions d'€</i>	2014	2013	Variation
Chiffre d'affaires :			
Péage	1095,2	1 062,1	+3,1%
Autres	40	38,0	+5,3%
Total	1135,2	1 100,1	+3,2%
Consommations	(17,4)	(21,5)	-19,1%
Entretien et maintenance	(28,8)	(30,8)	-6,5%
Autres charges externes	(30,5)	(32,4)	-5,9%
Charges de personnel	(123,1)	(123,8)	-0,6%
Autres produits et charges	22,8	24,5	-6,9%
Impôts et taxes	(161,3)	(152,0)	+6,1%
Dotation aux amortissements & provisions	(221,7)	(221,1)	+0,3%
Résultat opérationnel	575,2	543,1	+5,9%
Résultat financier	(47,8	(66,8)	-28,4%
Résultat exceptionnel	4,9	3,9	+25,6%
Participation des salariés	(9,4)	(10,2)	-7,8%
Impôt sur les sociétés	(177,2)	(172,5)	+2,8%
Résultat net comptable	345,7	297,5	+16,2%

Ne sont expliquées ici que les variations significatives propres à sanef SA. Le chiffre d'affaires péages est en hausse de 33,1 M€.

Les consommations sont en baisse de 19,1 % en lien avec l'hiver 2014 particulièrement doux par rapport à 2013 (-6 M€ de consommation de sel par rapport à 2013).

Les charges de personnel diminuent de 0,6%, la décroissance des effectifs et les effets de l'hiver doux compensant les revalorisations salariales.

Les impôts et taxes augmentent de 2,8% soit -9,3 M€, en lien avec l'activité (hausse du trafic pour la TAT) et augmentation de la redevance domaniale au 1er juillet 2013 (impact -7 M€ en 2014).

Le résultat opérationnel est en amélioration de 5,9 % par rapport à 2013.

Le résultat financier est en nette amélioration par rapport à 2013, soit +19 M€, en lien avec la baisse des charges d'intérêt liée au désendettement de la société, et au versement des dividendes des filiales de Sanef SA.

L'impôt sur les sociétés est en hausse de 2,8%. Le taux d'imposition global à l'impôt se situe à 38 % en 2014.

Le résultat net ressort à 345.692K euros (en évolution de + 16,2 %).

Trésorerie

La trésorerie de 2014 s'est dégradée (121,7) millions d'euros, passant de + 463 M€ à fin 2013 à + 342 M€, cette évolution s'analysant ainsi :

		<i>en M€</i>
Flux de trésorerie générés par l'activité		536,8
Flux de trésorerie des opérations d'investissement		(147)
Flux de trésorerie des opérations de financement		(511,5)
Variation de trésorerie		(121,7)

Cette dégradation de la trésorerie s'explique par l'émission d'un emprunt obligataire en juillet 2013 pour un montant de 300 M€ et par les flux résultant de l'activité.

- Information sur les délais de paiements**

En application des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, figure ci-après la décomposition à la clôture de l'exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

Fournisseurs - Achats biens et services			Fournisseurs - Achats d'immobilisations		
échéance	2014	2013	échéance	2014	2013
- 30 jours	243 K€	7 102 K€	- 30 jours	436 K€	9 596 K€
- 60 jours	16 K€		- 60 jours		11 K€
+ 60 jours			+ 60 jours		
Total	259 K€	7 102 K€	Total	436 K€	9 607 K€

I.3.3 – Indicateurs clés de performance

Les indicateurs clés de performance sont repris en annexe 3 dans le cadre du rapport Responsabilité Sociale et Environnementale.

I.3.4 – Principaux risques et incertitudes

Comme toutes les sociétés concessionnaires d'autoroute, le Groupe Sanef peut être confrontée à différents risques susceptibles d'affecter son activité :

Risques de fin de concession

La convention de concession liant la Société à l'État peut être résiliée unilatéralement par l'État pour motif d'intérêt général avec droit à indemnisation ; l'État peut également prononcer la déchéance de la concession en cas de manquement grave de la Société aux obligations de la convention.

Risques fiscaux

Les tarifs des sociétés concessionnaires étant fixés par l'État, ce secteur d'activité pourrait être affecté par des modifications de la fiscalité si l'impact de ces modifications n'était pas intégralement et immédiatement compensé.

Risques réglementaires

Le secteur d'activité dans lequel évolue le Groupe Sanef est très réglementé et peut subir des modifications de la réglementation touchant notamment les domaines routiers, la sécurité routière, l'environnement, la fiscalité, les transports, la protection des données. Les durcissements de la réglementation de caractère général dans ces domaines peuvent entraîner des coûts supplémentaires.

Risque trafic - recettes

Les volumes de trafic peuvent être impactés par un certain nombre d'éléments tels que l'acceptabilité du péage, la qualité et l'état d'entretien des autoroutes, la capacité du réseau à absorber le trafic, le prix des carburants, l'existence d'infrastructures de transport concurrentes et des évolutions réglementaires ; le trafic PL est sensible à la conjoncture économique européenne.

Les recettes péage pourraient être affectées par des évolutions significatives des systèmes de collecte du péage. Risque de change

Pour l'essentiel, le Groupe Sanef opère dans les pays de la zone euro et principalement en France. La société ne supporte pratiquement aucun risque de change sur les transactions qu'elle effectue.

Risque de taux

Le financement externe du Groupe Sanef est libellé exclusivement en euros, principalement à taux fixe, sans encourir de risque significatif de hausse des taux d'intérêt. Toutefois la société a rendu variable une partie de sa position en taux fixes grâce à des swaps de taux d'intérêt. Les instruments dérivés sont comptabilisés en tant qu'instruments de couverture, les flux d'intérêts produits par ces instruments étant enregistrés simultanément aux flux d'intérêts produits par les emprunts sous-jacents.

Risque de marché

Le Groupe Sanef pourrait être impacté par des tensions sur les marchés financiers et notamment en ce qui concerne le refinancement de sa dette.

Risques d'exploitation

Des événements peuvent perturber l'exploitation des autoroutes du Groupe Sanef comme des événements naturels ou climatiques de nature exceptionnelle, des accidents de grande ampleur voire des actes de malveillance ; tous ces événements sont susceptibles de conduire à l'interruption partielle ou totale du réseau.

Risques de construction

Les opérations de construction peuvent être obérées par des incidents affectant directement leur réalisation (pénurie de matériaux ou hausse de leurs coûts, défaillance de sous-traitants et fournisseurs, accidents de chantiers, aléas administratifs, etc.) ; ces risques peuvent également se traduire par des malfaçons affectant les ouvrages.

I.3.5 – Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Ce tableau figure en Annexe 2.

II – FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2014

Parmi les activités marquantes des filiales de sanef au cours de l'exercice 2014, autres que la Société des Autoroutes Paris-Normandie dont des développements figurent plus haut, il convient de citer :

- **Bip & Go**

- Activité économique :

Bip&Go a réalisé pour son l'exercice 2014 un chiffre d'affaires de 18 M€, soit une progression de 13,7% par rapport à 2013. Son résultat net avant impôts devrait ressortir à 4,5, M€, soit plus du double du résultat de 2013.

Les ventes de badges réalisées par Bip&Go ont atteint les 162 000 ventes soit une progression de 3% par rapport à 2013. La stratégie multicanale mise en place depuis la création de Bip&Go a permis de dépasser l'objectif annuel de 2014 qui était de 150 000 badges.

- Activité opérationnelle :

Bip&Go a poursuivi son activité de commercialisation de badges liber-t en 2014 grâce au développement du site marchand (traduction en allemand au printemps 2014, nouvelles offres via des partenaires tels que AMEX et Vente Privée) et à l'accent qui a été mis sur la prospection commerciale en dehors du réseau d'agences.

La stratégie d'entreprise poursuivie en 2014, principalement axée sur un accroissement net du parc de badges (dépassement du million de badges durant l'été 2014), une dynamisation des offres par l'équipe marketing et un travail important réalisé sur la gestion du risque client a permis de réaliser un résultat net avant impôt de 10% supérieur au budget.

A noter qu'un nouvel acteur concurrent, Easytrip, filiale d'Egis a fait son entrée sur le marché courant 2014, en ouvrant son site marchand durant l'été.

- activité sociale :

L'effectif physique à fin 2014 était de 93 salariés.

- **Eurotoll**

Pour eurotoll: la filiale émettrice de badges PL du groupe sanef, l'année 2014 a été marquée par les bouleversements du projet de taxe PL en France :

- Démarrage de l'année avec une suspension sine die de l'écotaxe Deux missions parlementaires étaient en cours : l'une au Sénat concernant les conditions d'attribution du marché, l'autre à l'Assemblée pour proposer la façon de poursuivre. Eurotoll a été auditionnée par ces deux missions parlementaires.
- Signature d'un protocole de suspension couvrant les frais relatifs à la taxe PL sur 2014, pour un montant d'environ 6 M€.
- Relance de l'écotaxe sous la forme du « péage de transit PL » (PTPL) le 20 juin 2014.
- Suspension (9 octobre) puis arrêt définitif (30 octobre) de l'écotaxe.

Dans ce contexte, eurotoll a commencé à anticiper le redémarrage du PTPL, mais de façon prudente, ce qui a permis de limiter les frais correspondants. Dès l'annonce de l'arrêt définitif, eurotoll a pris les mesures nécessaires pour stopper les dépenses récurrentes.

Autres faits marquant

Au titre des faits marquants, il importe de citer :

- La poursuite de la forte concurrence menée par les sociétés étrangères entrant sur le marché à l'occasion de l'écotaxe. Cette concurrence s'est notamment exercée auprès des distributeurs espagnols et italiens, ce qui a entraîné une érosion du montant de péage collecté en France.
- Cette érosion a été compensée par l'augmentation du péage collecté hors de France.

- **Sanef its technologies SAS**

L'activité de Sanef its technologies SAS a été marquée par les travaux d'exécution sur les projets de Dartford, Port Mann, Porto Rico, Blue Water et Eurotunnel.

- Le projet de Mersey Gateway

Le closing du projet de Mersey Gateway, remporté fin 2013, a été réalisé en avril 2014. Ce projet vise la fourniture et l'exploitation d'une solution de péage en free flow pendant 7 ans sur un pont en construction facilitant l'accès à Liverpool.

- Le projet de Dartford Crossing

Le projet de Dartford Crossing a été mis en exploitation le 30 novembre 2014. Il a permis de substituer à une solution de péage classique un système de péage en flux libre pour l'accès est de Londres sur l'autoroute M25. Le trafic y est de 130 000 véhicules par jour et Dartford est la plus importante barrière d'Europe. A ce jour, 500 000 clients sont enregistrés dans nos bases, 85 % des utilisateurs paient dans les 24 heures et le centre d'appel traite 6 000 appels par jour.

- Le projet Metropistas à Puerto Rico

Le 11 avril 2014, Sanef its a remporté un important marché à Puerto Rico. Celui-ci consiste en le remplacement des équipements de voie de péage classique par des équipements en free flow sur 8 points de péage (11 portiques), ainsi que le *transaction management*. Ceci représente un volume de l'ordre de 100 millions de transactions par an.

Toutes activités et filiales confondues, Sanef its technologies a réalisé un chiffre d'affaires de près de 38 M€ en 2014 pour un résultat équilibré à la fin de l'exercice.

- Réorganisation du Pôle TSI de Sanef

Le conseil d'administration de Sanef a validé lors de sa réunion du 17 juillet 2014 la réorganisation de son pôle TSI en approuvant un projet de traité d'apport de Sanef SA à Sanef ITS des titres de chacune des 7 filiales de son pôle TSI directement détenues par Sanef SA, hors BIP & GO SAS et Eurotoll SAS.

Ces Apports seront effectués par voie d'apports en nature non soumis au régime juridique des scissions et seront rémunérés par l'émission de nouveaux titres de Sanef ITS au profit de Sanef SA. Ces apports de titres de chacune des Filiales TSI sont soumis à des conditions suspensives spécifiques dans la mesure où chaque Apport implique de respecter certaines conditions préalables spécifiques à la société dont les titres sont apportés (accord ou information de certains partenaires commerciaux, autorisation du conseil d'administration de la société dont les titres sont apportés, etc.).

Ces apports doivent individuellement être réalisés avant le 31 mars 2015.

- **Sanef its operations Ireland Limited**

Sanef its Operations Ireland, société de droit irlandais, exploite une activité de collecte de péage en flux libre sur l'autoroute péri-urbaine M50 de Dublin.

Sanef its Operations Ireland exploite cette activité dans le cadre d'un contrat d'une durée de 8 années renouvelable conclu avec l'Autorité des Routes Irlandaise (NRA). Celle-ci a décidé de prolonger le contrat de Sanef its Operations Ireland de 3 années, celui-ci prenant fin par conséquent le 31 mars 2018.

Dans le cadre de ce contrat, Sanef its Operations Ireland exploite entièrement un système de collecte de péage incluant :

- La gestion des clients et des comptes des clients. Cette activité s'appuie sur les ressources d'un centre d'appels sous-traité à un spécialiste local.
- La collecte et le contrôle du péage. Dans ce cadre BEF assure la revue des images des plaques d'immatriculation des véhicules soumis au péage, la facturation du péage et l'ensemble des missions de recouvrement.
- La distribution des boîtiers de télépéage, leur logistique et l'ensemble des activités de supports à la distribution.

Les performances économiques de Sanef its Operations Ireland ont été les suivantes :

- Le chiffre d'affaires a atteint 22 M€ en 2014.
- Les charges d'exploitation restent maîtrisées à 19,1 M€ pour un EBITDA ressortant à 2,9 M€.

- **Sanef Saba Parkings France**

Cette filiale commune de Sanef et de Saba Aparcamientos exploite les concessions de deux parcs de stationnement à Paris (parc Lagrange – Paris 5^{ème} et parc François 1^{er} – Paris 8^{ème}).

Compte tenu des retards accumulés dans l'obtention des permis de construire et des difficultés d'application de ces permis (problèmes notamment avec l'accessibilité pour les PMR et les autorisations afférentes), SSPF a engagé la résiliation de ses concessions.

Le conseil municipal de la Ville de Paris a approuvé, dans sa séance des 12 et 13 novembre 2013, la conclusion du protocole transactionnel de résiliation amiable des concessions de ces deux parkings.

Conformément aux termes de ce protocole, la fin des contrats de concession a été organisée le 31 octobre 2014 avec la reprise par SAEMES du parc Lagrange – Paris 5ème et la reprise par INTERPARKING du parc François 1^{er} – Paris 8^{ème}. La société n'a plus d'activité ni salarié et gère les derniers engagements. Une dissolution est prévue en 2015.

- **Sanef Aquitaine et SEA14**

Il a été créé au sein du Groupe Sanef deux filiales d'exploitation, Sanef Aquitaine, filiale de Sanef qui exploite l'A65 et SEA14, filiale de la SAPN, qui exploite l'A14.

Sanef Aquitaine

Sanef Aquitaine, filiale à 100 % de sanef, assure l'exploitation de l'A65 pour le compte d'A'Lienor.

En 2014, le trafic a progressé de 7,6 % sur cette section et en particulier une hausse de 57% du trafic PL depuis l'interdiction de circuler mise en place fin 2013 sur le réseau parallèle. L'activité a été cette année encore par les travaux de réparation par le constructeur de différents désordres sur l'infrastructure, qui sollicitent l'équipe en place pour les balisages.

Pour l'exercice 2014, Sanef Aquitaine devrait réaliser un chiffre d'affaires de 7,8 M€, dégageant un bénéfice net comptable positif de 374 milliers d'euros.

SEA14

La SEA14 est une société par actions simplifiée unipersonnelle détenue intégralement par la SAPN. Son objet est d'assurer en direct l'exploitation de l'autoroute A14.

Cette exploitation, qui avait été sous-traitée depuis la mise en service de cette autoroute, a été reprise par la SEA14 le 1er janvier 2007, dans le cadre du contrat de sous-traitance conclu entre SAPN et SEA14.

Pour l'exercice 2014, la SEA14 devrait réaliser un chiffre d'affaires de 8 207 K€, dégageant un bénéfice net comptable positif de 402 milliers d'euros.

- **ALIS et A'Lienor (Autoroutes A28 et A65)**

ALIS

Sanef et SAPN détiennent ensemble 19,67 % du capital de la société ALIS, concessionnaire du tronçon Rouen - Alençon de l'autoroute A28 (125 km).

Mise en service le 27 octobre 2005, cette section autoroutière a enregistré en 2014 un Trafic Moyen Journalier Annuel de 7 812 véhicules/jour, en hausse de 2,3 % par rapport à 2013 (+ 1,7 % pour les VL, + 4,6 % pour les PL).

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2014 devrait s'établir à 63,26 M€ (en progression de 9,2 % par rapport à 2013) et le résultat net ressortir à 62 K€ (contre une perte nette comptable de 11,9 M€ en 2013).

A'Lienor

Sanef participe à hauteur de 35 % au capital de la société A'Lienor, concessionnaire de l'autoroute A65 reliant Langon à Pau (150 km).

Cette section autoroutière a enregistré en 2014 un Trafic Moyen Journalier Annuel de 6 338 véhicules/jour, en hausse de 7,6 % par rapport à 2013 (+ 4,1 % pour les VL, + 57 % pour les PL liés à la mise en vigueur d'interdictions de circulation pour les PL en transit sur les voiries locales).

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2014 devrait s'établir à 48,9 M€ (en progression de 14,59 % par rapport à 2013) et le résultat net ressortir à – 25,8 M€ (contre une perte nette comptable de 30,6 M€ en 2013).

III – PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

- **Discussions sur le Plan de relance autoroutier**

Fin octobre 2014, la Commission Européenne a validé le plan de relance de Sanef. Toutefois, ce plan n'a pas encore été intégré par avenant dans sa concession.

En effet, suite à la publication mi-septembre 2014 par l'Autorité de la Concurrence, d'un rapport sur les sociétés concessionnaires d'autoroute, une polémique est née au sujet du bien-fondé du modèle de la concession et leurs résultats économiques.

Cette polémique a conduit le gouvernement à souhaiter négocier avec les sociétés concessionnaires d'autoroute des aménagements à leurs contrats de concession. Ces négociations, qui incluent la mise en œuvre du plan de relance, ne sont pas encore achevées à la date de rédaction de ce document.

- **Développements des concessions**

à la suite de l'appel d'offre lancé fin 2012 par le Grand Lyon (la Communauté Urbaine de Lyon), le groupement LEONORD, dont sanef est membre, a remporté l'appel d'offres pour le contrat de partenariat pour la mise en sécurité, l'exploitation-maintenance et le gros entretien et les renouvellements (GER) du Boulevard Périphérique Nord de Lyon (BPNL). Le groupement LEONORD a été mis en place pour fédérer l'ensemble des compétences nécessaires :

- Le groupe Fayat, avec ses filiales Razel-Bec et Satelec pour la construction et le GER des infrastructures ;
- Le fonds d'investissement FIDEPPII2 (groupe BPCE) ;
- Le groupe sanef pour l'exploitation-maintenance et le GER des équipements.

Le BPNL est une route express urbaine supportant un trafic important : 45 000 véhicules par jour sur la partie payante, et 85 000 par jour sur les deux sections gratuites. Il joue un rôle essentiel pour la mobilité et le dynamisme de l'agglomération lyonnaise.

Cet ouvrage de 10 kilomètres comporte 6 kilomètres de tunnels, qui doivent faire l'objet de travaux importants de mise en sécurité, de façon à se conformer à l'évolution de la réglementation suite à la catastrophe du tunnel du Mont-Blanc. Ces travaux sont complexes et délicats à réaliser. Dans ce contexte, le Grand Lyon a souhaité recourir à un contrat de partenariat global, comprenant les travaux de mise en sécurité et les prestations d'exploitation-maintenance et de GER.

Le contrat de partenariat a été signé le 24 novembre 2014 avec l'ensemble des contrats industriels et financiers.

A partir du 2 janvier 2015, et pour une durée de 20 ans, sanef est en charge de l'exploitation, de la maintenance de l'ouvrage et du GER des équipements, et également en charge du prélèvement du péage, entièrement reversé au Grand Lyon. En contrepartie, il percevra un loyer annuel. De plus, la centaine de salariés actuels travaillant sur l'ouvrage seront reconduits et intégrés au sein d'une filiale à 100% de Sanef, créée à cet effet, la société se bpnl.

- **Ecotaxe**

Le Groupe Sanef a activement engagé les démarches pour permettre la préparation d'eurololl à l'ouverture de l'Ecotaxe dont la mise en service était initialement prévue en juillet 2013. En 2013, L'Etat a reporté, puis suspendu sine die, la mise en œuvre de ce dispositif. En 2014, après un redémarrage sous la forme du péage de transit poids lourds, l'Etat a définitivement résilié le contrat le liant à Ecomou'.

IV – ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

- Recharge des véhicules électrique en roulant sur la chaussée (projet FABRIC)

Le projet FABRIC vise à développer et à expérimenter des solutions de recharge dynamique sur route des véhicules électriques. La technologie qui sera expérimentée en France sera l'induction électrique. Le projet FABRIC a été retenu pour un financement par la Commission Européenne, et a démarré en janvier 2014, pour une durée de 4 ans. Sanef a participé à l'ensemble des réunions du projet et a contribué à l'élaboration des premiers livrables. En particulier, Sanef a animé le travail de spécifications et d'expression des besoins et contraintes relatives à l'installation des systèmes de recharge dynamique dans la chaussée. Les experts chaussée de Sanef et d'autres exploitants routiers ont ainsi décrit les conditions d'installation, de maintenance et d'exploitation de ces systèmes.

- Par ailleurs, le groupe sanef poursuit un programme de recherche et développement qui se décline dans les deux domaines principaux suivants :

Domaine Péage

- Mise au point d'un mono-portique de télépéage flux libre permettant notamment l'utilisation de la technologie RFID.
- Réalisation d'un pilote de paiement du péage grâce à la technologie « sans-contact » déployée dans la dernière génération de téléphones portables (NFC = Near Field Communication). Le projet est mené en partenariat avec le groupe Orange et sa filiale Orange Business Services OBS. Le contrat de partenariat a été signé entre les trois sociétés en avril 2014. Ce projet a vu la participation de Bip&Go pour la gestion de la relation client des abonnés à ce service de péage, considéré comme complémentaire de Liber-T. L'expérimentation, qui sera menée d'abord avec 40 salariés de Sanef et Orange, puis environ 200 clients, démarera au 1^{er} trimestre 2015, et devrait durer 3 à 4 mois. Le bilan, technique et marketing qui sera conduit, permettra de juger de la viabilité de ce service et d'envisager une généralisation à l'ensemble du réseau.

Domaine gestion de trafic et sécurité

- Mise en place opérationnelle de capteurs d'occupation des places de parkings poids-lourd, visant à fiabiliser les dispositifs d'information des usagers en amont des aires, et permettant d'envisager un déploiement opérationnel
- Préparation d'un projet de test pilote à grande échelle sur les systèmes coopératifs (dialogue véhicule – infrastructure), baptisé SCOOP@F. Ce test pilote, préparé avec plusieurs gestionnaires routiers (DIR et Conseils Généraux), les deux constructeurs automobiles français, et des organismes de recherche (notamment l'Université de Reims), vise à tester en vraie grandeur en France le concept du véhicule connecté. Le projet, proposé en février 2014 à la Commission Européenne pour un financement dans le cadre de l'appel d'offre TEN-T, a été retenu, et le contrat notifié à la fin de novembre. La durée de cette première phase est de 22 mois, et va consister en l'élaboration des spécifications des cas d'usages, ainsi que des différents constituants du système. Une consultation sera menée courant 2015 pour approvisionner les équipements qui seront installés sur le réseau et dans quelques véhicules d'exploitation dans le cadre d'un site de test Sanef.
- Sanef a coordonné la préparation et la soumission à la Commission Européenne d'un projet dans le cadre de l'appel d'offres Horizon 2020. Ce projet, appelé TOCCATA (TOlling and Cooperative CompAtibility Technology enhAncement) regroupe plusieurs concessionnaires autoroutiers, des équipementiers du télépéage et des systèmes coopératifs et des instituts de recherche en télécommunications. L'objectif du projet est de définir et valider sur sites de télépéage, en situation réelle, les solutions de coexistence entre les systèmes de télépéage DSRC à 5,8 GHz et les systèmes

coopératifs C-ITS à 5,9 GHz. En effet, les travaux menés par l'ETSI ont montré que les transactions de télémétrie risquaient d'être perturbées par les systèmes coopératifs en cas de déploiement à grande échelle dans les années à venir. La réponse de la Commission Européenne sur ce projet est attendue pour la fin janvier 2015 au plus tard. Le projet serait financé à 100% par l'Union Européenne.

- Le groupe Sanef a participé à l'élaboration d'une proposition relative au déploiement coordonné des systèmes ITS sur les réseaux routiers européens. Cette proposition « Arc Atlantique, répondant à l'appel d'offres TEN-T de la CE, constitue la suite du programme antérieur EASYWAY et a été notifiée fin novembre 2014. L'Arc Atlantique regroupe les exploitants routiers d'Irlande, de Grande Bretagne, France (Sanef/Sapn, ASF, DIT), Espagne et Portugal. La subvention versée par la Communauté Européenne contribue à améliorer les systèmes de gestion de trafic (Amélie, panneaux à messages variables, capteurs trafic et météo, etc.) déployés sur le réseau du groupe en relation avec les Directives et standards européens.

V – INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE SOCIALE ET L'ACTIONNARIAT

Structure du capital de la société

Le capital social de la société est de 53.090.461,67 euros, répartis en 76 615 132 actions toutes de même valeur nominale.

La totalité des actions composant le capital de la Société est détenue par le holding H.I.T. (à l'exception des actions éventuellement prêtées par H.I.T. à certains administrateurs).

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code commerce

L'article 9 II des statuts de la société impose, à peine de nullité, un agrément préalable du conseil d'administration pour toute cession d'actions à titre gratuit ou onéreux, de quelque manière qu'elle ait lieu, sauf en cas de succession, de liquidation du régime matrimonial ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12

Sans objet

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

Sans objet

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Sans objet

Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

La société n'a pas connaissance de tels accords entre actionnaires.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société

Les règles de nomination et de remplacement des membres du conseil d'administration sont celles définies par le Code de commerce. Les mandats des administrateurs sont de deux ans.

Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Le conseil d'administration dispose des pouvoirs dévolus par les lois et règlements.

Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts

Aucun accord conclu par la Société ne serait modifié ou ne prendrait fin en cas d'offre publique sur les titres émis par la Société admis aux négociations sur un marché réglementé, qui sont exclusivement de nature obligataire et dont l'acquisition ne modifierait donc pas le contrôle de la Société (les titres de capital émis par la Société n'étant pas cotés).

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Aucun accord ne prévoit d'indemnité pour les membres du conseil d'administration ou des salariés de la Société, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin, en raison d'une offre publique sur les titres émis par la Société admis aux négociations sur un marché réglementé, qui sont exclusivement de nature obligataire.

Actionnariat salarié

Il n'y a pas d'actionnariat salarié au sein de la Société.

L'assemblée générale amenée à approuver les comptes de l'exercice 2014 aura à se prononcer, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, et agissant conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, sur l'obligation triennale de proposer une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émission d'actions à souscrire en numéraire dans les conditions de l'article L. 3332-18 et suivants du Code du Travail. Le nombre total d'actions qui pourraient être souscrites ne pourrait dépasser 1 % du capital social.

L'assemblée déciderait de renoncer expressément au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des salariés concernés. Cette autorisation serait valable vingt-six mois à compter de l'assemblée. L'assemblée donnerait tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'arrêter l'ensemble des modalités de la ou des opérations à intervenir, et notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles, de constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire le nécessaire.

Votre conseil d'administration précise qu'il n'agrée pas la résolution correspondante soumise au vote de l'assemblée générale extraordinaire.

Composition du Conseil d'administration

Il est à noter que tous les mandats des administrateurs ont été renouvelés par l'assemblée générale du 10 avril 2014 et seront à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

En fin d'exercice, le Conseil d'administration était composé de la manière suivante :

Personnes physiques (9) : Monsieur Alain Minc (président du Conseil d'administration), Monsieur José Aljaro Navarro, Madame Sophie Boissard, Monsieur Martí Carbonell, Madame Marta Casas, Monsieur Jose Luis Gimenez, Guy de Panafieu, Monsieur Robert Peugeot et Monsieur Francisco Reynés.

Personnes morales (3) : CDC Infrastructure, représentée Madame Marie-Laure Mazaud, société Predica, représentée par Monsieur Jean-Jacques Duchamp et société Axa République, représentée par Monsieur Mathias Burghardt.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toute société, pour l'exercice 2014, est précisée en annexe 1.

Le conseil d'administration réuni le 17 octobre a procédé à la nomination de Monsieur Lluís Deulofeu en qualité de directeur général, à effet du 10 novembre 2014, celui-ci ayant alors démissionné de son mandat d'administrateur qu'il occupait préalablement. Deux nouveaux administrateurs ont été cooptés lors du conseil d'administration du 16 décembre : Madame Marta Casas et Monsieur Jose Luis Gimenez en remplacement de Messieurs Lluís Deulofeu et Jose Manuel Aisa Mancho démissionnaires.

Un nouveau représentant permanent de CDC Infrastructure a par ailleurs été accueilli le 23 mai 2014 en la personne de Madame Marie-Laure Mazaud.

Rémunérations

Conformément aux dispositions de l'article L225-102-1 du Code de commerce, figure ci-après la rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice par la Société à chaque mandataire social, ainsi que le cas échéant par les sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L233-16 du Code de commerce et par la société qui contrôle la Société (les sommes portées ci-dessous sont brutes).

Jetons de présence :

Administrateurs	Montant	Administrateurs	Montant
– Alain MINC	37 885 €	– CDC Infrastructure	37 885 €
– Jose Manuel AISA MANCHO	20 377 €	– Lluís DEULOFEU	23 377 €
– Francisco José ALJARO NAVARRO	31 885 €	– Jean-Jacques DUCHAMP	31 885 €
– AXA République	29 131 €	– Jose Luis GIMENEZ	2 500 €
– Sophie BOISSARD	23 131 €	– Guy de PANAFIEU	45 131 €
– Martí CARBONELL	27 508 €	– Robert PEUGEOT	40 508 €
– Marta CASAS	3 877 €	– Francisco REYNES	44 885 €

Rémunération :

Alain Minc, Président du Conseil : 120 000 € fixe par an ; François GAUTHEY, Directeur Général jusqu'au 9 novembre 2014 : 300 000 € fixe base annuelle + 120 216 € variable (2013), véhicule de fonction ; Lluís Deulofeu, Directeur Général à compter du 10 novembre 2014 : remboursement à abertis des rémunérations perçues sur la base des rémunérations du directeur général précédent.

Commissaires aux comptes

L'assemblée générale du 16 avril 2012 a nommé commissaires aux comptes le cabinet Deloitte (titulaire) et B.E.A.S. (suppléant). Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2018 réunie pour approuver les comptes de 2017.

L'assemblée générale du 16 octobre 2013 a nommé co-commissaires aux comptes le cabinet PHM-AEC (titulaire) et Monsieur Vincent Molinié (suppléant). Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2019 réunie pour approuver les comptes de 2018.

Dividendes versés au titre des trois précédents exercices

Au titre des exercices sociaux clos respectivement les 31 décembre 2009, 2010 et 2011, les dividendes sanef sont les suivants :

Exercice clos le	Nombre d'actions	Distribution aux associés (en euros)			Distribution nette par action (arrondi)
		Montant total	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	
31/12/2011	76 615 132	218 485 552		218 485 552	2,85
31/12/2012	76 615 132	215 000 000		215 000 000	2,80
31/12/2013	76 615 132	250 000 000		250 000 000	3,26

Le montant des dépenses ou charges non déductibles fiscalement est de 28 778 €.

VI – ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLIS

Sanef aurait dû augmenter ses tarifs de péage au 1er février 2015 conformément aux dispositions d'une part du décret du 24 janvier 1995 relatif aux péages autoroutiers et d'autre part de sa Convention de concession.

Par communiqué de presse en date du 27 janvier 2015, le Premier Ministre a indiqué que, compte tenu des réflexions et discussions en cours sur l'avenir des concessions autoroutières, il décidait de surseoir à l'application de la hausse des péages prévue contractuellement le 1er février. L'arrêté interministériel correspondant à cette décision a été publié au Journal Officiel du 29 janvier 2015.

Pour préserver ses droits, Sanef se réserve la possibilité d'entamer toute procédure contentieuse à l'encontre de cette décision du gouvernement

VII – ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans le contexte économique actuel difficile, le groupe sanef devra conforter ses atouts et garder le cap dans ses actions :

- maintenir l'efficacité économique du **groupe**, reconnu pour sa gestion rigoureuse, en poursuivant les efforts pour optimiser dépenses et ressources et chercher à réduire les coûts en repensant les méthodes ;
- rendre visible la qualité des services en évaluant l'efficacité des actions conduites, pour améliorer en permanence les engagements du **groupe** auprès de ses clients dans les domaines de l'information, du confort et de la sécurité, de l'accueil et de l'assistance.

Le groupe poursuivra son développement autour de deux axes majeurs :

- le développement des concessions dans les autoroutes ou dans des métiers connexes,
- l'adéquation à l'évolution du cadre juridique européen qui va profondément bouleverser le métier de base du groupe sanef en séparant dorénavant la gestion de l'infrastructure, la collecte du péage et la fonction d'émetteur de moyens de paiement.

ANNEXE 1
ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Alain MINC

Président du Conseil d'administration et membre du Comité de la Stratégie et des Engagements

1^{ère} nomination : 1^{er} janvier 2012, date de fin de mandat actuel : AG 2016

Autres mandats et fonctions :

- Président de AM Conseil
- Administrateur de Direct Energie
- Administrateur de Caixabank (Espagne)
- Administrateur de Prisa (Espagne)

Jose Manuel AISA MANCHO

Administrateur jusqu'au 16 décembre 2014

Autres mandats et fonctions :

- Director General Financiero y Desarrollo Corporativo de Abertis Telecom Terrestre, S.A.
- Administrateur de Hispasat, S.A. jusqu'au 22/10/2014
- Administrateur de TBI, Ltd jusqu'au 03/07/2014
- Administrateur de GAP (cédée le 09/12/2014)

Francisco José ALJARO NAVARRO

Administrateur et membre du Comité d'Audit

Autres mandats et fonctions :

- Director General Financiero y Desarrollo Corporativo de Abertis Infraestructuras, S.A.
- Administrateur solidaire Abertis Mexico, S.L.
- Administrateur solidaire Gestion Integral de Concesiones, S.A.
- Consejero de Abertis Telecom Terrestre, S.A. à partir du 17/11/2014
- Administrateur solidaire de Desarrollo de Concesiones Aeroportuarias, S.L.
- Président Inversora de Infraestructuras, S.L.
- Administrateur Abertis Motorways UK Limited
- Administrateur Abertis Finance B.V.
- Administrateur Autopistas Corporation
- Administrateur solidaire Abertis Autopistas España, S.A.
- Administrateur solidaire Autopistas, Concesionaria Española, S.A.
- Administrateur solidaire Autopistes de Catalunya, S.A., Aucat
- Administrateur solidaire Infraestructures Viàries de Catalunya, S.A.
- Administrateur solidaire Autopistas Aumar, S.A.
- Administrateur solidaire Iberpistas S.A.
- Administrateur solidaire Castellana de Autopistas S.A.
- Administrateur solidaire Autopistas de León, S.A. (Aulesa)
- Administrateur solidaire Abertis Telecom Satélites, S.A.
- Administrateur solidaire Retevisión I, S.A.
- Administrateur solidaire Tradia Telecom, S.A.
- Administrateur solidaire Abertis Satélites, S.A.
- Administrateur solidaire Abertis Tower, S.A.
- Administrateur solidaire Abertis Airports, S.A.
- Administrateur Participes en Brasil, S.A.
- Administrateur Arteris, S.A.
- Administrateur Suppléant Autopista Central, S.A.
- Président Ladecon, S.A.
- Président Rutas del Pacífico, S.A.
- Président Operadora del Pacífico, S.A.
- Président Inversiones Nocedal, S.A.
- Président Infraestructuras Dos Mil, S.A.
- Représentant Administrateur d'Abertis Telecom Satélites, S.A. Hispasat, S.A.
- Administrateur solidaire Infraestructuras Americanas, S.A. à partir du 17/09/2014
- Administrateur solidaire Societat d'Autopistes Catalanes, S.A. à partir du 05/12/2014

Jean BENSAÏD, représentant de **CDC Infrastructure**

Administrateur et membre du Comité de la Stratégie et des Engagements jusqu'au 23 mai 2014

Autres mandats et fonctions :

- Président d'ICADE Conseil à compter du 14 mai 2014
- Président d'I-PORTA SAS à compter du 14 mai 2014
- Président d'ICADE Transactions SAS à compter du 19 mai 2014
- Président d'ICADE PROPERTY MANAGEMENT à compter du 14 mai 2014
- Représentant de Bpifrance Participations au conseil d'administration de Séché Environnement

Sophie BOISSARD

Administratrice

1^{ère} nomination : 16 avril 2012, date de fin de mandat actuel : AG 2016

Autres mandats et fonctions :

- Directrice générale déléguée de la Stratégie et du Développement du groupe SNCF
- Membre du Conseil de Surveillance d'AREVA
- Présidente de SNCF PARTICIPATIONS
- Administratrice d'EUROSTAR INTERNATIONAL LIMITED (Angleterre)

Mathias BURGHARDT, représentant de **AXA République**

Administrateur et membre du Comité de la Stratégie et des Engagements

1^{ère} nomination : 19 juillet 2007, date de fin de mandat actuel : AG 2016

Autres mandats et fonctions :

- Président-Directeur Général AXA République SAMembre du *Board of Directors* de F2i Rete Italia S.r.l.
- Membre du *Board of Directors* de Enel Rete Gas S.p.A.
- Membre du *Board of Directors* de TRE and Partners S.p.A.
- *Representative of Marhilores to the Board of Directors* de Compania Logistica de Hidrocarburos S.A. et Chairman of the Audit Committee
- Observateur au Conseil de Direction et au Comité de coordination d'AXA Infrastructure Investissement SAS
- Membre du *Board of Managers* d'AXA Infrastructure III S.à.r.l.
- Membre du directoire de ARDIAN France SA
- Membre du Conseil de Surveillance chez VINCI Park SA
- Président du Comité de Rémunération chez INFRA FOCH TOPCO SA
- Membre du *Board of Managers* d'AXA Infrastructure III SARL
- Board Member chez Infrastructure III Treasury SCS

Martí CARBONELL

Administrateur

Autres mandats et fonctions :

- Directeur du Contrôle de Gestion Corporatif de Abertis Infraestructuras S.A.
- Administrateur Serviabertis, S.L. (à partir du 31/12/2014)

Marta CASAS

Administrateur à compter du 16 décembre 2014

Autres mandats et fonctions :

- Directeur juridique de d'Abertis Infraestructuras, S.A.
- Secrétaire Conseiller de Autopista Vasco Aragonesa Concesionaria Española, S.A.
- Administrateur Areamed 2000, S.A.
- Administrateur Inversora de Infraestructuras, S.L.
- Administrateur SPI-Sociedade para Participações em Infraestrutura, S.A.
- Administrateur PDC Participações, S.A.
- Administrateur Autopista Fernão Dias, S.A.
- Administrateur Autopista Fluminense, S.A.
- Administrateur Autopista Litoral Sul, S.A.
- Administrateur Autopista Planalto Sul, S.A.

- Administrateur Autopista Régis Bittencourt, S.A.
- Administrateur Autovias S.A.
- Administrateur Centrovias Sistemas Rodoviários, S.A.
- Administrateur Participes en Brasil, S.A.
- Administrateur Concessionária de Rodovias do Interior Paulista, S.A.
- Administrateur Vianorte, S.A.
- Administrateur Arteris, S.A.
- Administrateur TBI Ltd jusqu'au 03/07/2014

Lluís DEULOFEU

Administrateur jusqu'au 10 novembre 2014

Autres mandats et fonctions :

- Directeur Général de Sanef SA à compter du 10 novembre 2014
- Président et Directeur Général de SAPN SA à compter du 4 décembre 2014
- Représentant la SAPN, administrateur d'ALIS SA, à compter du 16 décembre 2014
- représentant de Sanef, président de GSA Location SAS à compter du 10 novembre 2014
- représentant de Sanef, président d'eurololl à compter du 10 novembre 2014
- représentant de Sanef, président de Bip&Go à compter du 10 novembre 2014
- représentant de Sanef, président d'Emetteur Groupe Sanef à compter du 10 novembre 2014
- administrateur de TBI Ltd jusqu'au 3 juillet 2014
- administrateur unique de Serviabertis, S.L. représentant de Abertis Infraestructuras, S.A. jusqu'au 18 novembre 2014
- administrateur Arteris en Brasil, S.L. jusqu'au 20 novembre 2014
- administrateur Hispasat, S.A. jusqu'au 22 octobre 2014
- Consejero Towerco, S.p.A. jusqu'au 27 juin 2014
- administrateur Invercaixa, jusqu'au 22 octobre 2014
- administrateur e-lacaixa, jusqu'au 22 octobre 2014

Jean-Jacques DUCHAMP, représentant de **PREDICA**

Administrateur et membre du Comité d'Audit

1^{ère} nomination : 3 février 2006, date de fin de mandat actuel : AG 2016

Autres mandats et fonctions :

- Directeur Général Adjoint de Crédit Agricole Assurances
- Administrateur de Société Foncière Lyonnaise SA
- Administrateur de Gecina
- Membre du Conseil d'Administration de Générale de Santé
- Administrateur de filiales du groupe CA SA :
 - PACIFICA
 - CPR-AM SA
 - CA VITA SA
 - SPIRICA
 - LifeSide Patrimoine
 - ISR Courtage

François GAUTHEY

Directeur Général de Sanef SA jusqu'au 10 novembre 2014

Autres mandats et fonctions :

- Président et Directeur Général de SAPN SA jusqu'au 4 décembre 2014
- Président et Directeur Général de Sanef Concession SA
- Représentant la SAPN, administrateur d'ALIS SA jusqu'au 16 décembre 2014
- Représentant la SAPN, administrateur de Centaure Paris-Normandie SA
- Représentant de Sanef, Président de ITS technologies SAS Sanef et membre de son Comité exécutif
- Administrateur de Sanef Operations America, Inc
- Administrateur de Sanef ITS Operations Ireland Limited (Irlande)
- Administrateur de Sanef Operations Limited (Angleterre)
- Administrateur de Sanef Tolling Ltd (Angleterre)

- Membre du directoire d'Eurotoll Zrt (Hongrie)
- Représentant de Sanef président de GSA Location SAS jusqu'au 10 novembre 2014
- Représentant de Sanef, Président de Sanef développement SAS jusqu'au 10 novembre 2014
- Représentant de Sanef, Président de SE BPNL SAS jusqu'au 22 octobre 2014
- Membre du comité exécutif d'Eurotoll SAS
- Membre du comité exécutif de Bip & Go SAS
- Représentant de Sanef, Président de Emetteur Groupe Sanef SAS jusqu'au 10 novembre 2014
- Membre du comité de surveillance de Kallista Energy SAS

Jose Luis GIMENEZ

Administrateur à compter du 16 décembre 2014

Autres mandats et fonctions :

- Directeur du Développement industriel d'Abertis Infraestructuras, S.A.
- Vice-président Areamed 2000, S.L.
- Administrateur Autopista Terrassa-Manresa, Autema, Concessionária de la Generalitat de Catalunya, S.A.
- Administrateur Túneles de Barcelona i Cadí, Concessionária de la Generalitat de Catalunya, S.A.
- Représentant Président Iberpistas en Autopista Trados 45, S.A.
- Président Bip&Drive
- Représentant Président Abertis Autopistas España, S.A. en Alazor Inversiones, S.A.
- Représentant Président Abertis Autopistas España, S.A. en Accesos Madrid, Concesionaria Española, S.A.
- Représentant Président Autopista Vasco Aragonesa Concesionaria Española, S.A. en Infraestructuras y Radiales, S.A.
- Représentant Président Autopista Vasco Aragonesa Concesionaria Española, S.A. en Autopista del Henares, S.A. Concesionaria del Estado
- Représentant Président Autopista Vasco Aragonesa Concesionaria Española, S.A. en Erredosa Infraestructuras, S.A.
- Administrateur Participes en Brasil, S.A.
- Administrateur Sociedad Concesionaria Rutas del Pacífico, S.A.
- Administrateur Suppléant Autopista Central, S.A. Administrateur de Autopista Vasco Aragonesa Concesionaria Española, S.A. jusqu'au 18/12/2014

Marie-Laure MAZAUD, représentant de CDC Infrastructure

Administrateur et membre du Comité de la Stratégie et des Engagements à compter du 23 mai 2014

Autres mandats et fonctions :

- Directrice des Investissements de CDC Infrastructure
- Administrateur de VERDUN PARTICIPATION 1
- Administrateur de VERDUN PARTICIPATION 2
- Administrateur de Société La Rocade L2 de Marseille
- Membre du Comité de suivi de LISEA
- Membre du Conseil de Surveillance de FM Holding et Présidente du Comité des Comptes et des Risques
- Membre du Comité de surveillance d'ALICORNE jusqu'au 24 septembre 2014

Guy de PANAFIEU

Administrateur indépendant, Président du Comité d'Audit et membre du Comité des Rémunérations 1^{ère} nomination : 11 mai 2004, date de fin de mandat actuel : AG 2016

Autres mandats et fonctions :

- Vice-président du conseil de surveillance de Métropole TV SA
- administrateur de Korian-Médica SA

Robert PEUGEOT

Représentant Permanent de FFP INVEST au conseil d'administration 1^{ère} nomination : 3 février 2006, date de fin de mandat actuel : AG 2016

Autres mandats et fonctions :

- Président Directeur Général de FFP
- Membre du conseil de surveillance de Hermès International
- Administrateur de Faurecia

- Administrateur d'Imerys
- Administrateur de Holding Reinier
- Administrateur de Etablissements Peugeot Frères
- Administrateur de Sofina
- Administrateur de DKSH
- Gérant de CHP gestion SARL
- Représentant permanent de FFP Invest, Président Guiraud SAS
- Représentant permanent de FFP, Président de FFP Invest
- Représentant permanent de FFP au conseil de surveillance IDI Emerging Markets
- Représentant permanent de FFP au conseil de surveillance Peugeot SA
- Gérant de SC Rodom

Francisco REYNES

Administrateur, Président du Comité de la Stratégie et des Engagements, membre du Comité des rémunérations et nominations

Autres mandats et fonctions :

- Administrateur Exécutif Abertis Infraestructuras, S.A.
- Administrateur Hispasat, S.A.
- Administrateur TBI, Ltd jusqu'au 03/07/2014
- Administrateur Solidaire Abertis Airports, S.A.
- Administrateur Solidaire Desarrollo de Concesiones Aeroportuarias, S.L.
- Administrateur Solidaire Autopistas Concesionaria Española, S.A.
- Administrateur Solidaire Autopistas Aumar, S.A.
- Administrateur Solidaire Iberpistas, S.A.
- Président Abertis Telecom Terrestre, S.A. jusqu'au 17/11/2014
- Administrateur Solidaire Abertis Mexico, S.L.
- Administrateur Solidaire Abertis Autopistas España, S.A.
- Administrateur Solidaire Autopistes de Catalunya, S.A.
- Administrateur Solidaire Infraestructures Viàries de Catalunya, SA.
- Administrateur Solidaire Autopistas de León, S.A.
- Administrateur Solidaire Castellana de Autopistas, S.A.
- Administrateur Solidaire Gestión Integral de Concesiones, S.A.
- Président de Holding d'Infraestructures de Transport, S.A.S.
- Administrateur Solidaire Abertis Telecom Satélites, S.A.
- Administrateur Solidaire Tradia Telecom,S.A.
- Administrateur Solidaire Retevisión
- Administrateur Solidaire Abertis Satélites, S.A.
- Administrateur Solidaire Abertis Tower, S.A.
- Président Particípes en Brasil, S.A.
- Administrateur Arteris, S.A.
- Administrateur Suppléant Ladecon, S.A.
- Administrateur Suppléant Rutas del Pacífico, S.A.
- Administrateur Suppléant Operadora del Pacífico, S.A. jusqu'au 14/10/2014
- Administrateur Suppléant Inversiones Nocedal, S.A.
- Administrateur Suppléant Infraestructuras Dos Mil ,S.A.
- Administrateur Autopistas Central, S.A. jusqu'au 15/12/2014
- Administrateur solidaire Infraestructuras Americanas, S.A. à partir du 17/09/2014
- Administrateur solidaire Societat d'Autopistes Catalanes, S.A. à partir du 05/12/2014

ANNEXE 2 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE SANEF SA

RÉSULTATS de la SOCIÉTÉ au COURS des CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)

NATURE des INDICATIONS	29	2010	2011	2012	2013	2014
I- CAPITAL en FIN d'EXERCICE						
a) Capital social		53 090 462	53 090 462	53 090 462	53 090 462	53 090 462
b) Nombre des actions ordinaires existantes		76 615 132	76 615 132	76 615 132	76 615 132	76 615 132
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droits de vote) existantes		-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer :						
d1. par conversion d'obligations		-	-	-	-	-
d2. par exercice de droits de souscription		-	-	-	-	-
II- OPÉRATIONS et RÉSULTATS de l'EXERCICE						
a) Chiffres d'Affaires		1 074 825 804	1 091 561 931	1 083 032 981	1 100 084 169	1 135 234 911
b) Résultat avant impôts, participation des salariés & charges calculées (amortissements et provisions)		638 087 758	661 799 350	665 239 257	703 102 162	758 948 579
c) Impôts sur les bénéfices		137 896 754	98 455 908	147 011 900	172 531 882	177 179 936
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice		9 417 905	9 195 906	9 232 425	10 204 574	9 427 529
e) Résultat après impôts, participation des salariés & charges calculées (amortissements et provisions)		280 034 540	197 800 392	276 289 443	297 469 463	345 692 170
f) Résultat distribué		280 034 540	218 485 552	276 289 443	297 469 463	345 692 170
III- RÉSULTATS par ACTION						
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)		6,41	7,23	6,64	6,79	7,47
b) Résultat après impôts, participation des salariés & charges calculées (amortissements et provisions)		3,66	2,58	3,61	3,88	4,51
d) Dividende attribué à chaque action		3,66	2,85	3,61	3,88	4,51
IV- PERSONNEL						
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		2 215	2 177	2 069	1 958	1 895
b) Montant de la masse salariale de l'exercice (y compris intérressement)		84 531 944	86 194 509	83 480 273	84 939 663	81 937 183
c) Montant des sommes versées aux salariés au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.) (1)		38 595 993	39 294 287	40 006 300	40 549 659	39 729 584

(1) Non compris les dotations et reprises d'engagements sociaux

ANNEXE 3
RAPPORT DE RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITÉ ET LA SITUATION DE LA SOCIETE

VOLET SOCIETAL

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

-
- I. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société**
 - II. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines**
 - a. Un dialogue permanent avec les parties prenantes de l'entreprise
 - b. Des liens resserrés avec le monde universitaire
 - c. Des partenariats culturels pour promouvoir les territoires
 - d. Agir pour l'insertion professionnelle
 - e. Autoroute Académie
 - III. Sous-traitance et fournisseurs**
 - a. Le choix des sous-concessionnaires
 - b. Des travaux encadrés
 - IV. Loyauté des pratiques**
 - a. La sécurité des clients, priorité de chaque instant
 - b. Prévenir la corruption
 - c. Défendre les droits de l'homme



I. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

L'aménagement du territoire relève de décisions politiques pouvant aboutir à la réalisation d'une infrastructure autoroutière. La nécessité d'un tel projet dépend de sa rentabilité socio-économique, traditionnellement construite à partir :

- du gain de temps observé sur les parcours ;
- des bénéfices associés en termes de sécurité (les autoroutes sont cinq fois plus sûres que les routes) ;
- des bénéfices individuels cumulés tels que l'économie de carburant ;
- des gains en matière de confort et de niveau de service.

Au-delà de ces éléments clés, les autoroutes permettent d'irriguer les territoires et contribuent à ce titre, au développement des activités économiques locales, régionales et nationales par leurs influences sur l'organisation et la dynamique des espaces traversés. Cette contribution prend corps dès les premières phases d'études, au cours de la concertation menée autour du projet avec l'ensemble des acteurs locaux. Partenaires locaux, élus, acteurs économiques, riverains, associations, sont toujours très attentifs à l'ensemble des changements et bénéfices apportés par l'implantation de tout nouveau projet. Ils sont animés par une préoccupation commune : favoriser les effets positifs de l'autoroute sur la vie locale, tout en réduisant ses impacts négatifs comme les nuisances sonores ou les risques de pollution accidentelle. C'est donc à ce stade que naissent toutes les dynamiques des politiques locales d'aménagement, qui constitueront par la suite, le terreau du développement de ces espaces.

La phase de construction des nouvelles sections autoroutières apportent une réelle dynamique à l'activité économique et au marché de l'emploi des territoires traversés. Elle autorise notamment la croissance et la modernisation de très nombreuses activités locales, qui interviennent directement ou indirectement dans le processus de construction (du fournisseur de matériaux au restaurateur). Ce phénomène s'accompagne également d'opportunités de diversification et de professionnalisation pour les entreprises locales. Opportunités qu'elles pourront tout naturellement valoriser plus durablement, à l'issue du chantier.

Enfin, lors de sa phase d'exploitation, ce sont de nombreux emplois directs et indirects qui vont être créés pour assurer la maintenance et l'exploitation de l'infrastructure, mais également pour garantir le haut niveau de services associés (gendarmerie, dépannages, restauration sur les aires, etc.).

Une fois réalisée, l'infrastructure va permettre avant toute autre chose, d'améliorer l'accessibilité au sens large de l'ensemble des ressources des territoires traversés. La main d'œuvre tout comme les marchandises deviennent ainsi moins coûteuses. Les flux touristiques augmentent. La démographie régionale se redistribue du fait d'une meilleure accessibilité des pôles d'emplois. Les territoires désenclavés bénéficient en tout premier lieu du développement économique, dès que les politiques spatiales d'aménagement sont coordonnées.

Convaincu que l'ensemble de ces bénéfices collectifs répondent à une logique de gestion de l'aménagement public et privé des zones d'influence de l'infrastructure, le **groupe SANEF** a le souci de mieux comprendre ces mécanismes pour mieux les exploiter. C'est ainsi qu'il développe un large dialogue avec les parties prenantes locales et les élus en particulier, pour étudier et promouvoir toutes les opportunités de développement durable des territoires traversés.

Le **groupe SANEF** peut être sollicité par des riverains qui se disent gênés par le bruit de l'autoroute. Dans le cadre des Engagements verts, l'assistance à maîtrise d'ouvrage a étudié toutes les plaintes formulées. Pour la plupart des courriers reçus, il s'agissait de demande de riverains qui, ayant été informés du programme de traitement des points noirs de bruit, par



isolation de façade, financé par **sanef**, ont demandé à en bénéficier alors qu'ils n'étaient pas éligibles.

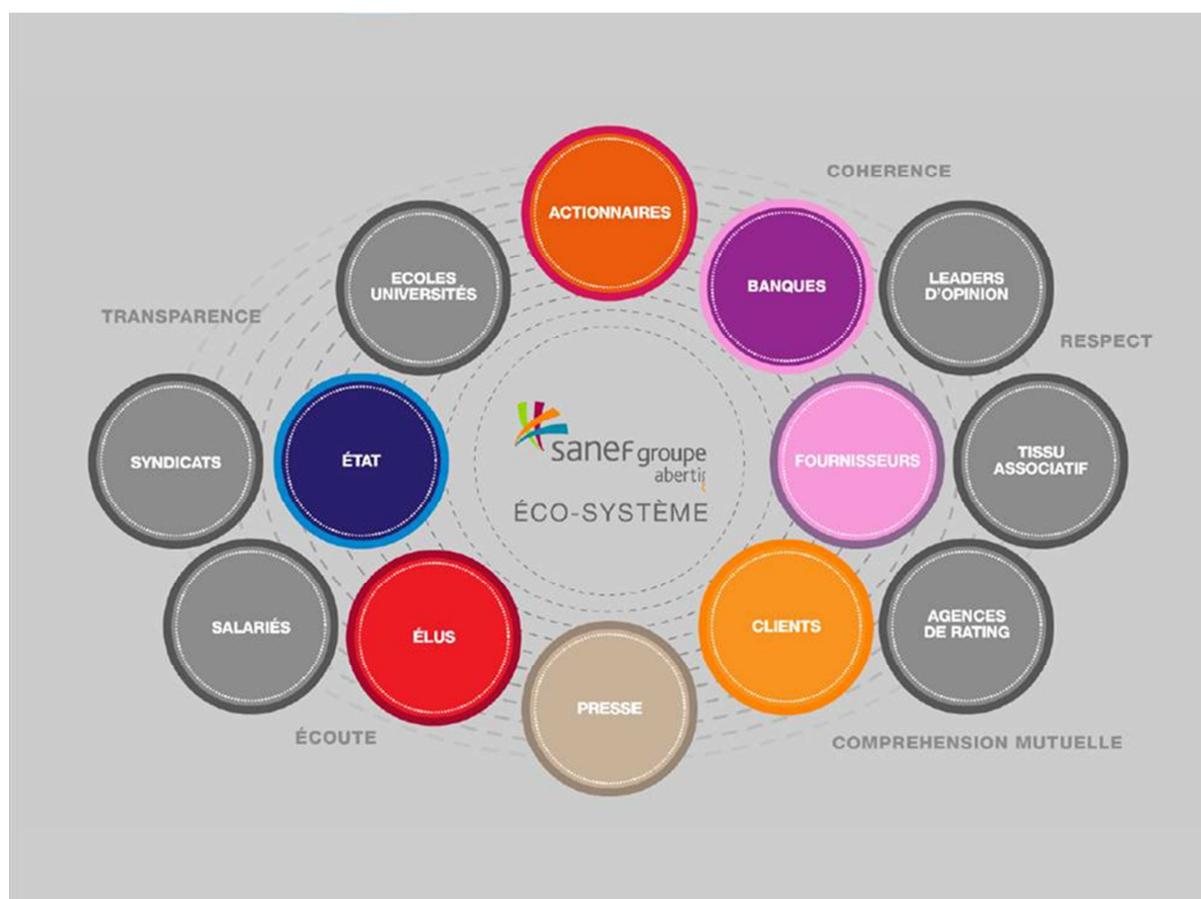
Le **groupe sanef** est également parfois mis en cause par des agriculteurs riverains pour des dégâts occasionnés à leurs récoltes situées en bordure d'autoroute. Pour chaque dossier de ce type, le groupe missionne un expert agricole qui le représente lors des réunions d'expertise organisées par les assureurs des agriculteurs riverains. Au cours de ces expertises, le groupe veille à vérifier le lien de causalité entre les dommages invoqués et l'autoroute, la matérialité des dommages et leur coût. Les experts déterminent, le cas échéant, les responsabilités et **sanef** ou **sapn** indemnise alors le riverain.

En 2014, 38 réclamations de riverains ont été reçues. 17 indemnisations ont été entreprises pour un total indemnisé de 13 638,65 euros. 7 réclamations n'ont pas donné lieu à indemnisation, soit parce que le préjudice était très faible ou parce que **sanef** n'était pas responsable.

NB : Les données 2014 ne sont pas encore définitives puisque 14 dossiers sont toujours en phase d'expertise.

II. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

a. Un dialogue permanent avec les parties prenantes de l'entreprise





Par ses activités, le **groupe sanef** se situe à la confluence de quelques-uns des enjeux essentiels du développement durable. Mais il n'est que l'un des acteurs du changement. C'est pourquoi il assume ses responsabilités en matière de RSE en menant un dialogue toujours plus constructif avec ses parties prenantes. Du fait de son fort ancrage territorial et de la nature de ses métiers, **sanef** a ainsi très naturellement et depuis toujours, noué un large dialogue avec les collectivités locales, les pouvoirs publics, les investisseurs, mais aussi avec ses clients, ses salariés, ses fournisseurs, avec les médias, ou encore avec le monde associatif. Cette vision de sa responsabilité vis-à-vis de ses parties prenantes se traduit quotidiennement dans ses actions et a conduit l'entreprise à structurer ses politiques en conséquence.

Ce dialogue constitue le premier outil pour mener à bien une démarche de développement durable et progresser dans les actions entreprises. Il illustre la manière dont le **groupe sanef** conduit ses activités depuis plus de quarante ans et conçoit une gestion responsable, seule garantie d'une bonne gouvernance et d'une performance durable pour tous ses actionnaires.

Typologie	Parties prenantes	Principaux modes de dialogue
Associations professionnelles	Asfa Asecap	Participation aux groupes de travail d'experts Conférences
Salariés	Représentants du personnel Salariés Syndicats	Supports de communication interne Signature d'accords collectifs Réunions CHSCT, DP, CE
Fournisseurs	Fournisseurs Sous-concessionnaires Sous-traitants	Rencontres régulières
Partenaires financiers	Agences de notation Actionnaires Investisseurs Banques	Rapport de gestion Rapport annuel
Monde académique	Chercheurs et experts Universités	Chaire abertis France
Pouvoirs publics	Europe Parlement Services de l'Etat Ministère Autorités de régulation	Rapport annuel Groupe de travail Rencontres parlementaires
Société civile	Médias ONG Associations Fondations Think Tank	Groupes de travail Conférences de presse Internet Partenariats / Mécénat
Acteurs territoriaux	Collectivités territoriales Riverains	Réunions de concertation Site Internet, Twitter Baromètre d'image
Clients de l'autoroute	Clients Associations d'usagers	Enquête de satisfaction Conseil consultatif des usagers de la route Site Internet, Twitter Baromètre d'image
Acteurs de la sécurité routière	DSCR AFT IFTIM Réseaux d'auto-écoles Experts	Opérations terrains Groupes de travail Site internet Congrès nationaux Visites de site Rencontres parlementaires



Des liens resserrés avec le monde universitaire

Travaillant avec son actionnaire majoritaire, **abertis**, le **groupe sanef** a lancé en 2011 la première **Chaire abertis France**, en collaboration avec l'École des Ponts Paris Tech (ENPC) et l'Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux (IFSTTAR). Dirigée par le professeur Simon Cohen, les activités de la **Chaire abertis France** se centrent sur la formation et la recherche dans le domaine de la gestion des infrastructures de transport, pour les étudiants, chercheurs, enseignants et professionnels de ce secteur.

Afin d'encourager la recherche dans ce domaine, la **Chaire abertis France** a créé le **Prix abertis** en Gestion d'Infrastructures de Transport. Ce prix national récompense une thèse et un projet de fin d'études présentant un travail innovant en matière d'analyse et de modélisation.

Le jury du Prix de la Chaire abertis France est composé de :

- Président du Jury : Sr Francisco Reynes, CEO groupe **abertis**
- Vice-Président du jury : M. François Gauthey, Directeur Général du **groupe sanef**
- Secrétaire du jury : Sr Sergi Loughney, directeur de la **fondation abertis**
- Professeur Simon Cohen, Directeur de la **chaire abertis**, Directeur de Recherche, Professeur à l'École des Ponts Paris Tech
- M. Patrick Nierat, chercheur à l'IFSTTAR, enseignant à l'Ecole des Ponts ParisTech
- Professeur Said Mammar, Professeur à l'Université d'Evry, Directeur IBISC
- Mme Christine Allard, Directrice de la Communication du **groupe sanef**
- M. Patrick Jacamon, Directeur du pôle exploitation du **groupe sanef**
- M. Guy Frémont, responsable du pôle prospective à la Direction des Nouvelles Technologies du **groupe sanef**

Attribué selon deux catégories, Thèse et Master/PFE (Projet de Fin d'Etudes), le Prix de la **Chaire abertis France** récompense les recherches en matière de gestion des infrastructures de transport. Le montant du **prix abertis** est de 10 000 € pour des travaux de thèse et de 4 000 € pour un mémoire de Master ou un projet de fin d'études.

Les lauréats sélectionnés par le jury sont en 2014 :

Catégorie Thèse : deux lauréates ex-æquo

Cindie Andrieu (Université Toulouse III Paul Sabatier) pour sa thèse de doctorat : « Modélisation fonctionnelle de profils de vitesse en lien avec l'infrastructure et méthodologie de construction d'un profil agrégé ».

Elisabeth Windisch (Université Paris-Est) pour sa thèse de doctorat : « Conduire électrique ? Etude économique de la politique publique en matière de véhicules électriques en France » ;

Catégorie Master/PFE :

Pierre-Antoine Laharotte (LICIT – IFSTTAR-ENTPE) pour son mémoire de master : « Analyse de l'apport des données Bluetooth pour la caractérisation du trafic ».



b. Des partenariats culturels pour promouvoir les territoires

Fidèle à sa volonté de contribuer au développement culturel régional, le **groupe sanef** renouvelle chaque année son soutien à plusieurs festivals, privilégiant les festivals de qualité, accueillants, et bien ancrés dans leur territoire. En effet, la valorisation du patrimoine culturel régional, chère à **sanef**, lui donne la possibilité de développer sa collaboration avec les régions, de fidéliser ses clients et de créer du trafic sur ses réseaux. Et elle permet à ces mêmes territoires de générer de nouveaux flux touristiques et financiers.

En 2014, le **groupe sanef** a soutenu 8 festivals, 2 spectacles, deux musées, une exposition et un monument historique, tous emblématiques des territoires traversés par ses réseaux.

Il s'agit, pour les festivals :

- Festival de l'Oiseau et de la Nature,
- Festival de St Riquier,
- Journées de la Rose,
- Flâneries musicales de Reims,
- Festival des Forêts,
- Festival Au Grès du Jazz,
- Festival Patrimoine Vivant,
- Festival du film de Cabourg.

Les 6 autres structures soutenues par le **groupe sanef** sont le Spectacle historique de Meaux, l'Association des Amis du Château de Fouquières, le Musée des Beaux-Arts de Rouen, le Musée du Louvre-Lens, l'exposition Hyper Nature organisée par Biotope sur les Grilles du Jardin du Luxembourg et le Château de Montépilloy.

Outre des places offertes aux collaborateurs ainsi qu'aux abonnés du groupe, le relais promotionnel de ces événements est assuré par l'ensemble de ses canaux de communication : site web www.sanef.com, fils twitter du groupe, posters et flyers disposés en interne et dans les points d'accueil clientèle, et diffusion chaque semaine de chroniques sur la radio **sanef 107.7**, notamment les week-ends lors des fortes affluences touristiques.

Ces partenariats représentent des dons financiers et en nature d'une valeur totale de 390 832€.

c. Agir pour l'insertion professionnelle

En s'impliquant dans des actions de mécénat, le **groupe sanef** affirme sa responsabilité sociale, sa solidarité et contribue à la mise en place d'un rapprochement, d'une écoute et d'un dialogue sur ses territoires. Sa politique de mécénat social, mise en place en 2010, se développe année après année, tant en nombre de chantiers soutenus, qu'en type d'initiatives réalisées.

Dans le domaine du mécénat social, le **groupe sanef** veut agir pour venir en aide aux personnes en difficulté et permettre la reconstruction de liens en favorisant l'insertion de la personne dans la vie professionnelle et en encourageant son retour à l'emploi.

Nature des contributions

Dans les différents projets que le **groupe sanef** soutient, le mécénat peut être :

- une contribution financière, de préférence destinée à des investissements (achat d'outillage, de véhicule, matériel informatique...), plutôt qu'à du fonctionnement ;
- des dons en nature (dons de fourgons, de matériel informatique, ou autre) ;



- des transferts de compétence et d'expertise (mécénat de compétence)
- des passerelles entre mécénat social et mécénat culturel.

Type de structure éligible

- Association loi 1901, sans caractère politique ni confessionnel
- Structures de remise au travail
- Entreprise d'Insertion (EI)
- Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)
- Régies de quartier

Critères de sélection du projet de mécénat social

Le projet doit :

- Avoir pour objet l'insertion professionnelle de personnes en grande difficulté (chômeurs de longue durée, demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, personnes en situation de handicap,...) ou accompagner dans leur cursus scolaire des jeunes méritants issus de milieux éloignés de la culture
- Etre localisé dans les régions desservies par nos réseaux
- Etre une initiative s'inscrivant dans la durée et pérennisant les emplois,
- Etre présenté et suivi par un salarié du **groupe sanef**, parrain ou marraine

Le projet ne doit pas :

- Être un projet à but lucratif, promotionnel, publicitaire
- Etre porté par des structures commerciales
- Provenir d'administrations publiques

En 2014, le **groupe sanef** a ainsi fait des dons pour un montant global de 70 902€ aux organisations suivantes : Sud Oise Recyclerie, Association pour la sauvegarde de la Touques, Secours populaire, Croix Rouge française, Croix Rouge Insertion, Entraide et Emploi, Fondation d'Auteuil, Jardins du Plateau picard, Arcaux, Amis du palais Royal, Ferme des Vanneaux, Fondation Un Avenir ensemble et Solidarités Nouvelles pour le logement.

d. Autoroute Académie

Partant du constat que les 16-25 ans sont les plus touchés par les accidents de la route, la **fondation abertis** et le **groupe sanef** ont lancé, en 2011, le site internet www.autorouteacademie.com. Dédié à la conduite sur autoroute pour les jeunes en apprentissage ou venant d'obtenir leur permis, son objectif est de mieux préparer les conducteurs de demain.

Pour la mise en place d'autoroute académie en 2011 et sa promotion depuis, la **fondation abertis** et le **groupe sanef** ont bénéficié de la collaboration des professionnels de l'enseignement à la conduite. Les associations CER (Centre d'Education Routière), ANPER (Association Nationale pour la Promotion de l'Education Routière) et le CNPA (Conseil National des Professions de l'Automobile) ont apporté leur expertise pour mieux cerner les besoins des candidats au permis de conduire.

La Délégation à la sécurité et à la circulation routières, à travers la sous-direction de l'Éducation routière, a suivi les différentes étapes du projet autoroute académie. Elle a validé la conformité du contenu du questionnaire avec l'examen au permis de conduire voiture et moto. Elle a confirmé l'intérêt de la démarche entreprise par la **fondation abertis** et le **groupe sanef** qui doit contribuer à améliorer la sécurité routière.



En 2014, le **groupe sanef** a choisi le Main Square Festival pour promouvoir le site Autoroute Académie. Ce festival reconnu de musique se déroule à Arras, au centre du réseau Nord du groupe et a reçu plus de 100 000 visiteurs en 2014. Les 3, 4, 5 et 6 juillet 2014, une équipe du groupe participait ainsi au village santé du festival. De nombreux jeunes festivaliers ont ainsi pu tenter leur chance sur le site pour gagner des kilomètres d'autoroute gratuits.

Les équipes présentes sur place ont également pu sensibiliser les festivaliers aux risques de l'alcool au volant grâce à des distributions de flyers et d'éthylotests.

III. Sous-traitance et fournisseurs

La Charte éthique du groupe stipule que, dans une optique de responsabilité sociale et de performance économique, les processus de sélection des fournisseurs doivent répondre à minima à l'exigence de mise en concurrence et de transparence du choix des entreprises avec lesquelles le **groupe sanef** contracte. Au-delà de certains montants, les procédures de sélection des fournisseurs peuvent même être renforcées. Le **groupe sanef** garantit alors le respect des principes de libre accès et d'égalité de traitement des fournisseurs. La sélection est fondée principalement sur des critères de qualité, de coûts et de respect des délais.

a. Le choix des sous-concessionnaires

Le **groupe sanef** intègre la notion de « Développement durable » à hauteur de 15% dans le choix de ses sous-concessionnaires. 43 aires de service - sur les 72 du réseau du groupe - ont ainsi été renouvelées suite à des appels d'offres entre 2010 et 2012, dans lesquels le critère « développement durable » a été apprécié au regard de la qualité de la construction, de la prise en compte de l'environnement dans l'exploitation et de l'engagement sociétal des sous-concessionnaires.

Les projets des candidats comportent notamment la preuve de la mise en place de solutions permettant d'économiser l'eau (chasses d'eau économes, flore locale ne demandant pas d'arrosage, recyclage des eaux pluviales notamment pour le nettoyage et les sanitaires), l'énergie (lampes basse consommation, principes constructifs, etc.) et si possible utiliser des énergies renouvelables.

En outre, la zone du sous-concessionnaire doit comporter au moins 25 % d'espaces paysagers et proposer aux clients des solutions de tri sélectifs ainsi qu'un système pour la collecte des piles usagées.

b. Des travaux encadrés

Les marchés de travaux passés par le **groupe sanef** visent le Cahier des clauses administratives générales (CCAG) qui contient des clauses relatives à la protection de l'environnement, à savoir :

- Article 7 du CCAG - Protection de l'environnement

7.1. Le titulaire veille à ce que les prestations qu'il effectue respectent les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement, de sécurité et de santé des personnes, et de préservation du voisinage. Il doit être en mesure d'en justifier, en cours d'exécution du marché et pendant la période de garantie des prestations, sur simple demande du représentant du pouvoir adjudicateur.

A cet effet, le titulaire prend les mesures permettant de maîtriser les éléments susceptibles de porter atteinte à l'environnement, notamment les déchets produits en cours d'exécution du



contrat, les émissions de poussières, les fumées, les émanations de produits polluants, le bruit, les impacts sur la faune et sur la flore, la pollution des eaux superficielles et souterraines.

7.2. En cas d'évolution de la législation sur la protection de l'environnement en cours d'exécution du marché, les modifications éventuelles, demandées par le représentant du pouvoir adjudicateur, afin de se conformer aux règles nouvelles donnent lieu à la signature, par les parties au marché, d'un avenant.

- Article 38 du CCAG

31.8. Sujétions spéciales pour les travaux exécutés à proximité de lieux habités, fréquentés ou protégés :

Lorsque les travaux sont exécutés à proximité de lieux habités ou fréquentés, ou méritant une protection au titre de la sauvegarde de l'environnement, le titulaire doit prendre, à ses frais et risques, les dispositions nécessaires pour réduire, dans toute la mesure du possible, les gênes imposées aux usagers et aux voisins, notamment celles qui peuvent être causées par les difficultés d'accès, le bruit des engins, les vibrations, les fumées et les poussières.

Les documents particuliers des marchés du **groupe sanef** (Cahier des Clauses Administratives Particulières, CCAP, et Cahier des Clauses Techniques Particulières, CCTP) contiennent également des obligations en matière de protection de l'environnement. Le modèle de CCAP type travaux contient une clause 9.4.4 Protection de l'environnement aux termes de laquelle : « La mise en place, le suivi et le contrôle du respect des mesures particulières destinées à protéger l'environnement du chantier devront faire l'objet de la part du Titulaire, d'un Plan d'assurance Environnement (PAE). Il sera élaboré conformément aux dispositions du CCTP. Pour l'évacuation des déchets, le titulaire devra établir un suivi d'élimination des déchets (SED). Il sera élaboré conformément aux dispositions du CCTP. Ce document peut être intégré dans le PAE ».

Enfin, des pénalités sont prévues dans certains marchés en cas de non-respect volontaire ou de négligence du cocontractant quant aux prescriptions environnementales figurant au CCTP.

IV. Loyauté des pratiques

a. La sécurité des clients, priorité de chaque instant

Pour que l'autoroute reste toujours aussi sûre, le **groupe sanef** continue d'améliorer ses dispositifs de sécurisation et poursuit sa politique de prévention.

Sa radio **sanef 107.7** dispense des conseils de sécurité routière dans ses programmes quotidiens.

Depuis 2012, un observatoire scientifique des comportements sur autoroute est réalisé, afin de mesurer précisément les types de comportements à risque. Les résultats de cet observatoire sont présentés à la presse au moment des grands départs en vacances d'été, et très largement relayés dans les médias français.

Les conclusions de cet observatoire inspirent les thématiques des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière, déployées par voies d'affichage 4x3, et en spots radiophoniques sur **radio sanef 107.7**. En 2014, trois campagnes de communication ont été déployées sur les réseaux du groupe sur les thèmes suivants :



- La somnolence au volant – 100% concentré

E-mailing : environ 400 000 envois

sanef 107.7 : spot radio 26 fois/semaine soit 180 fois/mois.

- L'utilisation des clignotants - Clignotez

E-mailing : environ 400 000 envois

sanef 107.7 : spot radio 26 fois/semaine soit 180 fois/mois.

- Sécurité du personnel - Anticipez

Emailing : environ 400 000 envois

sanef 107.7 : spot radio 26 fois/semaine soit 180 fois/mois.

Au-delà de ces campagnes, le **groupe sanef** mène également des opérations sur ses aires de service, à la rencontre de ses clients. Ainsi, chaque année, lors du grand chassé-croisé d'été, les équipes du groupe se mobilise pour lutter contre la somnolence au volant, première cause d'accident sur autoroute. En 2014, cette opération a eu lieu les 25 et 26 juillet sur les aires de Sommesous (A26), Baie de Somme (A16) et Vironvay Nord (A13), en présence de 18 masseurs-kinésithérapeutes mobilisés en externe. Les équipes présentes ont donné aux clients les clés pour repérer les premiers signes de fatigue, tandis que des massages relaxants réalisés par des kinésithérapeutes étaient proposés. Cette année, des séances de relaxation étaient également proposées.

Autre opération menée chaque année : l'opération « Prêt pour l'hiver », avec pour objectif de sensibiliser les clients de l'autoroute à la conduite en hiver. A cette occasion, le groupe présente les coulisses de l'autoroute en insistant sur la sécurité du personnel (mises en valeur des moyens techniques/humains/organisationnels). Cette opération est l'occasion de distiller des conseils pratiques aux clients, tout en leur donnant les bons canaux d'information pour s'informer avant de prendre la route. En 2014, cet événement a eu lieu le 14 novembre, sur les aires de Metz Saint Privat (A4), Assevillers Ouest (A1) et Vironvay Nord (A13).

D'autres opérations sont menées tout au long de l'année avec les différents acteurs engagés pour la sécurité routière :

- Le relais Calmos de l'Enduropale

Les 31 janvier et 1^{er} février 2014 sur l'aire de la Baie de Somme (A16).

En partenariat avec la Fédération Française des motards en colère, le CG 80, la Préfecture de la Somme, destination Baie de Somme et les sous-concessionnaires

Objectif : sensibiliser nos clients motards à la sécurité sur autoroute.

Gratuité de l'A16 pendant le week-end de l'Enduropale du Touquet

- Le relais calmos des 24 heures du Mans

Le 21 septembre 2014 sur l'aire de Vémars (A1)

En partenariat avec la Fédération Française des motards en colère du 95 et les sous-concessionnaires de l'aire de Vémars

Objectif : sensibiliser nos clients motards à la sécurité sur autoroute

- Championnat de France des élèves conducteurs routiers

Le 7 juin 2014 à Grand-Couronne (proche de Rouen).

Ce championnat a réuni 50 élèves conducteurs routiers venus de toute la France pour participer à des épreuves et remporter ce championnat.

Objectif de l'épreuve proposée par sapn : sensibiliser ces futurs conducteurs VL et PL aux règles de bonne conduite, afin qu'ils puissent circuler sur nos autoroutes en toute sécurité.



- Opération somnolence au volant avec la Préfecture de L'Oise

Le 28 mai 2014, sur l'aire d'Hardivillers (A16).

Le **groupe sanef** a organisé avec les équipes de la Préfecture de l'Oise une opération de sensibilisation à la somnolence au volant. Conseils, quizz, simulateurs et massages détente réalisés par des kinésithérapeutes ont ainsi été proposés aux visiteurs de l'aire pour lutter contre la 1^{ère} cause d'accident mortel sur autoroute.

- Opération sécurité du personnel en partenariat avec les forces de l'ordre

Le 30 septembre 2014 sur l'aire d'Assevillers Ouest (A1)

Opération alternative à la sanction en partenariat avec la Gendarmerie et l'Escadron départemental de sécurité routière de la Somme.

Objectif : sensibiliser à la sécurité de nos ouvriers autoroutiers et à la vitesse dans les zones de chantier. Chaque personne devait participer à 2 ateliers minimum pour ne pas être sanctionnée

- Visite du Poste Central d'Exploitation et de sanef 107.7 avec l'AFT IFTIM

AFT – IFTIM centres de formation à la conduite PL – 80 centres en France – 200 000 personnes formées chaque année.

Objectif : sensibiliser les chauffeurs PL à la conduite sur autoroute et surtout à la sécurité de nos équipes

b. Prévenir la corruption

Dans sa charte éthique, le **groupe sanef** affirme son rejet de toute forme de corruption quelle qu'en soit la forme en vue d'obtenir un traitement de faveur, ou d'influencer l'issue d'une négociation, ou d'obtenir une autorisation de la part de l'administration publique, tant nationale, qu'europeenne ou étrangère, ou de la part de tout détenteur de l'autorité publique

c. Défendre les droits de l'homme

Le **groupe sanef** agit conformément à la législation en vigueur en respectant pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Dans sa charte éthique, il garantit l'égalité des chances et la non-discrimination entre ses salariés, tant fondées sur le sexe, les origines, la religion, les croyances ou l'idéologie, l'âge, l'orientation sexuelle, la nationalité, les opinions politiques, l'activité syndicale, l'état civil ou le handicap.

Dans les relations entre ses salariés, le **groupe sanef** prône le respect mutuel, l'intégrité, l'honnêteté, la transparence, la confiance et le respect de la dignité.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITÉ ET LA SITUATION DE LA SOCIETE

VOLET ENVIRONNEMENT

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Gestion de l'Environnement au sein de la société (description en application de l'article 225 de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010)

I.	Politique groupe en matière D'environnement.....	13
a)	Organisation de la société :.....	13
b)	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	14
c)	Prévention des risques environnementaux.....	15
d)	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement.....	15
II.	Pollution et gestion des déchets.....	16
a)	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	16
b)	Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets.....	16
c)	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	17
III.	Utilisation durable des ressources.....	17
a)	Principales consommations :.....	17
b)	L'utilisation des sols :.....	18
IV.	Emissions de gaz à effet de serre (GES)	19
a)	Emissions de l'activité :.....	19
b)	Adaptation aux conséquences du changement climatique :	19
V.	Protection de la biodiversité	20
a)	Sensibilisation des clients de l'autoroute	20
b)	Actions de sensibilisation dédiées aux salariés (cf chapitre 1 b)).....	21
c)	Support de sensibilisation dédié aux parties prenantes de sanef et de la biodiversité ..	21



I. POLITIQUE GROUPE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Le groupe sanef a construit son réseau autoroutier et développé ses activités depuis plus de 50 ans au cœur de l'Europe économique. Autour de ces métiers principaux de concessionnaire et d'exploitant autoroutier, sanef a su s'imposer depuis quelques années comme un acteur de référence des solutions modernes de péage, en Europe, mais également outre Atlantique.

Dans l'exercice de ces métiers, sanef intègre de longue date des préoccupations de gestion et de préservation de l'environnement dans le but de réduire autant que possible l'empreinte écologique de ses activités.

Le développement de solutions de télépéage 30 km/h au même titre que le free flow constituent une avancée notable du point de vue de l'environnement puisque la suppression du stop and go des péages peignés permet une économie significative de carburant (de l'ordre de 0,5 litre/passage pour les poids lourds) et de réduire d'autant les émissions de CO2 associées.

Les activités de concessionnaire (d'aménageur) et d'exploitant peuvent être quant à elles plus impactantes pour l'Environnement du fait d'une part du prélevement d'espace, mais également du morcellement des territoires et de l'effet de coupure produit par la création des infrastructures. C'est la raison pour laquelle, le groupe sanef s'attache à étudier et évaluer la sensibilité environnementale des espaces sur lesquels elle développe ses activités.

Pour structurer sa politique en la matière, le groupe sanef s'est fixé comme objectif de :

- Limiter l'empreinte de ses activités sur l'environnement en :
 - Favorisant la prévention des pollutions et des risques
 - Maîtrisant et en limitant ses consommations de ressources naturelles et d'énergie
- Se conformer aux exigences légales et autres exigences applicables

a) Organisation de la société :

Le pilotage de la fonction « Environnement » s'opère à l'échelle du groupe et est assuré par le département développement durable et environnement, au sein duquel 3 personnes travaillent à temps plein à l'élaboration et à l'évaluation des politiques de protection de l'environnement et du développement durable. En complément, le département porte les budgets d'investissements des thématiques associées (Eau, Bruit, Déchets) et assure la maîtrise d'ouvrage des programmes qui en découlent.

En complément, la direction de la Construction et du Patrimoine comprend quatre personnes qui travaillent sur les thématiques de l'hydraulique et trois autres sur celles du paysage. Ils assurent des missions de maîtrise d'œuvre pour certaines opérations d'investissement et de gros entretien. Elles pilotent de plus les opérations de maintenance et d'entretien.

Au niveau local, chaque centre d'entretien dispose d'une équipe d'Ouvriers Autoroutiers Qualifiés dédiée aux tâches de propreté, de fauchage, de débroussaillage, d'entretien des ouvrages de traitement des eaux et d'entretien des clôtures et portails.



b) Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

En 2014, 4695 heures de formation liées à l'environnement ont été réalisées auprès du personnel du groupe sanef, ce qui représente un investissement de près de 93 k€

En matière d'information des collaborateurs, le groupe sanef dispose d'une palette d'outils de communication (intranet, blog des managers, ...) à partir duquel l'entreprise assure une communication descendante vers les collaborateurs. Ainsi, des communiqués réguliers ont été effectués sur les réalisations des Engagements Verts.

Plus spécifiquement, et à l'occasion de la semaine du développement durable, le groupe sanef a lancé en 2014 le défi vert.

Construit sur les techniques novatrices de l'ancrage de connaissances, le défi vert était un challenge lancé vers et pour les salariés sur la période du 1^{er} au 18 avril 2014.

Contacté par mail, les collaborateurs cliquaient sur un lien qui les conduisait sur un site web proposant chaque jour, un quizz (une série de questions) alternativement sur les thèmes de la biodiversité, la gestion des déchets ou encore sur le thème des économies d'énergie. Après avoir répondu, le collaborateur disposait des éventuelles corrections de ses réponses ainsi que d'informations complémentaires. L'exercice ne prenait pas plus de 2 à 3 minutes par jour.

Au gré des jours, certaines questions réapparaissaient pour « ancrer » les connaissances. A chaque bonne réponse, les collaborateurs gagnaient des points qu'ils ont pu transformer en lots à l'issu du jeu.

Une démarche « papier » était conduite simultanément auprès des équipes de terrain ne disposant pas d'adresse mail internes.

A l'issu de ce défi vert, ce sont près de 600 collaborateurs qui se sont connectés pour participer au challenge, sur environ 1500 disposant d'une adresse mail.

Les abeilles, en assurant un rôle primordial de la pollinisation des plantes, sont un maillon essentiel de la préservation de la biodiversité. Malheureusement, leurs populations décroissent à un rythme inquiétant. C'est pourquoi sanef a décidé en 2014 de sensibiliser ses collaborateurs à cet enjeu en initiant des partenariats avec des apiculteurs amateurs. A ce jour, deux apiculteurs ont installé des ruches sur les dépendances vertes de deux sites :

- un verger d'une aire de repos à Saverne ;
- un bâtiment d'exploitation à Reims.

Une session de manipulation des ruches avec les salariés a été effectuée au printemps et une nouvelle animation est prévue en septembre pour partager cette expérience avec les collaborateurs.

D'ores et déjà, le miel produit au printemps a déjà été goûté et apprécié par des collaborateurs de nombreux sites. Cette dissémination des premières productions participe à la sensibilisation de tous à la protection des abeilles.



c) Prévention des risques environnementaux

L'analyse des principaux risques environnementaux réalisée par le passé dans le cadre d'une certification ISO 14001 et d'un audit de conformité environnementale ont conduit à identifier les principaux facteurs de risques.

Ces travaux ont largement alimenté le contenu des politiques de l'entreprise, tant en matière de protection de la ressource en eau que de protection acoustique. Ces politiques structurent et organisent désormais les actions du groupe en matière d'environnement dans l'objectif de supprimer, de maîtriser et de réduire toutes formes de pollutions.

En termes de construction neuve, les processus internes de pilotage des projets permettent aujourd'hui de garantir la juste prise en compte des contraintes environnementales et d'apporter les meilleures réponses face aux enjeux identifiés. Ces projets, confiés à des maîtres d'œuvre extérieurs font l'objet de contrôle externe, réalisé au sein du groupe.

Les engagements verts ont également permis de réaliser des investissements significatifs de protection de l'environnement, en mettant en œuvre notamment, les politiques Eau, bruit et déchets du groupe, mais également en structurant la politique de protection de la biodiversité.

L'ensemble de ces actions et politiques ont été construites à partir de l'un des principes de base du développement durable : le dialogue avec les parties prenantes. Cette méthode participe également et au quotidien, à la gestion des risques.

d) Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Le groupe sanef a récemment réadapté sa stratégie d'assurance pour la mettre en phase avec le programme abertis.

Le groupe dispose ainsi d'une police spécifique RCAE est en place, issue du programme ABERTIS : Zurich contrat n° 7400022628

ENGAGEMENT MAXIMUM - TOUTES GARANTIES CONFONDUES 6 000 000 €

1. Garantie Responsabilité civile – atteinte à l'environnement (RCAE) tous dommages confondus : 6 000 000 €

- dont Sous Limite Dommages Matériels et Immatériels au titre de l'exploitation des sites fixes, des opérations de Transport assurées ainsi que des Prestations de services pour compte propre : 6 000 000 €
- dont Frais d'Urgence au titre de l'exploitation des sites fixes, des opérations de Transport assurées ainsi que des Prestations de services pour compte propre : 6 000 000 €
- dont Biens Confis uniquement du fait de l'Exploitation de Sites Fixes : 1 000 000 €
- dont Biens des Préposés uniquement du fait de l'Exploitation de Sites Fixes: 1 000 000 €

2. Garantie des pertes pécuniaires - montant inclus dans la garantie tous dommages confondus de la garantie RCAE 6 000 000 €

Total des Garanties Pertes Pécuniaires dont :

- Garantie Responsabilité Environnementale au titre de l'exploitation des sites fixes, des opérations de Transport assurées ainsi que des Prestations de services pour compte propre : 6 000 000 €



- Garantie Frais de Dépollution des Sols et des Eaux au titre de l'exploitation des sites fixes, des opérations de Transport assurées ainsi que des Prestations de services pour compte propre : 6 000 000 €
- Garantie Frais de Dépollution des Biens Immobiliers et des Biens Mobilier au titre de l'exploitation des sites fixes, des opérations de Transport assurées ainsi que des Prestations de services pour compte propre : 6 000 000 €

Franchise : 100 000 €

Enfin, le contrat RC Générale (inclus dans le programme groupe ABERTIS) : comporte une ligne pollution soudaine et accidentelle avec une LCI (Limite Contractuelle d'Indemnité) à 1 M€ par sinistre et par année d'assurance – franchise 60 k€.

II. POLLUTION ET GESTION DES DECHETS

a) Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Comme évoqué précédemment, la gestion des rejets dans l'eau et dans le sol s'opère en déclinaison des politiques de protection de l'Environnement du groupe et en application stricte du cadre réglementaire. Ainsi, les caractéristiques des rejets dans les eaux (superficielles et souterraines) et dans le sol sont déterminées en fonction de la vulnérabilité et de la sensibilité du milieu récepteur. Lorsque la vulnérabilité est élevée, des outils préventifs (bassins ; vannes, ...) sont mis en place pour assurer le piégeage et le confinement d'une éventuelle pollution accidentelle (principal facteur de risque) concomitamment à une pluie donnée. Lorsque le milieu n'est pas sensible ni vulnérable, ce sont des mesures palliatives qui sont mises en œuvre pour gérer ce type de risque.

Enfin, rappelons que sur toutes les sections mises en services depuis 1995 et sur toutes les zones qui ont fait l'objet de travaux importants depuis, les rejets de l'infrastructure font l'objet de prescriptions strictes définis par les services instructeurs de l'administration dans le cadre des procédures menées au titre de la loi sur l'eau.

Le sujet des rejets dans l'air ne fait pas l'objet de prescriptions ni d'instructions particulières en dehors des enquêtes publiques préalables aux aménagements, qu'il s'agisse de nouvelles sections autoroutières ou d'aménagements complémentaires sur autoroutes en service.

b) Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Le groupe sanef gère ses déchets à partir d'une segmentation simple :

- les déchets internes : déchets produits par les entreprises du groupe
- les déchets externes : déchets produits par des activités sous traitées : déchets de chantier, produits de curage des bassins, ...
- Les déchets extérieurs : déchets produits par les clients : déchets des aires de repos et de services et déchets de bord de route.

Déchets internes :

La quantité de déchets internes « dangereux » produits par la sanef a été estimée à 3 271 tonnes dont 3154 tonnes de boues de vidange de dispositifs d'épuration des eaux usées.

La quantité de déchets internes « non dangereux » (hors déchets de chantier) s'élève quant à elle à 1 633 tonnes.



Déchets de chantier :

Les travaux réalisés sur les autoroutes du groupe ont généré 10608 tonnes de déchets de chantier en 2014. Ces quantités sont très variables d'une année à l'autre puisqu'elles dépendent uniquement du programme de travaux ainsi que de la nature des travaux réalisés.

c) La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Entre 2010 et 2013, dans le cadre des Engagements Verts, plus de 700 habitations ont bénéficié du programme d'isolations acoustiques. Le programme a ainsi permis de protéger l'ensemble des « points noirs » bruit du réseau (habitation soumis à une pression acoustique dépassant les seuils réglementaires) à terme, c'est-à-dire avec des caractéristiques de trafic telles que prévues au terme de la concession (en 2029).

Ce vaste programme a permis de supprimer quasi intégralement les « zones sensibles » du réseau du point de vue acoustique.

Le groupe sanef dispose d'un observatoire du bruit doté d'une cartographie détaillée de l'empreinte sonore de son réseau. Cette cartographie permet de produire les cartes de bruit stratégiques et les PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement), documents répondants à des exigences réglementaires.

En 2014 le groupe sanef a contribué à l'élaboration des PPBE (2ème échéance) dans près de 20 départements.

III. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

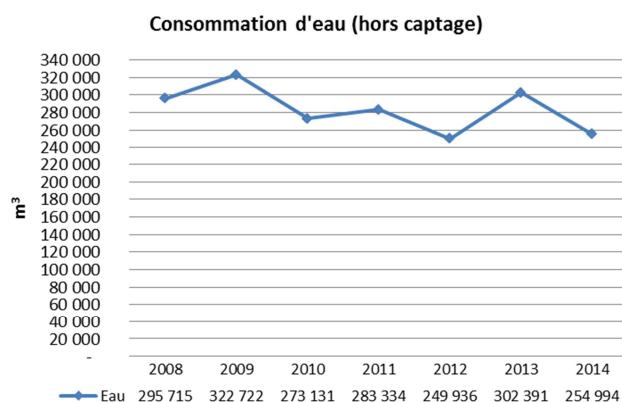
La politique Environnement du groupe sanef a pour ambition de limiter l'empreinte de ses activités sur les ressources naturelles et sur l'Environnement. A ce titre, des indicateurs de consommations ont été mis en place depuis près de 10 ans et permettent aujourd'hui d'engager des actions pour maîtriser, puis limiter les consommations.

a) Principales consommations :

Consommation d'eau potable

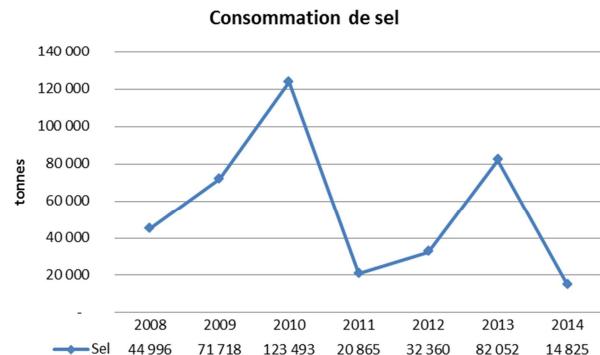
Les consommations d'eau potable de l'année 2014 s'élèvent à 254 994 m³, en baisse de près de 14% par rapport à 2013.

Les consommations issues des forages privés sanef et de la récupération des eaux pluviales ne sont pas pris en compte dans cet indicateur de consommation.



Consommation de sel

La consommation de sel est nettement en baisse et atteint, en 2014, 14 825 tonnes contre 82 052 tonnes en 2013 du fait des conditions météorologiques particulièrement favorables de l'hiver 2014.





Consommation de matières premières

Concernant les matières premières, en 2014 ont été consommés : 572 449 tonnes de granulats pour la réalisation de 676 252 tonnes d'enrobés, 4 155 tonnes de béton et 1 017 tonnes de métaux. Dans l'optique de limiter son impact sur les ressources, sanef privilégie lorsque cela est possible des matériaux recyclés. Ainsi, en 2014, 92 705 tonnes de granulats recyclés et 273 365 tonnes d'enrobés recyclés (à des taux variant de 10 à 50%) ont été consommés.

Consommation de carburants

Les consommations de carburants de la flotte de véhicules sanef est de 4 648 m³ en 2014 contre 4 794 en 2013.

La consommation de fuel pour le chauffage des bâtiments (centres d'accueil, centres d'entretien et gares de péage) représente 763 m³.

Consommation de gaz :

Les consommations de gaz de 2014 s'élèvent à 5,04 GWh contre 5,98 GWh en 2013.

Consommation d'électricité :

Les consommations d'électricité sont quant à elles, de près de 46,17 GWh contre 51,54 GWh en 2013.

Efficacité énergétique et production d'énergie alternative :

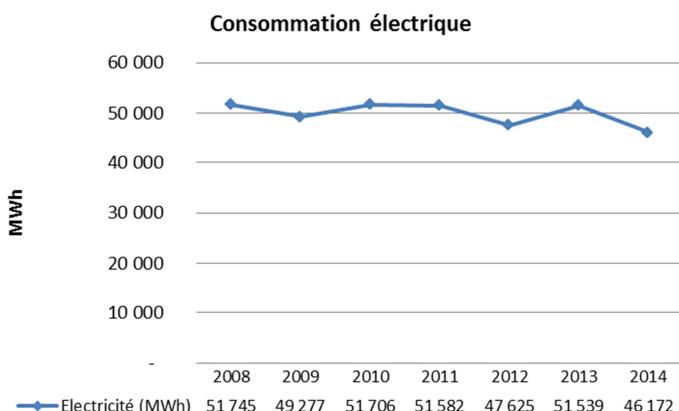
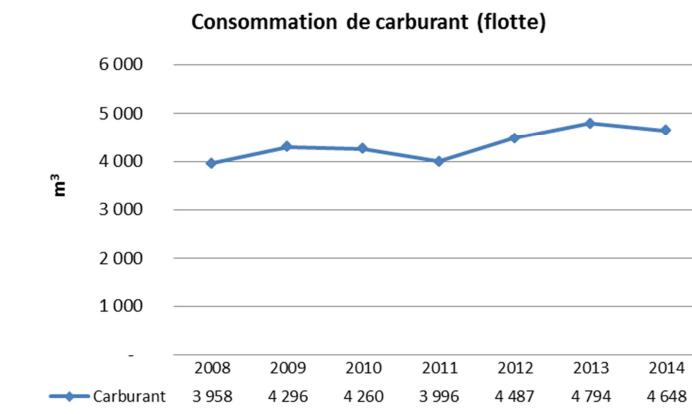
Concernant l'amélioration de l'efficacité énergétique, sanef a mis en service l'Ecopôle mi 2013, un bâtiment à énergie positive doté notamment de près de 650 m² de panneaux solaires. Cette surface a donné tout son potentiel en 2014.

En 2014 sanef a produit 150 326 kWh d'électricité (+38 % par rapport à 2013) grâce aux panneaux solaires installés sur les sites suivants :

- Ecopôle
- Gare de péage de Beauchêne
- Gare de péage de porte du vignoble
- Gare de péage d'ormes
- Gare de Dozulé
- Cricqueville en auge

b) L'utilisation des sols :

Les autoroutes du groupe sanef consomment en moyenne 10 ha d'emprises au km. Sur ces 10 ha, 4 sont dédiées aux dépendances vertes (talus de remblais, de déblais et délaissés). Ces espaces naturels sur lesquels ne s'exerce aucune pression servent bien souvent de refuge à la micro faune, mais aussi de zones « conservatoires » pour nombre d'espèces. Au vu de ces enjeux, ces dépendances font l'objet d'une gestion extensive et écologique.





IV. EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

a) Emissions de l'activité :

Les émissions de GES liées aux consommations de carburants de la flotte de véhicules et engins atteignent 14 735 tonnes équivalent CO2 soit 65 % des émissions totales du groupe.

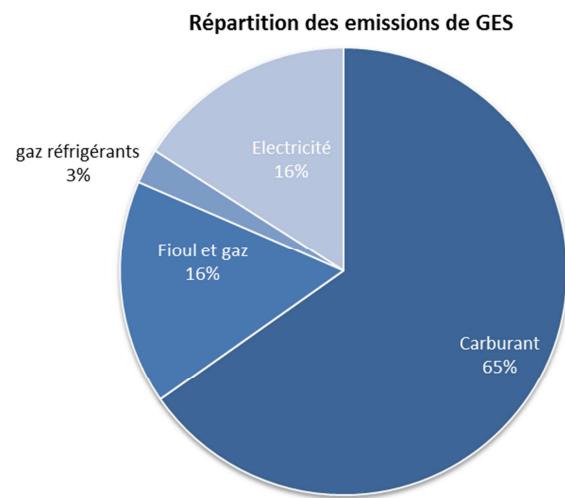
Les émissions de GES liées au fuel et au gaz naturel consommés pour le chauffage des bâtiments représentent 3 661 tonnes équivalent CO2 soit 16 % des émissions.

Les émissions de GES indirectes liées aux consommations d'électricité s'élèvent à 3 601 tonnes équivalent CO2 en 2014 soit 16% des émissions totales du groupe.

Les émissions liées aux fluides frigorigènes représentent quant à elles 570 tonnes équivalent CO2 soit 3 % des émissions.

Au global les émissions directes de GES de sanef s'élèvent à 22 567 tonnes équivalent CO2 soit l'équivalent d'environ 720 000 trajets Paris-Lille en VL.

Ces émissions restent très marginales au regard de celles du trafic des autoroutes du groupe (estimées à plus de 4 000 000 tonnes lors du Bilan des GES du groupe).



b) Adaptation aux conséquences du changement climatique :

Alors que le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) prévoit l'augmentation des phénomènes climatiques extrêmes et que l'acceptabilité sociale face au risque diminue, la prise en compte des événements climatiques critiques lors de la conception, l'exploitation et la maintenance des infrastructures ainsi que dans la gestion des territoires devient impérative.

C'est fort de ce constat que sanef a rejoint Egis pour répondre à un appel à propositions du Réseau Génie Civil et Urbain et construire le projet GERICI (Gestion du Risque Climatique pour les Infrastructures). Les objectifs de ce projet étaient les suivants :

- Concevoir une méthode d'analyse des risques liés au climat adaptée à la gestion des infrastructures
- Réaliser un outil de simulation pour les exploitants d'infrastructure pour la prévention et les alertes
- Proposer des mesures palliatives
- Suggérer les axes clés des évolutions de politiques et de stratégie de coopération entre acteurs.

Cet exercice a permis de nourrir et d'adapter les modes et procédures d'exploitation en fonction des contraintes climatiques.

GERICI est la seule démarche exhaustive, concrète et structurée d'analyse des risques climatiques pour les infrastructures et territoires desservis.

La méthodologie retenue pour le projet européen RIMAROCC (Risk Management for Roads in a Changing Climate) s'est très largement inspirée de la démarche GERICI.



V. PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

Après la réalisation d'un vaste audit de la biodiversité dans le cadre des engagements verts, le groupe sanef a défini sa stratégie en la matière. Elle se structure autour de quatre axes :

- Gérer les infrastructures dans le respect des milieux naturels
- Assurer la perméabilité des infrastructures à la faune
- Développer et partager la connaissance en matière de biodiversité
- Collaborer avec les parties prenantes et communiquer auprès du public

En déclinaison de ces objectifs et pour faire partager à un large public toute la richesse et la diversité écologique de ses dépendances vertes, le groupe sanef a construit un programme de sensibilisation destiné à l'ensemble de ses parties prenantes :

- les clients de l'autoroute ;
- les salariés du groupe sanef ;
- les partenaires du thème de la biodiversité (collectivités locales, PNR, Conservatoires d'Espaces Naturels, MNHN, associations...).

Ce programme est déployé depuis janvier 2014. Il s'appuie sur des actions spécifiques à chaque public.

a) Sensibilisation des clients de l'autoroute

Diffusion de chroniques radios sur la biodiversité tout au long de l'année 2014

Afin de sensibiliser les clients à la richesse de la biodiversité présente aux abords des autoroutes, sanef a élaboré une campagne dédiée diffusée sur les antennes de radio 107.7, média le plus écouté par les clients lors de leurs déplacements sur le réseau sanef. Cette campagne de sensibilisation est alimentée par deux types de chroniques radios :

- Les comptines
- Les interviews de partenaires

Ainsi, chaque semaine de l'année 2014, une nouvelle comptine ou interview fut diffusée dans la grille des programmes de la radio. La chronique était diffusée plusieurs fois par jour sur les antennes de radio 107.7. Ce rythme de diffusion visait à offrir à nos clients un nouveau regard sur l'autoroute et participe à diversifier la grille des programmes en y ajoutant une pointe d'originalité.

Les comptines : « *Les conducteurs sont parfois surpris de voir des rapaces stationner sur les poteaux de clôtures du bord d'autoroute. Mais pourquoi donc ? Prennent-ils plaisir à regarder le défilé de la circulation ?* » C'est pour éveiller les usagers à ce type de curiosité que sanef a élaboré 18 comptines décrivant, à la manière d'un petit conte pour enfant, la richesse et la curiosité des espèces végétales et animales présentes aux abords de son réseau.

Les interviews de partenaires : En alternance avec les comptines, ces interviews permettent à des acteurs tels que les Parcs Naturels Régionaux, Conservatoires d'Espaces Naturels, associations, de témoigner des actions qu'ils mènent en partenariat avec sanef pour préserver et valoriser la biodiversité présentes aux abords du réseau autoroutier.

Les animations sur l'aire de Chevrières en mai 2014

L'aire de Chevrières de l'autoroute A1 a récemment été rénovée et est dédiée à la biodiversité de la vallée de l'Oise. A ce titre, elle dispose d'un parcours pédagogique original conçu avec le conservatoire des espaces naturels de Picardie qui rappelle les milieux et espèces présents sur la vallée de l'Oise.



Les 22, 23 et 24 mai dernier, à l'occasion de la semaine de la fête de la nature, une manifestation dédiée à la biodiversité de la Vallée de l'Oise fut organisée à destination des clients sur l'aire de repos de Chevrières sur l'A1. Différentes animations ont été mises en place par sanef pour sensibiliser les clients à la richesse écologique des dépendances vertes autoroutières. De multiples ateliers, dédiés à tous les âges, ont été proposés par sanef et ses partenaires :

- Présentation par un entomologiste du parcours pédagogique sur les espèces emblématiques de la vallée de l'Oise
- Apiculture et sensibilisation au rôle des pollinisateurs et à l'extinction des abeilles
- Fabrication de nichoirs à oiseaux
- Jeux concours avec questionnaire sur la biodiversité de la vallée de l'Oise
- Animations vidéos

Cette manifestation s'est construite en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, l'association Agrion de l'Oise et un apiculteur amateur.

b/Actions de sensibilisation dédiées aux salariés (cf. chapitre 1 b))

Programme d'ancrage de connaissance : Quizz biodiversité

Bien qu'ils travaillent sur le réseau sanef, la plupart des salariés de l'entreprise n'ont pas conscience de l'étendue de la richesse écologique des dépendances vertes autoroutières. C'est pour sensibiliser ses collaborateurs à cette richesse, que sanef a construit un programme d'ancrage de connaissance par intranet, intitulée le « Défi Vert » (voir 1. b))

Ce challenge interne a permis à chaque salarié de découvrir par exemple, les rôles et fonctionnement des passages à animaux sauvages qui parsèment nos autoroutes, les espèces qui les fréquentent ou encore l'inventaire des sites protégés sur une cartographie du réseau.

Sensibilisation à l'apiculture et au rôle des pollinisateurs

Comme évoqué précédemment (1. b) ci-dessus des partenariats ont été noués avec des apiculteurs pour équiper certains sites du réseau de ruches. :

- un verger d'une aire de repos à Saverne ;
- un bâtiment d'exploitation à Reims.

Après quelques mois d'exploitation, les premières récoltes de miel ont eu lieu, ainsi que des cessions de présentation et d'initiation à l'apiculture à destination des salariés de l'entreprise.

c/Support de sensibilisation dédié aux parties prenantes de sanef et de la biodiversité

Destiné à nos futurs partenaires, l'objet de cette plaquette est de synthétiser très simplement les enjeux biodiversité à l'échelle du réseau du groupe sanef et de présenter notre stratégie en la matière. L'approche cartographique a été privilégiée dans ce document afin que le lecteur puisse situer simplement les enjeux biodiversité du réseau sanef par rapport aux éléments saillants des milieux naturels environnants (massifs forestiers, cours d'eau, Parcs Naturels...).

Les principales cibles de ce document sont les suivantes :

- partenaires des territoires : PNR, Conservatoires d'Espaces Naturels, associations
- collectivités locales : Conseils Régionaux, Départements, communes, etc.
- Administrations et représentants de l'Etat : DDT, DREAL,...)



VI. ELEMENTS METHODOLOGIQUES :

a) Eléments méthodologiques relatifs à la gestion des déchets :

Production de déchets : Les quantités déclarées comprennent les déchets évacués dans l'année. Ainsi, les déchets qui font l'objet d'un stockage (en benne au centre d'entretien par exemple) peuvent tout à fait être « produits » une année N et évacués l'année N+1 (lorsque la benne sera pleine).

Production d'Ordures Ménagères : La production d'ordures ménagères est une donnée en cours de fiabilisation et ne peut à ce stade, être intégrée en l'état dans le corps du rapport de gestion. A titre indicatif, la production estimée est supérieure à 3200 tonnes

b) Eléments méthodologiques relatifs à l'utilisation durable des ressources

Consommation d'eau : la consommation d'eau potable relevée correspond à la consommation d'eau en provenance du réseau public d'adduction d'eau potable. Elle ne comprend pas à ce titre la consommation en provenance des puits privés de sanef, ni la consommation d'eau de récupération d'eau de pluie. Enfin, elle n'intègre pas les consommations des activités commerciales des aires de services.

Consommation de matériaux : Les consommations de matériaux (granulats, enrobés, béton, métal, ...) correspondent aux consommations constatées pour des opérations (chantiers) achevées dans l'année. Pour les chantiers se déroulant sur plusieurs années civiles, la consommation est déclarée l'année d'achèvement des travaux.

Consommation d'enrobés : Les consommations annuelles d'enrobés intègrent les consommations de granulats nécessaires à la fabrication des enrobés.

Consommation d'enrobés recyclés : Les enrobés recyclés sont des enrobés dont la formulation intègre une part de granulats recyclés. D'une manière générale, la part de produits recyclés dans les enrobés varie de 10 à 50 %.

Indicateurs de consommation de métaux : ne disposant pas de l'exhaustivité de la donnée sur 2014, la consommation a été établie pour partie sur la base des données 2013.

c) Eléments méthodologiques relatifs aux missions de gaz à effet de serre :

Le calcul des émissions de GES est établi à partir de différentes sources :

- Le bilan réglementaire (art.75 de la Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010) des émissions de GES pour ce qui relève des fluides frigorigènes
- La base Carbone du Centre de ressources sur les bilans de gaz à effet de Serre de l'Ademe pour la détermination des facteurs d'émissions applicables aux :
 - o Consommations de carburant de la flotte de véhicules
 - o Consommations de carburant hors flotte de véhicules
 - o Consommation de gaz
 - o Consommation électrique



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITÉ ET LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

VOLET SOCIAL

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

I. Emploi

- a. L'effectif total et la répartition des salariés par sexe et par âge
- b. Recrutements et départs
- c. Les rémunérations et leur évolution

II. Organisation du travail

- a. L'organisation du temps de travail
- b. L'absentéisme

III. Relations sociales

- a. L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci
- b. Le bilan des accords collectifs

IV. Santé et sécurité

- a. Les conditions de santé et de sécurité au travail
- b. Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail
- c. Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

V. Formation

- a. Les politiques mises en œuvre en matière de formation
- b. Le nombre total d'heures de formation

VI. Egalité de traitement

- a. Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes
- b. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées
- c. La politique de lutte contre les discriminations

VII. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives

- a. au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
- b. à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession
- c. à l'élimination du travail forcé ou obligatoire
- d. à l'abolition effective du travail des enfants



I. Emploi

a. L'effectif total et la répartition des salariés par sexe et par âge

L'effectif du groupe comprend 2 767 CDI au 31 décembre 2014. Le périmètre intègre en 2014 **Bip&Go, eurotoll, sapn, sanef et sanef Aquitaine**. Il exclut **sanef its France**. Par rapport à 2013, les effectifs de **sanef Irlande** ont été supprimés.

Répartition par âge (effectif physique tous contrats au 31 décembre 2014)

Age	2014
<30 ans	314
30-45 ans inclus	1230
46-55 ans inclus	1013
>55 ans	430
Total	2987

Répartition par sexe

	2014
Hommes	1870
Femmes	1117
Total	2987

Répartition géographique (effectif physique)

Pays	2014
France	2986
Canada	1
Total	2987

b. Recrutements et départs

En 2014, on dénombre au sein du **groupe sanef** 49 nouveaux Contrats à Durée Indéterminée signés et 1 402 Contrats à Durée Déterminée, soit un total de 1 451 embauches sur l'année.

Concernant les départs au sein du groupe en 2014, il y a eu 28 licenciements (toutes causes, tous contrats confondus), 19 départs volontaires, 65 départs en retraite et 1 416 fins de contrat (principalement en CDD), soit un total de 1 528 départs.

NB : au cours de l'année 2014, pour faire face aux pics de trafic et afin de remplacer les titulaires absents, **sanef** a eu recours, comme elle le fait habituellement, à du personnel sous contrat à durée déterminée (CDD, intérimaires, travailleurs saisonniers).



c. Les rémunérations et leur évolution

	2012	2013	2014
Rémunération brute moyenne annuelle des femmes somme des rémunérations brutes annuelles - Femmes (dads) effectifs de gestion correspondant	32 652 € 29 128 922 892,1	34 312 € 31 882 988 929,2	34 822 € 30 436 021 874
Rémunération brute moyenne annuelle des hommes somme des rémunérations brutes annuelles - Hommes (dads) effectifs de gestion correspondant	38 101 € 67 212 491 1 764,1	40 266 € 70 413 155 1 748,7	40 536 € 69 386 728 1 711,7
Rémunération brute moyenne annuelle somme des rémunérations brutes annuelles (dads) effectifs de gestion correspondant	36 271,1 € 96 341 413 2 656,2	38 200,1 € 102 296 143 2 677,9	38 605 € 99 822 749 2 585,8

II. Organisation du travail

a. L'organisation du temps de travail

Différents types d'organisation du travail coexistent toujours au sein du **groupe sanef** :

- Travail en journée ;
- Salariés postés 2 x 8 ;
- Salariés postés 3 x 8 ;
- Salariés du secteur péage travaillant en modulation.

Au sein du **groupe sanef**, les durées du travail applicables pour un temps complet sont les suivantes :

- 211 ou 215 ou 217 jours par an pour les cadres ;
- 1 603 heures par an (avec ou sans RTT) ou 1607 heures par an ;
- 35 heures en moyenne hebdomadaire sur un cycle pour les salariés postés ;
- 35 heures pour les salariés non cadres/non cyclés (avec ou sans RTT).

Concernant les types de contrats, les différentes sociétés du groupe recourent à des contrats à durée indéterminée ou à durée déterminée dans les cas limitativement énumérés par la loi.

De manière spécifique et ponctuelle, **sanef** ou **sapn** peuvent avoir recours à des contrats saisonniers (CDD) quand une augmentation du trafic est à prévoir (périodes telles que les ponts et les vacances scolaires). La possibilité de recourir à ces contrats est prévue par l'accord inter-entreprises du 1^{er} juin 1979 auquel sont rattachées **sanef** et **sapn** (article 54 bis).

b. L'absentéisme

Le périmètre intègre en 2014 **Bip&Go**, **europoll**, **sapn**, **sanef** et **sanef Aquitaine**. Il exclut **sanef its France**. Par rapport à 2013, les effectifs de **sanef Irlande** ont été supprimés.

Pour l'ensemble de l'année 2014, le nombre total de jours d'absence pour maladie et accidents du travail et trajets s'élève à 36 502 jours.



Maladie et AT + Trajets en jours totaux	2012	2 013	2014
Total Maladie	29 557	30 292	33 144
AT et Trajets	3 493	2 806	3 359

III. Relations sociales

- a. L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

En 2014, plusieurs projets d'entreprises ou de groupe ont été soumis aux Instances Représentatives du Personnel, notamment :

- la première présentation des orientations stratégiques de l'entreprise avec consultation du Comité Central d'Entreprise de **sanef** et du comité d'entreprise de **sapn** ;
- l'évolution de l'organisation juridique de la société **sanef its** après consultation du Comité Central d'Entreprise de **sanef** et du comité d'entreprise de **sanef its** ;
- le changement d'organisme assureur de la retraite supplémentaire au sein de la société **sanef** après consultation des instances concernées (Comité Central d'Entreprise de **sanef**) ;
- le suivi du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle hommes/femmes avec la consultation du Comité Central d'Entreprise de **sanef** sur le rapport annuel pour l'année 2013 ;
- l'évolution de la tenue de l'entretien annuel pour tous les collaborateurs et la mise en place d'un « workflow » après consultation du Comité Central d'Entreprise de **sanef** et des comités d'entreprise de **sapn**, **Eurotoll**, **Bip&Go**, **sanef Aquitaine** et **SEA14**.

En 2014, les principaux thèmes de négociation ont porté sur :

- la négociation annuelle obligatoire sur les salaires ;
- la base de données économique et sociale ;
- la prime de partage des profits ;
- le Plan d'Epargne pour la Retraite Collective ;
- le compte-épargne temps ;
- la viabilité.

Ces négociations ont conduit à la signature de 17 accords et 1 plan d'actions.

- b. Le bilan des accords collectifs et plans d'actions

Pour le **groupe sanef** et les entreprises qui le composent, le bilan 2014 est le suivant :

Groupe sanef

- conclusion d'un accord de Groupe relatif à la prime de partage des profits du 29 avril 2014 ;
- plan d'action du Groupe Sanef relatif au contrat de génération du 16 avril 2014.



sanef

- accord relatif aux mesures salariales 2014 du 10 mars 2014 ;
- accord portant sur la base de données économique et sociale du 4 juillet 2014.

sapn

- accord relatif aux mesures d'accompagnement liées à la nouvelle organisation des tours de service des ouvriers autoroutiers qualifiés du 14 janvier 2014 ;
- accord relatif aux mesures salariales 2014 du 10 mars 2014 ;
- accord portant sur la mise en place de la base de données économique et sociale du 07 juillet 2014.

sanef Aquitaine

- accord relatif aux mesures salariales 2014 du 19 mars 2014 ;
- accord relatif à l'intéressement des salariés aux performances de l'entreprise du 18 juin 2014 ;
- avenant à l'accord d'entreprise relatif à l'intéressement des salariés aux performances de l'entreprise du 8 août 2014.

SEA14

- accord relatif aux mesures salariales 2014 du 7 mai 2014
- avenant du 27 juin 2014 à l'accord d'intéressement du personnel aux résultats de l'entreprise.

Bip & Go

- accord relatif aux mesures salariales 2014 du 8 avril 2014 ;
- accord relatif au droit d'expression des salariés du 24 juin 2014.

europoll

- accord relatif aux mesures salariales 2014 du 20 mars 2014 ;
- accord portant sur l'attribution d'un supplément d'intéressement du 27 mai 2014.

sanef its

- accord relatif à l'adhésion de **sanef its** au plan d'épargne Groupe du 15 juillet 2014 ;
- accord relatif à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise du 15 juillet 2014.

IV. Santé et sécurité

a. Les conditions de santé et de sécurité au travail

Le **groupe sanef** réaffirme, dans sa Charte éthique, le caractère prioritaire donné à la santé et de la sécurité de ses collaborateurs, sous-traitants et clients.

C'est dans cette perspective que le **groupe sanef** a mis en œuvre de multiples procédures et organisations, et plus particulièrement au sein des sociétés **sapn** et **sanef**.

Les préveteurs

Les préveteurs sont les ambassadeurs de la santé et de la sécurité chez **sanef** et **sapn**. Ils sont présents sur tous les réseaux (Nord, Est et Ouest). Ils mettent en œuvre et animent la politique santé et sécurité de leur réseau respectif.



Les préveneurs travaillent en collaboration avec l'Association des Sociétés Françaises d'Autoroutes en participant aux différentes négociations relatives à la santé et à la sécurité au sein de la branche. Ces travaux permettent ainsi une mutualisation des efforts des différentes sociétés d'autoroutes.

Certification OHSAS

Le **groupe sanef** s'est engagé volontairement dans une démarche d'amélioration continue de la santé et de la sécurité. Afin de structurer cette démarche, les sociétés **sanef** et **sapn** ont construit un système de management de la santé et de la sécurité, système ayant obtenu la certification OHSAS 18001 (version 2007).

Les outils liés à la sécurité

Le développement d'une culture de la sécurité étant une priorité chez **sanef**, diverses actions ont été engagées pour accompagner les managers et réduire la survenance d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Cela se matérialise notamment par :

- des flashes « Accident » ;
- des rendez-vous sécurité ;
- des consignes précises de santé et sécurité à observer.

Sanef poursuit sa politique d'innovation au service de la sécurité. Par exemple, le SYSDEC (Système de détection de chocs) permet, dès lors que la signalisation de chantier a été percutée par un véhicule, de transmettre un message SMS vers le téléphone portable du responsable de la sécurité du chantier.

Par ailleurs, en 2014, le **groupe sanef** a mis en place une campagne de sensibilisation afin d'inciter les clients à redoubler de vigilance à l'approche de zones d'intervention de nos collaborateurs.

Politique Alcool

Le développement du plan de prévention alcool a été poursuivi au sein du **groupe sanef**, en partenariat avec l'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie). Ce plan est axé autour d'une campagne de sensibilisation et de prévention aux risques.

Les sociétés **sanef** et **sapn** sont toutes les deux dotées d'une procédure alcool. Elles permettent notamment à chacun de savoir réagir face à cette problématique.

Formation à la sécurité

Dans un environnement où la maîtrise du risque est primordiale, **sanef** forme ses collaborateurs pour réagir aux risques induits par les clients. La société **sanef** a ainsi mis en place une habilitation des collaborateurs intervenant sur le tracé. Cette habilitation fait l'objet d'un recyclage régulier.

Le **groupe sanef** s'est également engagé dans une démarche comportementale. Cette dernière permet de former les collaborateurs sur la prise de conscience de leurs comportements à risque.

Politique de prévention de la pénibilité au travail

Le **groupe sanef** dispose d'un plan d'action sur la pénibilité au travail conclu le 25 juin 2013, basé sur :

- l'identification, la mesure et l'analyse des facteurs de pénibilité ;
- l'identification des situations de travail spécifiques nécessitant une attention particulière en matière d'amélioration des conditions de travail ;
- la définition de plans d'actions afin d'agir sur l'environnement de travail pour réduire, dans la mesure du possible, la pénibilité de certaines situations existantes ou à venir.



Les objectifs de cette politique portent sur une réduction des poly-expositions, une amélioration des conditions de travail, ainsi que les mesures de maintien en activité.

Une réunion de suivi de ce plan d'action s'est tenue le 27 novembre 2014, en présence des organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe. Au cours de celle-ci a été évoqué le bilan des actions engagées au cours de l'année écoulée ainsi que les évolutions législatives à venir en 2015.

- b. Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Le **groupe sanef** continue d'appliquer un plan d'action sur la pénibilité s'appliquant aux différentes sociétés du groupe dont le pourcentage de salariés exposés est supérieur à 50 %. Cet accord traduit la volonté du groupe d'améliorer les conditions de travail des salariés, de réduire l'exposition à des facteurs de pénibilité.

- c. Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Le périmètre intègre en 2014 **Bip&Go, eurotoll, sapn, sanef et sanef Aquitaine**. Il exclut **sanef its France**.

Au 31 décembre 2014, le taux de fréquence (nombre d'accidents du travail avec arrêt / millions d'heures travaillées) s'établit à 15,3 pour le **groupe sanef** (contre 25,4 en 2013).

Le taux de gravité (nombre de jours d'arrêt pour accident / milliers d'heures travaillées) a été de 2,08 pour le groupe (contre 1,63 en 2013).

En 2014, il y a eu 62 accidents de travail avec arrêt, aucun accident mortel.

Au total, on compte 7 maladies professionnelles reconnues pour 21 déclarées, 8 demandes rejetées et 6 en attente de décision au 1^{er} février 2015. La majorité maladies professionnelles sont des troubles musculo-squelettiques (tableau 57 du régime général de la sécurité sociale). Ces maladies concernent en majorité les collaborateurs du péage.

V. Formation

- a. Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Notre Groupe poursuit son développement en s'adaptant sans cesse pour répondre aux attentes de ses clients, transformer ses organisations pour les rendre plus performantes et renforcer l'employabilité de ses collaborateurs.

La formation professionnelle est la traduction de cette stratégie.

Par la mise en place d'actions collectives ou individuelles, adaptées et ciblées, elle accompagne l'évolution de nos métiers, de nos outils de gestion, de nos organisations et pratiques professionnelles.

Elle constitue également l'opportunité pour les collaborateurs de faciliter leur intégration, de développer leurs compétences, de favoriser leur mobilité professionnelle en s'appuyant sur des formations certifiantes et/ou qualifiantes.

Elle est un moment privilégié et incontournable de la vie professionnelle notamment au travers de l'entretien annuel au cours duquel chaque collaborateur aborde avec son manager, les



questions de formation en lien avec la tenue du poste, les objectifs de l'année et les perspectives d'évolution.

La formation professionnelle est mise en œuvre dans le cadre du plan de formation. Elle est organisée selon 3 niveaux :

- les formations stratégiques : décidées chaque année par le groupe, elles découlent en partie des orientations ci-dessus ;
- les formations métiers liées aux évolutions notamment techniques, réglementaires ou organisationnelles ;
- les formations individuelles liées au développement professionnel et à la mobilité professionnelle.

b. Le nombre total d'heures de formation

La formation concerne l'ensemble des salariés sans distinction de statut (cadres, agents de maîtrise, employés, ouvriers), de sexe et ce quel que soit leur contrat : CDI et CDD.

En revanche, sont exclus de la formation professionnelle les apprentis, stagiaires et contrats de qualification étant eux-mêmes dans un processus de qualification, sauf si leurs missions les conduisent à accomplir des actes nécessitant une habilitation (déplacement sur réseau, interventions électriques,...)

En 2014, 41 909 heures de formation ont été dispensées au sein du **groupe sanef** (42 412 heures en 2013).

Ces dépenses de formation ont représenté plus de 1 897 772 € (contre 1,063 M€ en 2013).

VI. Egalité de traitement

a. Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Dans le respect des conventions internationales de l'OIT, les sociétés du **groupe sanef** s'attachent à promouvoir, à situation comparable, l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'évolution de leur carrière, leur rémunération, l'accès à la formation, le positionnement hiérarchique dans l'entreprise, ainsi que dans la politique de recrutement.

Chaque année, la situation comparée des hommes et des femmes est examinée avec les partenaires sociaux sur la base d'un document remis lors de la négociation annuelle des salaires. Les sociétés du **groupe sanef** disposent de plans d'actions ou d'accords collectifs portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Le salaire moyen d'un cadre homme du groupe (229,6 ETP) s'élève à 65 887 euros, contre 59 215 euros pour une femme (88,6 ETP), soit un différentiel de 11,27%.

À l'échelle des membres du Comité de Direction, le différentiel est de +6,18 % en faveur des hommes qui représentent 18 ETP sur un effectif global de 21,9.

Pour le personnel non cadre, la rémunération moyenne annuelle de 34 304 euros pour les hommes (1 464,1 ETP) contre 31 169 euros pour les femmes non cadres (781,5 ETP), soit un différentiel de 10,06 %.



- b. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Très investi dans une démarche de responsabilité sociale, le **groupe sanef** est fortement mobilisé depuis plusieurs années en faveur de l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

La mission handicap, qui a fait l'objet d'une convention avec l'Agefiph, est conduite par la DRH dont les principales responsabilités sont de coordonner, animer et valoriser le dispositif handicap pour l'ensemble du groupe sur un axe «emploi-maintien-achats». Afin de faciliter la mise en œuvre des actions en faveur des personnes en situation de handicap un réseau interne de référents handicap, mobilisable par chaque salarié, a également été développé.

- c. La politique de lutte contre les discriminations

Le **groupe sanef**, à travers l'article 9 de sa Charte éthique (annexée aux différents Règlements Intérieurs des sociétés du groupe) garantit entre ses salariés l'égalité des chances et la non-discrimination, tant fondée sur le sexe, les origines, la religion, les croyances ou l'idéologie, l'âge, l'orientation sexuelle, la nationalité, les opinions politiques, l'activité syndicale, l'état civil ou le handicap.

Le **groupe sanef** prône également le respect mutuel, l'intégrité, l'honnêteté, la transparence, la confiance et le respect de la dignité. Il érige, en outre, comme principe fondamental, le respect de la diversité qui va de pair avec la lutte contre les discriminations.

VII. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives...

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire
- à l'abolition effective du travail des enfants

Le **groupe sanef** agit conformément à la législation en vigueur en respectant pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Le **groupe sanef** garantit l'égalité des chances et la non-discrimination entre ses salariés, tant fondées sur le sexe, les origines, la religion, les croyances ou l'idéologie, l'âge, l'orientation sexuelle, la nationalité, les opinions politiques, l'activité syndicale, l'état civil ou le handicap. Dans les relations entre ses salariés, le **groupe sanef** prône le respect mutuel, l'intégrité, l'honnêteté, la transparence, la confiance et le respect de la dignité.

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Article L. 225-37 du Code de commerce

Le présent rapport est établi en conformité avec l'article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce. Il a été présenté au comité d'audit de Sanef SA le 4 février 2015 et adopté par le Conseil d'Administration de Sanef lors de sa réunion du 9 février 2015. Il est annexé au rapport de gestion de l'exercice 2014.

CHAPITRE I – Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

I – Modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil d'administration

Les mandats des administrateurs sont de deux ans (article 12 des statuts).

Les administrateurs actuels tiennent leur mandat de l'assemblée générale du 10 avril 2014. Ils seront donc échus à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015. Tout membre sortant est rééligible.

En fin d'exercice 2014, le Conseil d'administration était composé de la manière suivante :

Personnes physiques (8) :

- Monsieur Alain Minc, Président du Conseil d'administration et membre du Comité de la Stratégie et des engagements
- Madame Sophie Boissard
- Monsieur Jose Luis Gimenez,
- Monsieur José Aljaro Navarro, membre du Comité d'audit
- Monsieur Martí Carbonell,
- Madame Marta Casas,
- Monsieur Guy de Panafieu, Président du Comité d'audit et membre du Comité des rémunérations et nominations
- Monsieur Francisco Reynés, Président du Comité de la Stratégie et des engagements et membre du Comité des rémunérations et nominations

Le conseil a accueilli le 16 décembre 2014, respectivement Mme Marta Casas, cooptée en remplacement de M. Jose Manuel Aisa Mancho, démissionnaire, et M. Luis Gimenez, en remplacement de M. Lluís Deulofeu, démissionnaire.

Il est précisé que M. Lluís Deulofeu a été nommé directeur Général à effet du 10 novembre 2014 en remplacement de M. François Gauthey.

Personnes morales (4) :

- CDC Infrastructure, représentée par Madame Marie-Laure Mazaud, membre du Comité de la Stratégie et des engagements
- Predica SA, représentée par Monsieur Jean-Jacques Duchamp, membre du Comité d'audit
- Axa République, représentée par Monsieur Mathias Burghardt, membre du Comité de la Stratégie et des engagements
- FFP Invest, représentée par Monsieur Robert Peugeot, Président du Comité des rémunérations et nominations

Les actionnaires s'emploient ainsi à proposer une composition du conseil dans le respect des obligations des dispositions de la loi du 27 janvier 2011 relatives à la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils d'administration entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Outre les statuts de la Société, les règles de fonctionnement du conseil d'administration sont portées par le règlement intérieur du Conseil, dernièrement modifié par le conseil d'administration du 15 février 2017.

Ce règlement intérieur du Conseil traite des rapports entre les mandataires sociaux et de la déontologie des mandataires sociaux. Sont annexés à ce règlement intérieur les règlements de fonctionnement des Comités du Conseil (cf. infra) ainsi que les modalités de participation aux réunions du conseil d'administration par moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Les convocations aux séances du Conseil sont en général envoyées aux Administrateurs 5 jours ouvrés avant la tenue de la réunion. Compte tenu de la participation au Conseil d'administrateurs ressortissants espagnols, les dossiers sont adressés par messagerie électronique. Cette convocation est accompagnée de l'ordre du jour et des éléments du dossier. Il peut arriver que certains éléments soient remis en séance si l'urgence le justifie.

Le Directeur Général assiste à toutes les réunions du conseil d'administration entouré des Directeurs de la société qui rapportent au Conseil sur les dossiers techniques. Les délégués du comité d'entreprise sont invités, et ont assisté à toutes les séances du conseil en 2014. Les commissaires aux comptes sont invités, et ont participés, au conseil d'administration d'arrêté des comptes.

Le secrétariat du Conseil est assuré par un cadre de la direction juridique.

L'Etat concédant, représenté par le commissaire du gouvernement ou le commissaire du gouvernement adjoint, est convié systématiquement à chaque réunion mais n'a pas assisté à aucune séance du Conseil.

II – Activité du Conseil et des comités au cours de l'exercice écoulé

Le Conseil d'administration

Le Conseil s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice écoulé sur convocation de son Président.

Lors de chaque conseil, le Président et le directeur général ont présenté les éléments marquants survenus dans la vie de la société depuis la tenue du conseil précédent.

Un compte rendu détaillé des activités des pôles Exploitation, Concessions, Finances, Télématiques est également présenté à chaque réunion.

Outre les sujets récurrents relevant du Conseil d'Administration (arrêtés des comptes annuels et prévisionnels, approbation des conventions réglementées, convocation de l'Assemblée Générale, rapport d'activité du directeur général), l'ordre du jour des réunions de 2014 a notamment porté sur :

- Le suivi des relations avec l'Etat concédant, notamment sur la conclusion d'un plan de relance autoroutier et sur les risques de mise en œuvre du rachat des concessions évoqués par le Gouvernement en fin d'année 2014
- L'autorisation de remise d'une offre engageante dans le cadre de l'appel d'offres pour l'exploitation du Boulevard Périphérique Nord de Lyon
- L'autorisation de remise d'offres engageantes à des appels d'offres internationaux concernant le pôle TSI de Sanef Groupe
- L'approbation d'un projet de traité d'apport en nature par Sanef à sa filiale Sanef ITS de l'intégralité des titres détenus par Sanef dans sept sociétés rattachées à son pôle Toll Solution International.

Les décisions du Conseil sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. Les réunions et décisions du Conseil sont formalisées dans des procès-verbaux établis à l'issue de chaque réunion, puis signés par le Président et un administrateur.

Le taux moyen de participation des administrateurs a été en 2014 de 87,20 %.

Les Comités du conseil

Le conseil d'administration a en outre créé trois comités d'étude conformément à l'article R225-29 du Code de commerce :

- Comité de la stratégie et des engagements
- Comité des rémunérations et des nominations
- Comité d'audit

Les Comités du conseil ont été régulièrement réunis pour préparer les travaux du conseil d'administration :

- Comité de la stratégie et des engagements : 4 réunions concernant des opérations de développement et certaines orientations stratégiques de la Société
- Comité des rémunérations et des nominations : 3 réunions abordant la rémunération du directeur général, la répartition des jetons de présence et la nomination du directeur général
- Comité d'audit : 2 réunions analysant la documentation financière et le suivi des audits et risques

III – Limitations éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur Général

Les dispositions de l'article L.225-51 du Code de Commerce, reprise à l'article 15.I des statuts, permettent au Conseil d'Administration de choisir entre une Direction Générale de la société assurée, sous la responsabilité du Conseil, soit par le Président du Conseil d'Administration (cumul des fonctions), soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général (dissociation des fonctions). Le Conseil d'Administration du 17 octobre 2014 qui a procédé à la nomination du directeur général, a confirmé la dissociation des fonctions de M. Lluís Deulofeu, directeur général, et de M. Alain Minc, Président du Conseil.

Le conseil d'administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs du directeur général lors de la nomination de celui-ci. En revanche, le règlement intérieur du conseil précise que des autorisations spécifiques sont requises de la part du Conseil d'administration pour certains sujets en particulier :

- Tout projet de diversification nouveau par rapport à la stratégie arrêtée par le Conseil d'administration ;
- Tout investissement ou désinvestissement (non approuvés dans le cadre du budget annuel) de plus de 25 millions d'euros et, sur recommandation du Comité de la stratégie et des engagements, tout investissement ou désinvestissement compris entre 5 et 25 millions d'euros.
- Toute modification du contrat d'entreprise, de la convention de concession ou de la politique tarifaire, qui entraînerait une altération des paramètres économiques de la concession (investissements, tarifs, durée de la concession, etc.) supérieure, en termes de valeur actuelle nette, à 50 millions d'euros.

CHAPITRE II – PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

I – Organisation générale des procédures de contrôle interne au niveau de la société

I.1 - Objectifs du contrôle interne et/ou objectifs des procédures de contrôle interne

La définition adoptée par l'entreprise du contrôle interne est celle du processus mis en œuvre par l'ensemble des acteurs de l'entreprise, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs :

- de conformité aux lois et règlements.
- de fiabilité des informations financières,
- de réalisation et d'optimisation des activités opérationnelles,

Le système de contrôle de l'information financière s'intègre dans celui du Groupe Abertis. Ce dernier s'appuie sur les principes définis en juin 2010 par le *Grupo de Trabajo de Control Interno sobre la Información Financiera* pour l'application de la loi espagnole 24/1988 du 28 juillet 1988 modifiée par la loi 2/2011 du 4 mars 2011 portant sur le développement Economique durable.

Le contrôle interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

La définition du contrôle interne ne recouvre pas toutes les initiatives prises par les organes dirigeants ou le management comme par exemple la définition de la stratégie de la société, la détermination des objectifs, les décisions de gestion, le traitement des risques ou le suivi des performances.

Par ailleurs, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

I.2 - Périmètre d'application

Ce rapport couvre la société mère du Groupe, Sanef S.A., ainsi que l'ensemble des sociétés contrôlées entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

I.3 - Description des acteurs du contrôle interne et de leurs rôles respectifs

En complément des comités issus du Conseil d'Administration dont le rôle et le fonctionnement sont décrits en première partie du présent rapport, différentes dispositions contribuent à l'exercice des activités de contrôle.

Il s'agit premièrement de l'organisation même de l'entreprise et d'autre part d'organes ou d'entités permanentes :

Comité Exécutif

Le Comité Exécutif se réunit de façon hebdomadaire sous l'autorité du Directeur Général, il est composé des responsables des pôles de Sanef ainsi que du Directeur Financier, du Directeur des ressources humaines, du Directeur juridique et du directeur de la communication.

Ce comité a pour mission d'organiser la mise en œuvre de la stratégie définie par le conseil d'Administration, de coordonner les grands projets de l'entreprise, les plans d'action des directions et d'assurer la coordination entre l'ensemble des directions.

Comité de Direction

Le Comité de Direction se réunit bimestriellement sous l'autorité du Directeur Général, il est composé des responsables des Directions de Sanef.

Ce comité examine le reporting mensuel comprenant le reporting financier, les plans d'action des directions ainsi que les indicateurs de production de l'entreprise.

Comité d'investissement

Présidé par le Directeur général et composé du Directeur Financier et des directeurs concernés ce comité est chargé de la préparation des programmes et de la validation des projets.

Commission Consultative des Marchés

La Commission Consultative des Marchés mise en place par la société en application de l'Article 6 des contrats de concession de Sanef et SAPN est présidée par le Directeur Général et coprésidée par le Directeur des Audits et des Risques. Elle est composée de trois personnes qualifiées extérieures à l'entreprise auxquelles s'ajoutent avec voix consultative le représentant de la direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes.

La commission donne un avis sur les marchés dans le cadre de la concession et dont le montant est supérieur ou égal à un seuil de 2000 k€ HT pour les travaux, 200 k€ HT pour les fournitures et les services ainsi que les avenants entraînant une augmentation du montant du marché supérieure à 20 % si le montant total est supérieur au seuil correspondant.

En 2014, la commission s'est réunie 11 fois et a examiné 19 marchés pour lesquels elle a donné un avis favorable.

Comité de validation des engagements de dépenses

Le Comité de validation des engagements de dépenses (COVDEP) présidé par le directeur Général ou le Directeur financier a vocation à s'assurer, pour des dépenses supérieures à un certain seuil du respect des méthodes et procédures du Groupe, par les responsables concernés. Il permet par ailleurs d'analyser avec les managers leurs besoins dans le strict respect des budgets.

L'ensemble des engagements de dépenses du groupe compris entre 100 K€ et 2 M€ pour les investissements et entre 15 K€ et 200 K€ pour les charges d'exploitation sont examinés en dehors de ceux passant en commission des marchés. En 2014, le comité a validé 303 dossiers.

Direction des audits et des risques

Cette direction a pour mission l'évaluation des dispositifs de contrôle interne elle assure également la gestion des risques.

Direction juridique

La Direction juridique veille à la sécurité juridique de l'entreprise, de ses dirigeants et de ses collaborateurs. Elle est associée à l'ensemble des activités, de l'amont des projets à leur conclusion. Par ailleurs cette direction est en charge des marchés.

Direction financière

La Direction Financière de Sanef a pour mission de :

- produire chaque mois, les comptes de la société conformément au planning fixé par la Direction Générale, de manière fiable, dans le respect des normes et règlements ;
- consolider chaque mois, les comptes de l'ensemble des filiales du Groupe Sanef ;
- fournir les explications sur les écarts constatés entre budgets et réalisations ;
- fournir l'information financière pertinente à destination des investisseurs et analystes ;
- mettre en œuvre les politiques de financement, gérer de façon optimum la trésorerie et les placements éventuels ;
- assurer les relations avec les commissaires aux comptes.

I.4 - Diligences ayant permis l'élaboration du rapport

Le Directeur de l'audit et des risques a été consulté pour l'élaboration du présent rapport.

II - Présentation des informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Le contrôle interne est suivi dans le cadre du processus mis en place dans le groupe abertis.

Charte éthique

La Charte éthique du groupe Sanef a pour objet de rappeler les valeurs du groupe Confiance, Responsabilité, Ouverture, Innovation, Rigueur et Efficacité et d'établir un cadre éthique de référence, d'identifier les principes de conduite adéquats vers lesquels doivent tendre les salariés du groupe. Elle traite notamment des conflits d'intérêt, de l'utilisation et protection des actifs, des relations avec les fournisseurs et des relations avec les autorités publiques.

Référentiel

Le groupe Sanef a notamment mis en place les procédures groupe dans les domaines suivants :

- Juridique : Délégations, Assurances
- Finances : Suivi des immobilisations d'exploitation, Charges Immobilisations, Stocks Production immobilisée, Gestion comptable des achats et des stocks, Produits d'exploitation, Consolidation statutaire, ... ;
- Ressources humaines : Autorisation de recrutement, Cadrature, Politique voyages, véhicules,... ;
- Contrats : Principes directeurs des achats, Instructions relatives à la dévolution des contrats, ... ;

Les procédures opérationnelles (péages, gestion risque clients, ...) sont mises en place au niveau de chacune des entités du groupe sauf en ce qui concerne les sociétés sanef et sapn où elles sont centralisées.

Audits

Les audits sont réalisés par la direction de gestion des risques et de l'audit interne d'abertis, ils sont suivis par la direction des audits et des risques de sanef.

Les audits sont réalisés dans le cadre d'un processus d'audit sur la base d'un calendrier périodique d'audits par domaine pour les sociétés principales du groupe Sanef (Sanef et sapn) et des revues générales pour les filiales. Les recommandations d'audits sont suivies de façon régulière.

Le plan d'audit est validé par le comité d'audit. Les audits sont réalisés par la direction de gestion des risques et de l'audit interne d'abertis qui a détaché à sanef une auditrice. Chaque année, 6 à 10 audits sont réalisés (9 en 2014).

Chaque audit est réalisé en tenant compte du référentiel, les conclusions sont présentées aux directeurs concernés et transmises.

Les recommandations sont suivies par la direction des audits et des risques de sanef. Au 31/12/2014 sur 449 recommandations émises sur la période 2007/2014, 224 restent à mettre en œuvre.

Un bilan annuel est fait au comité d'audit.

Enfin, les services contrôle péage de la direction d'exploitation assurent le contrôle des péages autoroutiers dans les sociétés sanef, sapn, SEA A14, sanef Aquitaine.

Le projet SAP2015, lancé en 2013 et mis en service en janvier 2015, intègre une révision des délégations, processus et contrôles.

Gestion des risques

Un processus de gestion des risques a été défini avec une méthodologie identique à celle du groupe abertis.

La cartographie des risques est révisée annuellement. Chaque directeur est rencontré individuellement par le directeur des audits et des risques puis les synthèses sont examinées avec les différents directeurs de pôle. Des échanges sur les cotations ont lieu avec le département risques d'abertis.

La cartographie a été présentée au comité d'audit en décembre 2014.

Une actualisation est faite concernant pour les risques principaux avant chaque le comité d'audit. Elle est présentée avec les éventuels risques émergeant importants.

III - Présentation des procédures de contrôle interne les plus utiles à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

III-1 Description de l'organisation dans laquelle s'inscrit l'élaboration de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires

La direction financière est organisée en quatre départements Comptabilité, Contrôle de gestion, Consolidation et fiscalité et enfin Financement et trésorerie. Les trois premiers de ces départements interviennent directement et en liaison à l'élaboration des comptes et concourent ainsi à leur fiabilité.

Gestion des financements et de la trésorerie

Les positions de trésorerie de sanef sa et de l'ensemble des filiales consolidées du Groupe sont centralisées au niveau de sanef SA.

Le pilotage de la trésorerie et des besoins ou excédents de trésorerie est effectué à partir de prévisions de trésorerie annuelles mensualisées et de prévisions mensuelles au jour le jour. L'ensemble de ces documents sont mis à jour mensuellement lors des clôtures mensuelles.

Les décisions concernant les nouveaux financements et la gestion de la dette sont prises en Conseil d'administration.

La position taux fixe taux variable de la dette est encadrée par les documentations bancaires de sanef. Dans la mise en œuvre de ses opérations sur les marchés financiers de taux sanef s'interdit d'être vendeur net d'option.

Les positions en matière de risque de change donnent lieu à couvertures systématiques lorsque les positions de change sont connues de la Direction Financière.

Business plan

Tous les ans en mars de l'année en cours un business plan à 5 ans (année N : budget de l'année + 4 années de prévisions) est établi. Il comporte pour les 5 ans à venir :

- Les prévisions de trafic
- Les résultats du groupe
- Les cash-flows
- Les effectifs

Cycle budgétaire et reporting

Le contrôle de gestion du groupe met en œuvre et participe à l'élaboration du cycle budgétaire. Chaque direction du groupe en lien avec le contrôle de gestion élabore ses prévisions. Ces budgets sont ensuite présentés par ces Directions à la Direction Générale. Après validation ils sont notifiés aux différentes directions/pôles et constituent leur engagement pour l'année N+1.

Ces budgets sont révisés deux fois par an en juin et octobre.

Tous les mois le contrôle de gestion diffuse un reporting aux opérationnels ; ce reporting comprend un suivi des données financières par rapport au budget annuel (compte de résultat), des données d'effectifs et des indicateurs opérationnels (trafic, transactions, indicateurs de productivité).

Des revues d'affaires trimestrielles se tiennent avec les directions opérationnelles sur le suivi de leurs comptes et l'atteinte des objectifs annuels.

Investissements

Les programmes d'investissements sont établis dans le cadre d'un business plan pluriannuel (5 ans) et remis à jour à chaque révision des prévisions ou budget.

Deux types d'investissements sont identifiés au sein du groupe :

- Les investissements d'expansion : investissements ayant une contrepartie financière (contrat de concession, contrat de plan, plan de relance, contrat avec des clients externes ...) ou des programmes générant des gains de productivité (automatisation du péage par exemple).
- Les investissements opérationnels : ils concernent essentiellement les immobilisations d'exploitation.

Le programme d'investissement est validé deux fois par an par la Direction générale, en mars lors de l'établissement du plan pluriannuel et en octobre lors de l'établissement du budget.

Les investissements d'expansion sont gérés en mode projet, les projets avant ouverture sont soumis à autorisation du comité d'investissement (DG+ Directeurs de pôle opérationnels + Direction financière) selon un seuil prédéfini.

Le comité d'investissement se réunit mensuellement pour autoriser les projets dépassant le seuil. Il examine par ailleurs le suivi du plan d'investissement de l'année et s'assure de la cohérence avec les engagements pris dans le cadre des contrats négociés (contrat de plan, de concession, plan de relance ...).

Des comités de suivi des contrats conclus avec l'Etat se tiennent trimestriellement, leur objectif étant de suivre les réalisations des projets conformément aux engagements pris.

Tous les investissements sont revus trimestriellement par projets avec les directions concernées.

Fiscalité

Une veille fiscale est assurée avec une attention particulière concernant les taxes et redevances liées à l'activité.

Comptabilité

Le département vérifie avant toute mise en paiement que celui-ci a bien été validé par un opérationnel.

Les écritures d'immobilisation sont contrôlées en ce qui concerne leur bien fondé, durée et leur valorisation par le département comptable.

La remontée en comptabilité des montants correspondants au chiffre d'affaires péage ainsi qu'à ceux portant sur les échanges de transactions inter sociétés ou avec les émetteurs de télépéage est contrôlée spécifiquement.

Reporting et Contrôle de gestion

Le reporting mensuel au Groupe Abertis comprend :

- Un compte de résultat consolidé avec suivi des écarts par rapport au budget
- Un bilan consolidé
- Un suivi de la dette du groupe

Des indicateurs d'activité (effectifs, trafic, transaction)

Clôture

Le groupe Sanef prépare ses comptes consolidés selon le référentiel IFRS en vigueur dans l'Union européenne conformément à la réglementation.

Les comptes sociaux et consolidés sont établis mensuellement pour des besoins de reporting par la Direction financière. Ils sont arrêtés semestriellement par le conseil d'administration.

La liaison avec les commissaires aux comptes est assurée par le responsable du département Consolidation. Cette liaison est continue.

Les commissaires aux comptes sont invités le cas échéant aux comités d'audit.

Le groupe Sanef et ses filiales ont préparé lors de l'exercice 2014 le déploiement, en tant que nouvel ERP du groupe, de la solution SAP de sa maison-mère Abertis. Le système a été lancé avec succès en janvier 2015 bien que les premiers mois de 2015 soient encore utilisés pour apporter diverses améliorations au fonctionnement de l'outil. Ce déploiement, qui a fortement mobilisé les équipes du groupe, a été l'occasion de travailler sur deux axes de contrôle importants : d'une part la mise en place dans le système d'un circuit de validation des commandes dans SAP ; d'autre part une application stricte des principes de séparation des tâches pour limiter les risques de fraudes internes liées au système.

Le Président
Alain Minc



Groupe Sanef

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2014



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Sculley".

*CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL*

A blue ink stamp or signature that reads "CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL" in a stylized, blocky font.

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE.....	4
1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL.....	4
2. BILAN CONSOLIDE	6
3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES.....	7
4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE.....	8
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	9
1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE	9
2 METHODES COMPTABLES	10
2.1 REFERENTIEL COMPTABLE	10
2.2 ARRETE DES COMPTES CONSOLIDES	10
2.3 METHODE DE CONSOLIDATION.....	11
2.4 METHODE DE CONVERSION	11
2.5 INFORMATION SECTORIELLE	11
2.6 ECART D'ACQUISITION	11
2.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12
2.7.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DU DOMAINE CONCEDE.....	12
2.7.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	12
2.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12
2.9 TESTS DE DEPRECATION DES ECARTS D'ACQUISITION, DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13
2.10 INSTRUMENTS FINANCIERS	13
2.10.1 ACTIFS FINANCIERS NON DERIVES	13
2.10.2 PASSIFS FINANCIERS NON DERIVES	13
2.10.3 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	14
2.11 STOCKS	15
2.12 CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS.....	15
2.13 COMPTABILISATION DES IMPOTS SUR LES BENEFICES.....	15
2.14 CAPITAUX PROPRES.....	15
2.15 REMUNERATION DU PERSONNEL EN ACTIONS.....	15
2.16 CHARGES D'INTERETS.....	16
2.17 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	16
2.18 ENGAGEMENTS SOCIAUX A PRESTATIONS DEFINIES.....	16
2.19 RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	16
2.20 ELEMENTS FINANCIERS EN PRODUITS ET EN CHARGES	17
2.21 DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	17
2.22 ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE	18
2.23 NORMES ET INTERPRETATIONS NON ENCORE EN VIGUEUR	18
3 EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE	19
3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	19
3.1.1 PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	20
3.2 CHIFFRE D'AFFAIRES.....	21
3.3 ACHATS ET CHARGES EXTERNES	22
3.4 CHARGES DE PERSONNEL	22
3.5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES	23
3.6 IMPOTS ET TAXES	24
3.7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS.....	25
3.8 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	25
3.9 IMPOTS SUR LES BENEFICES.....	26

3.10	RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES	27
3.11	ECART D'ACQUISITION	27
3.12	ACTIFS ET PASSIFS LIES A CES ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE.....	27
3.13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28
3.14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29
3.15	ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS.....	30
	3.15.1 VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATEGORIES COMPTABLES	30
	3.15.2 ANALYSE DES TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS	33
	3.15.3 INSTRUMENTS DERIVÉS	33
	3.15.4 INFORMATIONS SUR LES PRÉTS ET CRÉANCES EN ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	34
3.16	CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES D'EXPLOITATION	34
3.17	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	35
3.18	CAPITAL ET PRIMES D'EMISSION.....	35
3.19	PROVISIONS.....	35
3.20	ENGAGEMENTS SOCIAUX DIFFÉRÉS	36
	3.20.1 RÉGIMES POST-EMPLOI A PRÉSTATIONS définies	37
	3.20.2 AUTRES AVANTAGES LONG TERME.....	40
3.21	PASSIFS FINANCIERS PAR CATEGORIES COMPTABLES	40
3.22	FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	41
3.23	PASSIFS EVENTUELS	42
3.24	GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVÉS	44
	3.24.1 RISQUES DE MARCHE.....	44
	3.24.2 RISQUES DE CRÉDIT	47
	3.24.3 RISQUES DE LIQUIDITÉ.....	47
3.25	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	49
3.26	AGGRÉGATS FINANCIERS	50
3.27	EVENEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	50

ETATS DE SYNTHESE

1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2014	2013
Produits opérationnels		1 701 902	1 646 119
Chiffre d'affaires	3.2	1 682 214	1 617 654
<i>dont chiffre d'affaires hors construction</i>		<i>1 603 415</i>	<i>1 553 268</i>
<i>dont chiffre d'affaires construction</i>		<i>78 799</i>	<i>64 386</i>
Autres produits	3.5	19 688	28 465
Charges opérationnelles		(981 796)	(962 645)
Achats et charges externes	3.3	(213 911)	(203 545)
<i>dont charges de construction</i>		<i>(78 799)</i>	<i>(64 386)</i>
Charges de personnel	3.4	(187 981)	(204 431)
Autres charges	3.5	(508)	(15 395)
Impôts et taxes	3.6	(211 273)	(198 368)
Dotations aux amortissements et provisions	3.7	(368 123)	(340 906)
Bénéfice opérationnel		720 106	683 474
Charges d'intérêts	3.8	(171 467)	(185 015)
Autres charges financières	3.8	(19 092)	(22 555)
Produits financiers	3.8	14 331	32 620
Bénéfice avant impôt		543 878	508 524
Impôt sur les résultats	3.9	(206 015)	(192 052)
Quote-part du résultat net des mises en équivalence	3.1	(8 494)	(12 094)
Bénéfice de l'exercice		329 369	304 378
Part revenant aux intérêts non contrôlants		23	19
Dont part attribuable à l'actionnaire de Sanef		329 346	304 359

	3.10		
Résultat par action <i>(en euros)</i>		4,30	3,97
Nombre moyen pondéré d'actions		76 615 132	76 615 132
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>		4,30	3,97
Nombre moyen pondéré d'actions		76 615 132	76 615 132

Autres éléments du résultat global :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Bénéfice de l'exercice	329 369	304 378
Gains et pertes actuariels sur régimes à prestations définies post-emploi	(5 543)	(2 483)
Effet impôts	1 908	855
Sous-total des éléments ne pouvant pas être ultérieurement reclassés en résultat	(3 635)	(1 628)
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	25	1 337
Effet impôts	(9)	(460)
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie des sociétés mises en équivalence - nette d'impôts	2 214	6 236
Sous-total des éléments pouvant être ultérieurement reclassés en résultat	2 230	7 113
Total produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres	(1 404)	5 485
Total des produits et charges comptabilisés dans l'exercice	327 965	309 863
Part attribuable à l'actionnaire de Sanef	327 942	309 844
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	23	19

2. BILAN CONSOLIDE

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Ecarts d'acquisition	3.11	6 716	6 716
Immobilisations incorporelles	3.13	3 857 647	4 036 573
Immobilisations corporelles	3.14	186 457	206 156
Titres des sociétés mises en équivalence	3.1	27 172	33 605
Actifs financiers non courants	3.15	79 736	76 192
Impôts différés actif		57 503	38 816
Total actifs non courants		4 215 231	4 398 058
Stocks		11 631	11 325
Créances clients et autres créances	3.16	336 537	304 632
Actifs financiers courants	3.15	17 622	12 797
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.17	194 776	379 513
Groupe d'actifs détenus en vue de la vente	3.12		3 994
Total actifs courants		560 566	712 261
TOTAL DE L'ACTIF		4 775 797	5 110 319
PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Capital	3.18	53 090	53 090
Primes	3.18	654 413	654 413
Réserves consolidées et résultat		(23 201)	(101 735)
Capitaux propres part du groupe		684 302	605 768
Intérêts minoritaires		98	94
Total capitaux propres		684 400	605 862
Provisions non courantes	3.19	280 378	277 012
Engagements sociaux différés	3.20	42 227	45 790
Dettes financières non courantes	3.21	2 919 861	3 238 110
Total dettes non courantes		3 242 466	3 560 912
Provisions courantes	3.19	9 802	10 335
Dettes financières courantes	3.21	449 944	524 069
Dettes fournisseurs et autres dettes	3.22	369 893	369 266
Dette d'impôt exigible		19 292	35 065
Passifs liés au groupe d'actifs détenus en vue de la vente	3.12		4 810
Total dettes courantes		848 931	943 545
TOTAL DU PASSIF		4 775 797	5 110 319

3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Ecart de conversion	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres - Part attribuable à l'actionnaire de Sanef	Part attribuable aux intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
1^{er} janvier 2014	53 090	654 413	(367)	(101 368)	605 768	94	605 862
Distribution de dividendes				(250 000)	(250 000)	(19)	(250 019)
Charges et produits comptabilisés				327 942	327 942	23	327 965
Rémunération en actions							
Autres			414	179	593		593
31 décembre 2014	53 090	654 413	47	(23 248)	684 302	98	684 400

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Ecart de conversion	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres - Part attribuable à l'actionnaire de Sanef	Part attribuable aux intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
1^{er} janvier 2013	53 090	654 413	(31)	(196 275)	511 197	100	511 297
Distribution de dividendes				(215 000)	(215 000)	(15)	(215 015)
Charges et produits comptabilisés				309 844	309 844	19	309 863
Rémunération en actions				46	46		46
Autres			(336)	17	(319)	(10)	(329)
31 décembre 2013	53 090	654 413	(367)	(101 368)	605 768	94	605 862

4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Bénéfice opérationnel	720 106	683 474
Dotations aux amortissements et provisions	372 596	354 139
Reprises des amortissements et provisions	(11 228)	(9 493)
Plus et moins values de cession	(549)	(1 252)
Variation des stocks	(289)	317
Variation des clients et autres créances	(36 490)	(14 101)
Variation des fournisseurs et autres dettes	(61 653)	(65 190)
Impôt payé	(236 927)	(216 654)
	745 566	731 240
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Paiement d'immobilisations corporelles	(45 708)	(61 828)
Paiement d'immobilisations incorporelles	(95 533)	(110 739)
Produits de cession immobilisations corporelles et incorporelles	726	354
Paiement des immobilisations financières	(296)	(313)
Encaissement lié à la vente d'immobilisations financières	378	19 005
Trésorerie nette sur acquisitions & cessions de filiales	(571)	143
Intérêts perçus	4 687	4 154
Dividendes reçus	82	
	(136 317)	(149 142)
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes versés à l'actionnaire de Sanef	(250 000)	(215 000)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants	(19)	(15)
Encaissements provenant d'emprunts	113 271	601 398
Remboursement d'emprunts	(493 106)	(483 600)
Subventions d'investissement (brut)	7 014	4 665
Intérêts payés	(171 037)	(187 360)
Soulte reçue sur cession de swaps	33 495	
	(793 877)	(246 417)
VARIATION DE TRESORERIE		
	(184 628)	335 681
TRESORERIE A L'OUVERTURE		
<i>Trésorerie à l'ouverture, y compris la trésorerie des actifs détenus en vue de la vente en 2013</i>	379 513	44 231
<i>Variation de change</i>	(109)	(445)
<i>Trésorerie à la clôture, y compris la trésorerie des actifs détenus en vue de la vente</i>	194 776	380 926
<i>Trésorerie des actifs détenus en vue de la vente en 2013</i>		1 413
TRESORERIE A LA CLOTURE		
	194 776	379 513

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

Le groupe Sanef est titulaire de deux concessions lui ayant été attribuées par l'Etat, portant sur la construction et l'exploitation de 1 785 km d'autoroutes, ouvrages et installations annexes, dont 1 406 km pour Sanef et 379 km pour Sapn. Au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013, le réseau en service du groupe est de 1 773 km.

Les contrats de concession, portés par Sanef d'une part et Sapn d'autre part, sont à échéance 2029.

Les conventions de concession principales, analogues pour les deux sociétés, et les cahiers des charges annexés constituent les instruments fondamentaux définissant les relations entre l'Etat concédant et les deux sociétés concessionnaires. Ces documents régissent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée de la concession et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives d'exploitation figurent notamment :

- L'obligation de maintenir en bon état l'ensemble des ouvrages et d'assurer la continuité de la circulation dans de bonnes conditions de sécurité et de commodité ;
- Les dispositions fixant les taux de péages et les règles d'évolution ;
- Les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des règlementations techniques et fiscales applicables aux sociétés d'autoroutes : si une telle évolution était susceptible de remettre en cause gravement l'équilibre des concessions, l'Etat et les sociétés concessionnaires arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager ;
- Les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à l'expiration du contrat ;
- Les conditions de retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs ;
- La faculté pour l'Etat de racheter les contrats de concessions pour motif d'intérêt général.

Dans le cadre du processus de privatisation du groupe Sanef, l'Etat français a procédé à des ajustements des contrats de concession au moyen d'avenants qui ont été approuvés par les Conseils d'Administration de Sanef et de Sapn, respectivement les 27 avril et 4 mai 2006.

Enfin, des contrats d'entreprise sont signés entre les sociétés du groupe Sanef et l'Etat, qui définissent les programmes d'investissements et la politique tarifaire : Le contrat d'entreprise entre Sanef et l'Etat pour la période 2010-2014 est entré en vigueur en 2012 alors que celui de Sapn est toujours en cours de négociation.

Le siège social de la société Sanef est situé : 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130).

2 METHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'exercice 2014 de Sanef ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales publiées par l'IASB telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2014. Les textes publiés par l'IASB et non adoptés au niveau européen ne sont pas applicables au groupe.

Ils sont établis selon le principe des coûts historiques, sauf exception indiquée ci-après. L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de faire des choix sur la manière d'appliquer les normes à certaines opérations.

Les normes et interprétations applicables à compter de l'exercice 2014 ont été les suivantes :

- Les normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ainsi que leurs amendements sur leur modalité de transition sont d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2014 : la conséquence pour le groupe Sanef est la consolidation des co-entreprises détenues à 50% selon la méthode de la mise en équivalence et non plus selon la méthode proportionnelle.
- L'amendement aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27, « Entités d'investissement » ne trouve pas à s'appliquer dans le Groupe et n'a pas d'impact sur ses états financiers.
- Les amendements à IAS 36 « Dépréciation d'actifs » sur le montant recouvrable des actifs non financiers, à IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » sur la novation de dérivés et la continuité de la comptabilité de couverture ainsi qu'à IAS 32 sur la présentation de la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers n'ont pas d'impact sur les états financiers du groupe.

Estimations et jugements :

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement, rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les principales estimations effectuées par le groupe portent sur l'évaluation des actifs incorporels du domaine concédé, dans la perspective d'une dépréciation éventuelle, sur les durées d'amortissement des immobilisations renouvelables, sur les provisions et notamment les provisions pour remise en état des infrastructures, et sur des dépréciations de créances.

2.2 Arrêté des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Sanef ont été arrêtés le 9 février 2015 par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale du groupe approuvera ces comptes, sa réunion étant prévue le 16 avril 2015.

2.3 *Méthode de consolidation*

Les états financiers incluent les états financiers de Sanef et des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère.

Les filiales sont consolidées par intégration globale lorsque le groupe en détient le contrôle. Celui-ci est acquis au groupe lorsqu'il a le pouvoir directement ou indirectement, de prendre les décisions d'ordre financier et opérationnel, de manière à obtenir des avantages de la filiale.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte des capitaux propres. La part des actionnaires minoritaires dans les résultats est présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les filiales sont consolidées par mise en équivalence lorsque le groupe y exerce une influence notable. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention des titres est supérieur à 20 %. En l'absence d'une telle détention, d'autres éléments d'appréciation, telle que la participation du groupe au conseil d'administration de la filiale, sont de nature à consolider celle-ci par équivalence. Les filiales sous contrôle conjoint sont également consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées à partir de la date effective de prise de contrôle. Leurs actifs et passifs sont évalués à cette date selon la méthode de l'acquisition.

2.4 *Méthode de conversion*

Dans les sociétés du groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites dans l'état du résultat global en autres produits et charges financiers.

Les filiales et participations hors zone euro ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au cours de clôture ; leur compte de résultat au cours moyen annuel. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales et participations sont enregistrées dans les capitaux propres consolidés au poste « Réserve de conversion ». Les écarts d'acquisition sur ces filiales sont comptabilisés dans leur monnaie de fonctionnement.

2.5 *Information sectorielle*

Le groupe n'est pas astreint à l'information sectorielle telle que définie dans IFRS 8 « Information sectorielle ». Cependant quelques indicateurs présentant séparément les concessions des autres activités (essentiellement la télématique) sont présentés en note 3.26.

2.6 *Ecart d'acquisition*

L'écart d'acquisition représente la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes avant la révision d'IFRS 3, des titres des sociétés contrôlées et la part du groupe dans la juste valeur de leur actif net à la date de prise de contrôle. Il correspond à des éléments non identifiables des sociétés acquises. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Le groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Un test de dépréciation est effectué dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les écarts d'acquisitions sont affectés aux unités génératrices de trésorerie, qui correspondent aux ensembles d'actifs les plus petits générant des flux de trésorerie autonomes par rapport aux flux du groupe dans son ensemble.

2.7 *Immobilisations incorporelles*

2.7.1 *Immobilisations incorporelles du domaine concédé*

Conformément à IFRIC 12, les immobilisations incorporelles du domaine concédé représentent le droit d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, et de facturer l'utilisateur du service public. Ces infrastructures devront être restituées gratuitement à l'Etat à l'échéance du contrat de concession.

La concession s'étend à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, l'entretien et exploitation de l'autoroute et ses annexes, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et autres au service des usagers ou réalisés en vue d'améliorer l'exploitation. Il peut s'agir d'immobilisations correspondant à la construction initiale ou à des immobilisations complémentaires sur autoroutes en service.

Les immobilisations concédées sont initialement entrées au bilan sur la base de la juste valeur des prestations de construction ou d'amélioration des infrastructures, en contrepartie de la constatation d'un chiffre d'affaires au titre des prestations rendues à l'Etat concédant. En pratique, cette juste valeur est égale au coût de revient des constructions confiées à des tiers et comptabilisées en autres charges externes. Les immobilisations incorporelles du domaine concédé sont amorties sur la durée du contrat de concession (expirant en 2029 pour les principales concessions du groupe) selon un rythme reflétant la consommation des avantages économiques attendus du droit incorporel concédé (linéairement sur les concessions « matures », selon les prévisions de trafic pour les concessions « nouvelles »).

2.7.2 *Autres immobilisations incorporelles*

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées notamment par les logiciels acquis par le groupe. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis selon le mode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 5 ans en fonction de leur durée d'utilité.

Les frais de développement sont actuellement pour l'essentiel intégralement inscrits dans l'Etat du résultat global de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus dans la mesure où ces frais ne remplissent pas les conditions pour être immobilisés.

2.8 *Immobilisations corporelles*

Suite à l'application d'IFRIC 12, seules les immobilisations corporelles « renouvelables » non contrôlées par le concédant comme le matériel de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, ainsi que les matériels informatiques, de transport, les matériels et outillages) restent des immobilisations corporelles dans les états financiers du groupe Sanef et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Durées d'utilité	Nombre d'années
Matériels et outillages	5 à 8 ans
Matériels informatiques	3
Matériels de transport	5
Agencement et installations	8

2.9 Tests de dépréciation des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles

Les conditions juridiques des contrats de concession existants et les dispositions financières qui les régissent conduisent à faire coïncider chaque contrat de concession avec une Unité Génératrice de Trésorerie. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés. Les pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à la valeur comptable des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles rattachés à l'UGT. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont portées au crédit du compte d'immobilisation concerné.

Les flux de trésorerie futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont ceux définis dans le cadre du processus budgétaire et du plan stratégique du groupe Sanef, représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité restant à courir de l'actif. Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes. L'écart d'acquisition lié à l'acquisition du groupe sanef-its est testé au moins annuellement, le groupe sanef-its étant considéré comme une unité génératrice de trésorerie.

2.10 Instruments financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

2.10.1 Actifs financiers non dérivés

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont inscrits au bilan à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction.

A la date d'acquisition, le groupe Sanef détermine, en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des trois catégories comptables prévues par la norme IAS 39 pour les actifs financiers. Cette classification détermine la méthode d'évaluation de l'actif financier aux clôtures ultérieures : coût amorti ou juste valeur.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le résultat net sur les actifs détenus jusqu'à l'échéance correspond aux produits d'intérêt et aux pertes de valeur. Le groupe ne détient aucun actif entrant dans cette catégorie.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché réglementé. Ces actifs sont évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Cette catégorie inclut les créances clients, les créances rattachées à des participations, les dépôts de garantie, les

avances financières, les cautionnements et autres prêts et créances. Les prêts et les créances sont comptabilisés sous déduction des dépréciations pour pertes de valeur en cas de risque de non recouvrement. Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et aux pertes de valeur.

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement en capitaux propres. Cette catégorie inclut principalement les titres de participation non consolidés. Ces actifs sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition en l'absence d'un marché actif. Les gains ou pertes nets des actifs disponibles à la vente constatés en produits et charges correspondent aux dividendes, pertes de valeur et plus ou moins value de cession.

Les actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat comprennent d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, que le groupe a, dès l'origine, l'intention de revendre à court terme et, d'autre part, les actifs désignés à la juste valeur sur option. Le groupe Sanef n'a pas vocation à détenir et ne détient pas des actifs financiers de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées dans les charges et les produits de l'état du résultat global. Les actifs financiers en juste valeur en contrepartie du résultat, désignés comme tel sur option, incluent la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le résultat net sur les actifs évalués à la juste valeur par le résultat correspond aux produits d'intérêt, variations de juste valeur et plus ou moins values de cession.

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides, de maturité inférieure à trois mois, qui ne représentent pas de risque significatif de perte de valeur. Les équivalents de trésorerie ont été désignés dans la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par le résultat.

2.10.2 Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres dettes liées à l'exploitation.

A l'exception des passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat, les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif qui intègre un amortissement actuariel des coûts de transaction directement rattachables à l'émission du passif financier. Compte tenu de leur maturité courte, les dettes fournisseurs et les autres dettes d'exploitation figurent au bilan à leur coût historique, la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif aboutissant à des montants très voisins.

2.10.3 Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, que celle-ci soit positive ou négative.

Les instruments dérivés mis en place en conformité avec la politique de gestion de risque de taux du groupe mais ne remplissant pas les conditions pour être qualifiés de couverture, ou pour lesquels le groupe n'a pas choisi la comptabilité de couverture, sont comptabilisés au bilan à la juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en résultat.

Lorsqu'ils remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de juste valeur, la variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat. La variation de juste valeur de sens inverse de la position couverte, liée au risque couvert, donne lieu à un enregistrement en résultat en contrepartie de l'ajustement de la valeur au bilan de cette position. Compte tenu des caractéristiques des dérivés mis en place par le groupe, l'incidence de ce mode de comptabilisation est non significative pour le compte de résultat.

En présence de dérivés ne remplissant pas les conditions pour être qualifiés de couverture, la variation de valeur des dérivés est enregistrée en résultat.

La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et qui affecterait le résultat net présenté. Lorsque des instruments dérivés remplissent les conditions pour être qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie, leur variation de juste valeur est enregistrée directement en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la part inefficace de la variation.

2.11 *Stocks*

Les stocks se composent essentiellement du carburant, du sel et des badges (OBU). Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet de dépréciations lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure au coût.

2.12 *Créances clients et autres débiteurs*

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti. Les créances d'exploitation à court terme sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer tout ou partie des montants dus.

2.13 *Comptabilisation des impôts sur les bénéfices*

Les impôts comprennent les impôts sur les bénéfices exigibles et les impôts différés.

Les créances et les dettes d'impôt exigible nées au cours de l'exercice sont classées en actifs et passifs courants.

Les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires entre la valeur au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'impôts attendus au moment du dénouement des différences temporaires, dans la mesure où ces taux sont votés à la clôture de l'exercice. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés qu'en fonction de leur probabilité de récupération future. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, lorsqu'ils concernent les entités du groupe d'intégration fiscale. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation. Ils figurent au bilan dans les actifs et passifs non courants.

2.14 *Capitaux propres*

Les coûts directement imputables aux augmentations de capital sont portés en déduction des primes d'émission.

Les distributions de dividendes à l'actionnaire de Sanef sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du groupe à la date d'approbation des dividendes par l'actionnaire.

2.15 *Rémunération du personnel en actions*

Les rémunérations du personnel versées en instruments de capitaux propres sont portées en charges en contrepartie des primes d'émission dans les capitaux propres. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », elles sont évaluées à la juste valeur des instruments attribués et la charge est étalée sur la durée nécessaire pour que les droits conférés au personnel soient définitivement acquis.

2.16 Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts supportées pendant la période de construction des ouvrages concédés sont incluses dans le coût de construction des ouvrages.

2.17 Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers provenant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions non courantes correspondent principalement aux obligations contractuelles de maintenance et de remise en état des infrastructures concédées (à l'exclusion de tout élément d'amélioration). Ces provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation des dépenses futures de renouvellement des couches de roulement des chaussées et de maintien en l'état des ouvrages d'art, et sont constituées au fur et à mesure de l'usage des infrastructures. Ces provisions sont actualisées sur la base d'un taux représentatif de la valeur temps de l'argent. L'effet de la désactualisation des provisions à long terme est constaté en « autres charges financières ».

2.18 Engagements sociaux à prestations définies

Les salariés du groupe Sanef bénéficient d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées au moment du départ à la retraite à condition que le salarié soit encore en fonction dans le groupe à cette date. Par ailleurs, le personnel retraité avant 2017 de la filiale Sapn bénéficie d'une prise en charge partielle de son régime complémentaire de prévoyance. Enfin, un régime de retraite supplémentaire à prestations définies au bénéfice des dirigeants du groupe Sanef a été mis en place en 2005.

En matière d'avantages à prestations définies payés avant le départ à la retraite, le groupe verse des gratifications au titre de l'attribution des médailles d'honneur du travail.

Ces engagements à prestations définies sont comptabilisés au bilan et évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en estimant les salaires qui serviront de base au calcul des prestations. Les charges comptabilisées au cours d'un exercice comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice présentés en charges de personnel et le coût financier correspondant à la désactualisation de la dette actuarielle classé en charges financières; sur ce coût financier sont imputés les rendements attendus des actifs de couverture.

Les écarts actuariels résultant de l'évaluation des engagements post-emploi sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ». Les écarts actuariels générés sur les autres avantages long terme sont comptabilisés immédiatement en résultat.

2.19 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provient essentiellement de l'activité péages et est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation des prestations correspondantes.

Conformément à l'interprétation IFRIC 12, le groupe Sanef comptabilise en chiffre d'affaires la juste valeur des prestations rendues au concédant au titre des travaux de construction ou d'amélioration des ouvrages concédés, en contrepartie de la constatation d'un actif incorporel reçu (voir note 2.7). Cette juste valeur est égale au coût des prestations de construction sous-traitées à des tiers et enregistrées en « achats et charges externes ». Chiffre

d'affaires et coûts de construction sont reconnus selon la norme IAS 11 en fonction du degré d'avancement des travaux.

Les contrats à long terme de prestations de service réalisées par le groupe sont constatés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires » en fonction du degré d'avancement des prestations.

2.20 *Eléments financiers en produits et en charges*

Les charges d'intérêt incluent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du coût amorti au taux effectif.

Le résultat sur dérivé de couverture inclut les variations de juste valeur et les flux échangés.

Les autres produits et charges financiers incluent les revenus des prêts et créances calculés selon la méthode du coût amorti au taux effectif, les gains sur les placements de trésorerie et équivalents de trésorerie, les pertes de valeur sur actifs financiers, les dividendes et les résultats de change.

2.21 *Détermination de la juste valeur des instruments financiers*

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, collars...) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers qui s'appuient sur les conditions de marché existantes à la date de clôture.

Les techniques de valorisations, relevant toutes du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 7, retenues pour la détermination des justes valeurs des instruments financiers dérivés sont les suivantes :

- Les swaps de taux sont valorisés selon la méthode d'actualisation des cash-flows futurs contractuels.
- La valorisation des produits optionnels est opérée à partir de modèles de valorisation (type Black & Scholes) utilisant des cotations publiées sur un marché actif et / ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.
- Les instruments dérivés de change et de taux ont été évalués par actualisation du différentiel de flux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts non cotés est calculée en actualisant les flux contractuels, emprunt par emprunt, à un taux correspondant au taux auquel le groupe Sanef contracterait en fin d'exercice des emprunts similaires.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement utilisés par le groupe Sanef.

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution du risque de crédit du groupe Sanef.

2.22 *Actifs détenus en vue de la vente*

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », un actif non courant ou un groupe d'actifs doit être classé en actifs détenus en vue de la vente au bilan si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une cession (vente ou échange contre d'autres actifs) plutôt que par son utilisation continue.

Il n'y a plus d'actifs détenus en vue de la vente en 2014.

Le détail des actifs et passifs relatifs à ces actifs destinés à être cédés classés comme tels jusqu'au 31 décembre 2013 est présenté en note 3.12.

2.23 *Normes et interprétations non encore en vigueur*

Certaines normes et interprétations, définitivement adoptées par l'IASB et l'IFRIC, qui pour certaines sont en cours de validation par les autorités européennes et donc non encore applicables, n'ont pas été mises en œuvre par anticipation par le groupe Sanef dans ses comptes consolidés 2014.

Les cycles 2010-2012 et 2011-2013 du processus annuel d'amélioration sont d'application au 1^{er} janvier 2015 et auront une incidence potentielle pour le groupe qui n'est pas connue à ce jour. L'amendement à IAS 19 « Avantages au personnel » relatif aux contributions des salariés n'est pas applicable aux régimes mis en place dans le groupe Sanef.

3 EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE

3.1 Périmètre de consolidation

Le groupe Sanef est composé de la société mère Sanef et des filiales suivantes :

Sociétés	Activité	Méthode de consolidation
Sapn	Concession autoroutière	Intégration globale
Eurotoll	Télématique	Intégration globale
Sanef ITS Operations Ireland	Télématique	Intégration globale
SEA 14	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
SanToll	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef Tolling	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef Aquitaine	Exploitation d'autoroutes	Intégration globale
Bip&Go	Distribution (Télématique)	Intégration globale
Sanef-Saba Parkings France	Concession Parkings	Mise en équivalence ⁽¹⁾
Trans-Canada Flow Tolling Inc.	Exploitation d'autoroutes	Mise en équivalence ⁽¹⁾
Sanef its technologies (France)	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef its technologies America	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef its technologies British Columbia Inc.	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef its technologies Caribe	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef its Tehnologije d.o.o.	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef its technologies Chile	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
CS Polska	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef its technologies UK	Prestations d'ingénierie	Intégration globale
Sanef its technologies Ireland	Prestations d'ingénierie	Intégration globale

Eurotoll Central Europe zrt	Distributeur	Intégration globale
Sanef Operations Ltd	Télématique et exploitation d'un système de péages	Intégration globale
Alis	Concession autoroutière	Mise en équivalence
Routalis	Exploitation d'autoroutes	Mise en équivalence
A'Lienor	Concession autoroutière	Mise en équivalence

⁽¹⁾ Sanef-Saba Parkings France et Trans-Canada Flow Tolling Inc (« TC Flow ») sont mises en équivalence depuis le 1^{er} janvier 2014 du fait de l'application d'IFRS 11.

La société Sanef Operations Ltd, qui opère le péage free-flow de Dartford à Londres est consolidée en 2014.

Il n'y a pas eu d'autre mouvement de périmètre au cours de l'exercice 2014.

3.1.1 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les principaux agrégats financiers des sociétés mises en équivalence sont :

2014 (en milliers d'euros)	A'LIEGOR	ALIS	ROUTALIS	Sanef Saba Parkings France	TC Flow
Quote-part de capital détenue	35%	19,67%	30%	50%	50%
En monnaie locale	Euro	Euro	Euro	Euro	Dollar canadien
Actifs	1 208 244	936 112	3 194	4 291	4 744
Passifs hors capitaux propres	1 031 544	776 678	2 983	5 905	1 436
Capitaux propres	176 700	159 434	211	(1 614)	3 308
Chiffre d'affaires	48 936	63 263	10 724	3 249	9 614
Bénéfice (perte) opérationnel	18 060	33 634	1 787	17	920
Bénéfice (perte) avant impôt	(25 864)	62	1 567	18	910
Bénéfice (perte) de l'exercice	(25 864)	62	1 043	18	670

2013 (en milliers d'euros)	A'LIEGOR	ALIS	ROUTALIS
Quote-part de capital détenue	35%	19,67%	30%
Actifs	1 232 801	930 362	3 030
Passifs hors capitaux propres	975 415	766 283	2 153
Capitaux propres	257 386	164 079	877
Chiffre d'affaires	42 707	57 939	10 930
Bénéfice (perte) opérationnel	13 000	27 685	1 256
Bénéfice (perte) avant impôt	(30 628)	(11 659)	1 252
Bénéfice (perte) de l'exercice	(30 628)	(11 864)	833

Le groupe Sanef applique le §29 de la norme IAS 28 selon lequel : « Si la quote-part de l'investisseur dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, l'investisseur cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir. La participation dans une entreprise associée est la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence ainsi que toute part d'intérêt à long terme qui, en substance, constitue une part de la participation dans l'investisseur dans l'entreprise associée. Par exemple, un élément dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une extension de la participation nette de l'investisseur dans cette entreprise associée. »

La direction de Sanef considère que le remboursement de la créance détenue par Sanef et Sapn sur Alis est planifié et probable, compte tenu de la durée très longue de la concession. Il n'y a donc pas lieu d'étendre la participation du groupe Sanef pour appréhender les pertes d'Alis.

Le groupe Sanef a ainsi cessé de comptabiliser sa quote-part des pertes d'Alis, ces pertes dépassant la valeur de sa participation de 4,2 millions d'euros. Le résultat d'Alis étant bénéficiaire de 62 milliers d'euros en 2014, la quote-part non comptabilisée en cumulé est de 28,9 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les sociétés du groupe Sanef détiennent par ailleurs des créances sur Alis à hauteur de 54,7 M€ (voir note 3.25).

3.2 Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	2014	2013
Péages	1 456 866	1 414 754
Abonnements et prestations télématiques	23 795	22 563
Redevances des installations commerciales	31 449	31 233
Services télécom	6 400	6 339
Prestations d'ingénierie et autres	84 905	78 379
Chiffre d'affaires hors péages	146 549	138 514
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	78 799	64 386
Chiffre d'affaires	1 682 214	1 617 654

Les ventes d'abonnement et de services télématiques comprennent la facturation des frais de gestion sur abonnements et les ventes d'appareils et le traitement de l'information collectée par ces appareils.

Les redevances des installations commerciales sont versées par les tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

Les services télécom correspondent aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunications.

Les prestations d'ingénierie et divers comprennent les ventes de carburants, les divers services réalisés sur le réseau ou à proximité immédiate, les prestations des filiales hors concession autoroutière comme Sanef ITS Operations Ireland ainsi que le chiffre d'affaires provenant des ventes de prestations de service par le sous-groupe sanef-its technologies.

3.3 Achats et charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Maintenance des infrastructures	(14 455)	(14 068)
Entretiens et réparations	(19 037)	(18 694)
Consommations et charges liées aux opérations	(46 916)	(46 117)
Autres achats et charges externes	(54 704)	(60 280)
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	(78 799)	(64 386)
Achats et charges externes	(213 911)	(203 545)

3.4 Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Rémunération du personnel	(116 451)	(121 684)
Charges sociales	(57 307)	(58 989)
Intéressement	(6 773)	(5 939)
Participation des salariés	(11 850)	(12 334)
Autres charges de personnel	(2 941)	(2 672)
Charges relatives aux stocks options		(46)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	7 341	(2 767)
Charges de personnel	(187 981)	(204 431)

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui se présente sous la forme d'une réduction de l'impôt à acquitter, équivaut à une baisse de cotisations sociales ; il est donc classé comme telle dans les charges de personnel.

Les autres avantages au personnel à long terme incluent en 2014 la reconnaissance pour 10 307 milliers d'euros de la dénonciation de l'usage relatif à la mutuelle des retraités de la société Sapn (voir note 3.20.1).

Des plans de stock-options sur actions Abertis ont été mis en place par Abertis au profit des membres du comité directeur du groupe Sanef en 2009 (plan 2009) et 2010 (plan 2010). Le plan 2009 est arrivé à maturité en avril 2014 et les options non exercées à cette date ont été totalement annulées. Il n'y a pas eu de nouveau plan de stock-option sur actions Abertis depuis 2010.

Les principales hypothèses retenues par le groupe Abertis pour la valorisation des plans sont les suivantes :

	<i>Plan 2009</i> <i>Terminé en 2014</i>	<i>Plan 2010</i>
Modèle d'évaluation	Hull & White	Hull & White
Prix d'exercice initial de l'option (€/action)	12,06	14,57
Prix d'exercice ajusté de l'option (€/action) au 31/12/2014		10,54
Date d'attribution	02/04/2009	28/04/2010
Maturité	02/04/2014	28/04/2015
Durée de l'option à maturité	5 ans	5 ans
<i>dont durée d'acquisition des droits</i>	3 ans	3 ans
Type d'option	Call/Bermuda	Call/Bermuda
Cours de l'action sous-jacente à la date d'attribution	11,99	13,03
Volatilité anticipée	24,75%	27,52%
Taux sans risque	2,63%	2,31%
Taux d'annulation anticipé	0,00%	0,00%

Les mouvements des plans 2009 et 2010 au cours de l'année 2014 sont les suivants :

	Plan 2009	Plan 2010
Nombre d'options au 1er janvier 2014	74 011	185 334
Options attribuées - nouveau plan		
Nouvelles options attribuées durant la période	8 269	
Options annulées	4 852	
Options exercées	(62 528)	(78 814)
Options devenues caduques	(11 483)	
Nombre d'options au 31 décembre 2014	-	119 641

Les plans de stock-options 2009 et 2010 ne sont plus dans leur période d'acquisition et ne génèrent plus de charge pour le groupe Sanef (charge de 46 milliers d'euros pour l'année 2013).

3.5 Autres produits et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Gains sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	724	14 383
Production immobilisée	7 811	4 631
Subventions d'exploitation	118	725
Autres produits divers	11 035	8 726
Autres produits	19 688	28 465
Charges diverses	(177)	(13 132)
Dotations nettes aux provisions	(331)	(2 263)
Autres charges	(508)	(15 395)

Les charges diverses en 2014 et 2013 n'incluent que des pertes sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

Les autres produits divers en 2014 incluent notamment la compensation due, au titre de l'exercice 2014, par la société Ecomouv' à eurotoll en application d'un protocole d'accord signé le 1^{er} avril 2014. Ce protocole a été mis en place du fait du report de l'Ecotaxe Poids Lourds (devenue Péage de Transit Poids Lourds) et reste applicable en dépit du report sine die de l'ex-Ecotaxe.

3.6 Impôts et taxes

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Taxe d'aménagement du territoire	(103 862)	(100 753)
Contribution économique territoriale	(43 069)	(42 776)
Redevance domaniale	(56 162)	(46 815)
Autres impôts et taxes	(8 180)	(8 024)
Impôts et taxes	(211 273)	(198 368)

La taxe d'aménagement du territoire est un impôt calculé en fonction du nombre de kilomètres payants parcourus sur l'ensemble du réseau au cours de l'année. Elle est versée mensuellement et fait l'objet d'une régularisation en fin d'année. Le tarif de base de la taxe d'aménagement du territoire applicable est de 7,32 € par millier de kilomètres parcourus.

La redevance domaniale ou redevance annuelle pour occupation du domaine public, instituée par l'article 1 du décret n°97-606 du 31 mai 1997 (codifié à l'article R.122-27 du Code de la voirie routière), est assimilable à une taxe calculée en fonction du chiffre d'affaires du concessionnaire au titre de son activité de concessionnaire d'autoroutes sur le domaine public national et du nombre de kilomètres de voies exploitées au 31 décembre de l'année précédente. Elle est payée en juillet de chaque année pour la période du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante.

L'évolution de ce poste « impôts et taxes » est donc très directement liée à l'évolution du chiffre d'affaires, essentiellement des sociétés concessionnaires.

3.7 *Dotations aux amortissements et provisions*

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	(261 653)	(254 753)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des concessions (*)	(40 234)	(41 389)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des autres sociétés	(2 494)	(2 762)
Total des dotations aux amortissements	(304 381)	(298 904)
Dotations nettes aux provisions sur domaine concédé	(41 813)	(42 002)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des immobilisations des autres sociétés (voir note 3.14)	(21 979)	
Dotations aux amortissements et provisions	(368 123)	(340 906)

(*) *y compris Sanef Aquitaine en 2014 (voir note 3.13).*

3.8 *Charges et produits financiers*

Les charges et produits financiers se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Charges d'intérêts provenant de dettes évaluées au coût amorti	(171 467)	(185 015)
Total des charges d'intérêts	(171 467)	(185 015)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Autres charges financières		
Charges d'intérêts provenant des dérivés de taux	(289)	(4 040)
Effet de la désactualisation des provisions à long terme	(17 053)	(17 392)
Variation de la juste valeur des instruments financiers		
Autres charges financières	(1 750)	(1 123)
Total des autres charges financières	(19 092)	(22 555)

(en milliers d'euros)	2014	2013
Produits financiers		
Produits d'intérêts provenant des dérivés de taux		4 269
Produits de participation	184	159
Variation de la juste valeur des instruments financiers		2 231
Revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement	14 086	25 226
Autres produits financiers	61	735
Total des produits financiers	14 331	32 620

Les produits financiers en 2014 incluent un amortissement de 7 181 milliers d'euros (13 885 milliers d'euros en 2013) relatifs à la vente des swaps de couverture de Sanef et Sapn (voir note 3.15.3).

3.9 Impôts sur les bénéfices

La preuve d'impôt pour les exercices 2014 et 2013 est présentée ci-après :

(en milliers d'euros)	2014	2013
Résultat net	329 369	304 378
Charge d'impôt	206 015	192 052
A exclure : quote-part des sociétés mises en équivalence	8 494	12 094
Résultat avant impôt	<u>543 878</u>	<u>508 524</u>
Charge d'impôt théorique (38,00% en 2014 et 2013)	(206 673)	(193 239)
Charges non déductibles – différences permanentes	(1 391)	(480)
Différences de taux d'imposition sociétés étrangères	1 581	2 418
Différence de taux sur impôts différés constatés à 34,43%	(345)	(969)
Crédits d'impôts et autres différences temporaires	813	218
Charge d'impôt effective	(206 015)	(192 052)

La ventilation de l'impôt différé par grandes rubriques du bilan est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2013	
	Assiette	Impôts	Assiette	Impôts
Immobilisations corporelles et incorporelles :	(84 104)	28 957	(131 418)	45 247
Provisions :	281 049	(96 765)	268 634	(92 491)
Endettement et autres :	(29 930)	10 305	(24 477)	8 427
TOTAL	167 014	(57 503)	112 739	(38 816)

Comme au 31 décembre 2013, il n'y a pas d'actif d'impôt non comptabilisé au 31 décembre 2014.

3.10 Résultat par action et dividendes

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action s'identifie au résultat de base par action.

3.11 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition est de 6 716 milliers d'euros au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013.

3.12 Actifs et passifs liés à ces actifs détenus en vue de la vente

La société Sanef-Saba Parkings France a été reclassée en titres mis en équivalence au 1^{er} janvier 2014.

Jusqu'au 31 décembre 2013, les activités parking étaient classées en actifs et passifs détenus en vue de la vente selon IFRS 5 du fait de la scission depuis le mois d'octobre 2011 par le groupe Abertis, maison-mère du groupe Sanef, de ses activités de parkings et de logistique, regroupés dans la société Saba Infraestructuras.

Au cours du mois de novembre 2013, un protocole de sortie des concessions accordées à Sanef-Saba parkings France a été validé par la Ville de Paris. La rétrocession des concessions est intervenue en fin d'année 2014.

Les actifs des activités détenus en vue de la vente et les passifs liés à ces actifs se décomposaient ainsi suite à la constatation dans les comptes des effets du protocole d'accord de novembre 2013 :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2013	
	à 50% (1)	à 100%
Groupe d'actifs détenus en vue de la vente		
Immobilisations incorporelles et corporelles	1 461	2 922
Autres actifs non courants	0	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 413	2 826
Clients et autres actifs courants	1 120	2 240
Total groupe d'actifs	3 994	7 988
Passifs liés au groupe d'actifs détenus en vue de la vente		
Provisions non courantes	26	52
Autres passifs non courants	0	0
Provisions courantes	2 443	4 886
Autres passifs courants	2 341	4 682
Total passifs liés au groupe d'actifs	4 810	9 620

(1) le groupe d'actifs et les passifs liés correspondent à l'activité parking intégrée proportionnellement dans les états financiers du groupe Sanef à hauteur de 50% jusqu'au 31 décembre 2013.

3.13 *Immobilisations incorporelles*

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2014	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2014
Logiciels acquis	78 471	8 208	(2 768)	(4 302)	79 609
Autres immobilisations incorporelles	12 202	154		71	12 427
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	8 446 166	78 799		(199)	8 524 766
TOTAL	8 536 839	87 161	(2 768)	(4 430)	8 616 802

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2013	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2013
Logiciels acquis	63 755	13 238	(43)	1 521	78 471
Autres immobilisations incorporelles	13 112	425	(2)	(1 333)	12 202
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	8 388 198	58 246		(278)	8 446 166
TOTAL	8 465 065	71 909	(45)	(90)	8 536 839

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2014	Dotations	Reprises sur cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2014
Logiciels acquis	(48 989)	(11 486)	2 768	(4)	(57 711)
Autres immobilisations incorporelles	(5 574)	(1 328)		1	(6 901)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(4 445 703)	(248 839)		(1)	(4 694 543)
TOTAL	(4 500 266)	(261 653)	2 768	(4)	(4 759 155)

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2013	Dotations	Reprises sur cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2013
Logiciels acquis	(40 295)	(8 539)		(155)	(48 989)
Autres immobilisations incorporelles	(3 376)	(2 922)		724	(5 574)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(4 202 976)	(243 292)		565	(4 445 703)
TOTAL	(4 246 647)	(254 753)		1 134	(4 500 266)

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2014	Au 31 décembre 2014
Logiciels acquis	29 482	21 898
Autres immobilisations incorporelles	6 628	5 526
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 000 463	3 830 223
TOTAL	4 036 573	3 857 647

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2013	Au 31 décembre 2013
Logiciels acquis	23 460	29 482
Autres immobilisations incorporelles	9 736	6 628
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 185 222	4 000 463
TOTAL	4 218 418	4 036 573

Les marchés sur travaux, signés et non exécutés, s'élèvent à 131 368 milliers d'euros au 31 décembre 2014 et à 76 584 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Ces travaux correspondent essentiellement à des immobilisations incorporelles.

3.14 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2014	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres (*)	Au 31 décembre 2014
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	626 272	40 118	(6 645)	2 645	662 390
Immobilisations des autres sociétés	39 174	5 590	(24)	(24 305)	20 435
TOTAL	665 446	45 708	(6 669)	(21 660)	682 825

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2013	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2013
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	591 772	37 401	(3 009)	108	626 272
Immobilisations des autres sociétés	21 384	18 191	(318)	(83)	39 174
TOTAL	613 156	55 592	(3 327)	25	665 446

(*) En 2014, la colonne « variations de périmètre et autres » inclut la prise en compte d'une provision pour dépréciation constatée en 2014 de 21 929 milliers d'euros de badges destinés initialement à l'Ecotaxe et qui ne seront pas utilisés suite au report sine die (équivalent à un abandon) de cette taxe décidée en 2014 – voir note 3.7.

Par ailleurs, la société Sanef Aquitaine, société d'exploitation de l'A65, est présentée en 2014 avec les sociétés concessionnaires d'autoroutes. Les immobilisations corporelles nettes de Sanef Aquitaine au 31 décembre 2014 atteignent une valeur nette comptable de 1 104 milliers d'euros.

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2014	Dotations	Reprises	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2014
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(448 493)	(40 234)	6 468	616	(481 643)
Immobilisations des autres sociétés	(10 797)	(2 494)	19	(1 454)	(14 726)
TOTAL	(459 290)	(42 728)	6 487	(838)	(496 369)

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2013	Dotations	Reprises	Variations de périmètres et autres	Au 31 décembre 2013
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(411 154)	(41 389)	2 833	1 217	(448 493)
Immobilisations des autres sociétés	(7 913)	(2 762)	9	(131)	(10 797)
TOTAL	(419 067)	(44 151)	2 842	1 086	(459 290)

Valeurs nettes (*) (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2014	Au 31 décembre 2014
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	177 779	176 669
Immobilisations des autres sociétés	28 377	9 788
TOTAL	206 156	186 457

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2013	Au 31 décembre 2013
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	180 618	177 779
Immobilisations des autres sociétés	13 471	28 377
TOTAL	194 089	206 156

3.15 Actifs financiers non courants et courants

3.15.1 Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables

Les actifs financiers présentés dans les tableaux ci-après excluent les « créances clients et autres créances d'exploitation » (note 3.16) et la « trésorerie et équivalents de trésorerie » (note 3.17).

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2014, en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Titres de participation	1 605				1 605	1 605
Créances rattachées à des participations		75 074			75 074	75 074
Prêts		1 730			1 730	1 730
Dépôts et cautionnements		639			639	639
Instruments financiers dérivés						
Autres actifs financiers		688			688	688
Total des actifs financiers non courants	1 605	78 131			79 736	79 736

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2013, en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Titres de participation	1 504				1 504	1 504
Créances rattachées à des participations		71 684			71 684	71 684
Prêts		1 697			1 697	1 697
Dépôts et cautionnements		649			649	649
Instruments financiers dérivés						
Autres actifs financiers		658			658	658
Total des actifs financiers non courants	1 504	74 688			76 192	76 192

Les créances rattachées à des participations de 75 074 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (71 684 milliers d'euros au 31 décembre 2013) concernent au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013 uniquement les sociétés concessionnaires Alis à hauteur de 54 669 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (52 265 milliers d'euros au 31 décembre 2013) et A'Lienor pour 20 405 milliers d'euros au 31 décembre 2013 (19 419 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2014, en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Intérêts sur créances rattachées		1 534			1 534	1 534
Instruments financiers dérivés			1		1	1
Autres créances financières		16 087			16 087	16 087
Total des actifs financiers courants		17 621	1		17 622	17 622

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2013, en valeur comptable					Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dérivés non qualifiés de couverture	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable	
Intérêts sur créances rattachées		1 880			1 880	1 880
Instruments financiers dérivés			38		38	38
Autres créances financières		10 879			10 879	10 879
Total des actifs financiers courants		12 759	38		12 797	12 797

Les autres créances financières d'un montant de 16 087 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (10 879 milliers d'euros au 31 décembre 2013) regroupent :

- les autres débiteurs pour leur montant net (14 764 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 9 633 milliers d'euros au 31 décembre 2013, dont mandats TIS chez Sanef et Sapn)
- les comptes courants débiteurs des filiales non consolidées (1 323 milliers d'euros 31 décembre 2014 contre 1 246 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

3.15.2 Analyse des titres de participation non consolidés

Les titres de participation non consolidés concernent :

(en milliers d'euros)	Quote-part capital détenue au 31 décembre 2014	Valeur comptable nette	
		31/12/2014	31/12/2013
- Soderane	99,99	15	15
- Sonora	99,8	8	8
- Centaure Pas de Calais	34	259	259
- Centaure Paris Normandie	49,9	343	343
- Centaure Grand-est	14,45	131	131
- Autoroutes Trafic SNC	20,63	72	72
- GSA Location	100	500	500
- Sanef Concession	99,86	37	37
- V Flow Tolling Inc	30	2	2
- SE BPNL (anciennement Gallieni Investissement 1)	100	53	10
- Sanef développement (anciennement Gallieni Investissement 2)	100	20	10
- Léonord Exploitation	85	34	-
- Léonord	35	14	-
- Sogarel	5	100	100
- Cardus	100	16	16
- Emetteur Groupe Sanef (EGS)	100	1	1
- Sanef its Operations America	100	0	-
Total titres de participation non consolidés		1 605	1 504

Les titres de participation classés en actifs financiers disponibles à la vente comprennent des filiales contrôlées qui ne sont pas consolidées, mais dont la consolidation aurait un impact immatériel.

Les évolutions des titres de participation non consolidés entre 2013 et 2014 concernent essentiellement les sociétés qui permettront l'exploitation à partir de janvier 2015 du Boulevard Périphérique Nord de Lyon (contrat de Partenariat Public Privé) que sont Léonord SAS et Léonord Exploitation SAS ainsi que SE BPNL SAS.

3.15.3 Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont constitués :

1. de caps ne répondant pas aux critères d'opération de couverture, pour un montant à l'actif de 1 millier d'euros au 31 décembre 2014 (38 milliers d'euros à l'actif au 31 décembre 2013),

Le groupe Sanef ne détient plus de collars (« tunnels ») au 31 décembre 2014 (38 milliers d'euros au passif au 31 décembre 2013).

Les swaps de taux considérés comme des opérations de couverture de juste valeur (dont la juste valeur représentait 33 118 milliers d'euros à l'actif au 31 décembre 2012) ont été cédés au cours du 1^{er} semestre 2013 pour un montant net de 33 495 milliers d'euros. Cette soule reçue est étalée sur la durée de vie restante des emprunts couverts, soit jusqu'en janvier 2017 au maximum. En 2014, le montant enregistré en produit financier s'élève à 7 181 milliers d'euros (13 885 milliers d'euros sur l'exercice 2013). Le montant restant à amortir au 31 décembre 2014 est de 12 429 milliers d'euros (19 610 milliers d'euros au 31 décembre 2013), présenté en produits constatés d'avance au bilan consolidé.

3.15.4 *Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants*

Les prêts consentis au titre de l'effort construction inscrits au bilan (prêts) pour un montant actualisé de 1 394 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (1 340 milliers d'euros au 31 décembre 2013), sont à échéance à 20 ans à la date de leur versement et ne portent pas intérêts. Ils ont été consentis dans le cadre de l'obligation légale faite aux employeurs de contribuer à l'effort construction. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser ces prêts s'élève à 4% et est utilisé pour déterminer les produits financiers enregistrés en résultat.

3.16 *Créances clients et autres créances d'exploitation*

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Avances et acomptes versés sur commandes	385	386
Clients et comptes rattachés : péages	112 833	107 984
Clients et comptes rattachés autres activités	26 354	15 019
Clients douteux	15 728	12 097
Clients, factures à émettre	88 826	78 318
Provision pour dépréciation des créances clients	(5 981)	(5 972)
Total clients et autres créances financières (1)	238 145	207 832
Autres créances non financières	98 392	96 800
Total clients et autres créances	336 537	304 632

(1) Actifs financiers évalués selon la catégorie comptable des prêts et créances.

Les créances clients et les autres créances d'exploitation font partie de la catégorie comptable « prêts et créances » selon la norme IAS 39. Elles figurent au bilan à leur valeur nominale, éventuellement dépréciée.

Compte tenu de leurs échéances à très court terme, ce mode de valorisation est très voisin du coût amorti au taux d'intérêt effectif et de la juste valeur.

Les créances non financières regroupent les créances sociales et fiscales, à l'exception, le cas échéant, des créances d'impôt courant sur les bénéfices.

3.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le traitement comptable des équivalents de trésorerie choisi par le groupe est celui des actifs à la juste valeur par le compte de résultat. La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la juste valeur.

La ventilation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est présentée dans le tableau ci-après.

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Équivalents de trésorerie (SICAV)	120 437	300 393
Disponibilités	74 339	79 120
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	194 776	379 513

La politique d'investissement du groupe Sanef en matière de liquidité excédentaire consiste à investir en SICAV monétaires auprès d'établissement financiers dont la notation S&P est au moins de A+.

3.18 Capital et primes d'émission

Le capital social de la société Sanef au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 est fixé à 53 090 456 euros, divisé en 76 615 132 actions d'une valeur nominale de 0,69295 euros chacune. Toutes les actions donnent droit au paiement du dividende. Les primes d'émission, correspondant à des apports des actionnaires excédant la valeur nominale des actions, s'élèvent à 654 413 milliers d'euros au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013.

3.19 Provisions

Au 31 décembre 2014 :

Non courant	Au 1 ^{er} janvier 2014	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2014
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	277 012	41 813	(54 247)		15 800		280 378
TOTAL	277 012	41 813	(54 247)		15 800		280 378

Courant	Au 1 ^{er} janvier 2014	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2014
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé							
Litiges	3 688	1 559	(153)	(440)			4 654
Autres	6 647	671	(1 479)	(691)			5 148
TOTAL	10 335	2 230	(1 632)	(1 131)			9 802

TOTAL Non courant et courant	Au 1 ^{er} janvier 2014	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2014
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans Utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	277 012	41 813	(54 247)		15 800		280 378
Litiges	3 688	1 559	(153)	(440)			4 654
Autres	6 647	671	(1 479)	(691)			5 148
TOTAL	287 347	44 043	(55 879)	(1 131)	15 800		290 180

Au 31 décembre 2013 :

Non courant	Au 1 ^{er} janvier 2013	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2013
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	274 405	42 002	(54 943)		15 548		277 012
Autres	3 478		(2 478)			(1 000)	
TOTAL	277 883	42 002	(57 421)		15 548	(1 000)	277 012

Courant	Au 1 ^{er} janvier 2013	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2013
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé							
Litiges	4 632	1 222	(337)	(373)		(1 456)	3 688
Autres	2 401	5 136	(194)	(3 152)		2 456	6 647
TOTAL	7 033	6 358	(531)	(3 525)		1 000	10 335

TOTAL Non courant et courant	Au 1 ^{er} janvier 2013	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 décembre 2013
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	274 405	42 002	(54 943)		15 548		277 012
Litiges	4 632	1 222	(337)	(373)		(1 456)	3 688
Autres	5 879	5 136	(2 672)	(3 152)		1 456	6 647
TOTAL	284 916	48 360	(57 952)	(3 525)	15 548		287 347

L'ensemble des provisions sur domaine autoroutier concédé (provisions pour renouvellement futur des couches de roulement des chaussées et pour maintien en l'état des ouvrages d'art) est classé en non courant.

3.20 Engagements sociaux différés

Les engagements sociaux différés comprennent des régimes à prestations définies post-emploi (indemnités de fin de carrière, mutuelle des retraités et retraite supplémentaire) et d'autres types d'avantages (régime pré-retraite CATS, médailles du travail).

Leur montant global au bilan s'analyse comme suit :

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
Régimes post-emploi à prestations définies	40 356	43 273
Autres avantages	<u>1 871</u>	<u>2 517</u>
Total	42 227	45 790

3.20.1 Régimes post-emploi à prestations définies

Les régimes à prestations définies s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
Engagements et droits	41 894	44 764
Juste valeur des actifs	<u>(1 538)</u>	<u>(1 491)</u>
Total engagement net	40 356	43 273
Montant net figurant au bilan	40 356	43 273

La société Sapn a dénoncé partiellement fin 2013 un usage concernant le paiement d'une partie de la mutuelle de ses retraités. Depuis 2014, seuls les actuels retraités ainsi que les retraités à venir sur les années 2014 à 2017, auront une partie de leur cotisation à la mutuelle santé prise en charge par la société Sapn. Cette dénonciation, devenue effective et définitive au cours du 1^{er} semestre 2014, a entraîné une reprise de provision de 10 307 milliers d'euros comptabilisée en profit de l'exercice (réduction de régime).

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les montants ci-dessus ont été les suivantes :

	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'actualisation	1,75%	3,25%
Taux de progression des salaires	2,75%	2,75%

La sensibilité de l'engagement à une évolution de ces deux principales hypothèses au 31 décembre 2014 est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2014			
	Taux d'actualisation		Taux de progression des salaires	
	Hausse de 50 bp : 2,25%	Baisse de 50 bp : 1,25%	Hausse de 50 bp : 3,25%	Baisse de 50 bp : 2,25%
Total des engagements et droits	39 622	44 263	44 289	39 715

Au 31 décembre 2013, la sensibilité de ces deux hypothèses se présentait ainsi :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2013			
	Taux d'actualisation		Taux de progression des salaires	
	Hausse de 50 bp : 3,75%	Baisse de 50 bp : 2,75%	Hausse de 50 bp : 3,25%	Baisse de 50 bp : 2,25%
Total des engagements et droits	41 454	48 405	47 518	42 158

Les engagements à prestations définies sont toujours financés entièrement par le groupe à l'exception de la retraite des cadres dirigeants (régime partiellement financé).

Ventilation des régimes par financement (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Engagement net au titre des régimes financés en totalité ou partiellement	2 236	1 972
Engagement net au titre des régimes non financés	38 120	41 301
TOTAL	40 356	43 273

Les tableaux ci-après détaillent les droits dus par le groupe au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, ainsi que la juste valeur des actifs financés, pour chaque catégorie d'engagement (retraites : indemnités de fin de carrière et retraite des cadres dirigeants) et mutuelle des retraités de la société Sapn – prestations médicales).

Engagements sociaux à prestations définies Engagements (en milliers d'euros)	IFC		Retraites complémentaires		Mutuelle		TOTAL	
	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013
Engagements et droits en début de période	26 998	27 392	3 463	1 626	14 303	14 797	44 764	43 815
Nouveaux engagements & modifications de régime					(10 307)		(10 307)	
Coût des services	1 568	1 658	378	256	636	1 026	2 582	2 940
Charge d'intérêts financiers	862	752	113	45	304	407	1 279	1 204
Pertes (gains) actuariels	5 757	(1 310)	(181)	1 536	(38)	(1 927)	5 538	(1 701)
Prestations payées	(1 771)	(1 494)			(191)		(1 962)	(1 494)
Mouvement de périmètre								
Engagements et droits en fin de période	33 414	26 998	3 773	3 463	4 707	14 303	41 894	44 764

Engagements sociaux à prestations définies – Actifs de couverture (en milliers d'euros)	IFC		Retraites Complémentaires		Mutuelle		TOTAL	
	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013
Juste valeur des actifs du plan en début de période			1 491	1 573			1 491	1 573
Rendement attendu des actifs			49	43			49	43
Gains/ (pertes) actuariels			(2)	(125)			(2)	(125)
Contributions de l'employeur								
Prestations payées								
Juste valeur des actifs du plan en fin de période	1 538	1 491					1 538	1 491

Ecarts actuariels imputés en réserve

(en milliers d'euros)	IFC		Retraites complémentaires		Mutuelle		TOTAL	
	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013
Pertes (gains) actuariels	5 757	(1 310)	(179)	1 661	(38)	(1 927)	5 540	(1 576)
Ecarts actuariels imputés en réserve	5 757	(1 310)	(179)	1 661	(38)	(1 927)	5 540	(1 576)

Le total des pertes actuarielles engendrées par les engagements sociaux à prestations définies post-emploi au cours de l'exercice 2014 est de 5 540 milliers d'euros (1 576 milliers d'euros de gains actuariels au cours de l'exercice 2013). Ces pertes actuarielles sont constitués de 6 917 milliers d'euros de pertes en totalité liés aux modifications d'hypothèses financières (taux d'actualisation passant de 3,25% à 1,75%) contre un gain de 1 324 milliers d'euros en 2013 (due au changement de taux d'actualisation de 2,75% à 3,25%) et de 1 377 milliers d'euros de gains d'expérience (252 milliers d'euros de gains d'expérience en 2013).

Les pertes actuarielles de 5 540 milliers d'euros (gains actuariels en 2013 de 1 576 milliers d'euros) se répartissent selon leur origine de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2014	2013
Pertes / (gains) actuarielles générées durant l'exercice	5 540	(1 576)
- provenant d'écarts d'hypothèses financières	6 917	(1 324)
- provenant d'écarts d'hypothèses démographiques	0	0
- provenant d'écarts d'expérience générés sur l'engagement	(1 379)	(377)
- provenant d'écarts d'expérience générés sur les actifs de couverture	2	125

Il n'y a pas eu de modifications des hypothèses démographiques sur l'exercice 2014.

3.20.2 Autres avantages long terme

Les autres avantages long terme regroupent d'une part le régime de pré-retraite « CATS » décrit ci-dessous et d'autre part les médailles du travail.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2014			Au 31 décembre 2013		
	CATS	Médailles	TOTAL	CATS	Médailles	TOTAL
Au 1er janvier	1 508	1 009	2 517	3 221	1 060	4 281
Entrée de périmètre						
Dotation						
Utilisation	(1 069)	(189)	(1 258)	(1 650)	(180)	(1 830)
Reprise sans utilisation						
Actualisation financière	21		21	89		118
Pertes et gains actuariels	222	369	591	(152)	100	(52)
Au 31 décembre	682	1 189	1 871	1 508	1 009	2 517

Le régime de préretraite « Cessation anticipée de certains travailleurs salariés » (CATS) permet aux salariés ayant atteint l'âge de 57 ans, sur la période 2008-2016, sous des conditions d'ancienneté et de pénibilité du travail (travail posté), de bénéficier d'une préretraite financée en partie par l'Etat.

La part due par les sociétés Sanef et Sapn a été provisionnée en tant qu'indemnité de rupture du contrat de travail et a été comptabilisée dès sa mise en place au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013, l'ensemble des salariés éligibles restants sont inclus dans la provision. L'adhésion des salariés éligibles au régime CATS est désormais close.

3.21 Passifs financiers par catégories comptables

Dettes financières courantes et non courantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2014				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable à la clôture	Juste valeur à la clôture
Emprunts courants et non courants	3 264 265			3 264 265	3 913 371
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	24 843			24 843	24 843
Concours bancaires courants	2 545			2 545	2 545
Intérêts courus et non échus	60 834			60 834	60 834
Total dettes financières hors fournisseurs	3 369 805	0	0	3 369 805	4 018 911
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 3.22)	184 534			184 534	184 534
Total dettes financières selon IAS 39	3 554 339	0	0	3 554 339	4 203 445

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2013				
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable à la clôture	Juste valeur à la clôture
Emprunts courants et non courants	3 641 514			3 641 514	4 400 263
Compte-courant avec la maison-mère HIT	93			93	93
Instruments dérivés de couverture		15	23	38	38
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	24 963			24 963	24 963
Concours bancaires courants	3 916			3 916	3 916
Intérêts courus et non échus	74 337			74 337	74 337
Total dettes financières hors fournisseurs	3 762 141	15	23	3 762 179	4 520 928
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 3.22)	185 729			185 729	185 729
Total dettes financières selon IAS 39	3 947 870	15	23	3 947 908	4 706 657

Les dépôts et cautionnements reçus correspondent principalement aux cautionnements versés par les porteurs de cartes et de badges ; ils sont restitués en cas de résiliation de l'abonnement et après retour de la carte ou du badge. Ils sont assimilables à des dépôts à vue et de ce fait ne requièrent pas d'être actualisés.

Les dettes financières autres que les emprunts ont une juste valeur correspondant à leur valeur comptable.

3.22 Fournisseurs et autres dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Avances et acomptes reçus sur commandes	23 532	19 499
Fournisseurs	109 999	112 406
Dettes sur immobilisations	50 606	51 964
Autres dettes financières	397	1 860
Total Fournisseurs et autres dettes financières (1)	184 534	185 729
Dettes fiscales et sociales	153 721	146 074
Produits constatés d'avance	31 638	37 463
Total dettes non financières	185 359	183 537
Total dettes fournisseurs et autres dettes	369 893	369 266

(1) Passifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti

Les dettes fournisseurs et autres dettes étant à très court terme, leur valeur comptable est très voisine de leur juste valeur.

3.23 Passifs éventuels

Litiges

Les sociétés du groupe sont parties à un certain nombre de litiges dans le cours normal de leurs activités. Le groupe Sanef considère qu'au 31 décembre 2014 aucun de ces litiges n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat opérationnel ou sur sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

Droit individuel à la formation (« DIF »)

Conformément aux dispositions de la loi N° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans et au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à cent-vingt heures. Les charges sont comptabilisées à ce titre lors de l'accord entre l'employeur et le salarié sur le type de formation.

Au 31 décembre 2014 le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis ouverts au titre du DIF est de 308 106 heures (301 022 heures au 31 décembre 2013). Cependant, le DIF n'existe plus à partir du 1^{er} janvier 2015 étant remplacé par le CPF (compte personnel de formation) qui fonctionne de manière différente :

- Le CPF concerne des formations qualifiantes
- Le financement du CPF est externe et ne repose plus sur l'entreprise (il est financé par un fonds alimenté par une contribution obligatoire reposant sur les entreprises, légalisée et fixe)
- Le CPF peut être accompli en dehors du temps de travail sans accord de l'entreprise ou en tout ou partie sur le temps de travail avec accord de l'entreprise
- Dans ce cas, le seul impact pour l'entreprise est l'autorisation d'absence (prise en charge de la rémunération) et éventuellement du coût de la formation si celui-ci n'est pas couvert entièrement par le financeur.

Le risque financier n'existe donc plus pour l'entreprise, celle-ci décidant ou non de co-financer le projet de formation du collaborateur.

Engagement 1% paysage

Dans le cadre de la politique gouvernementale du 1% Paysage et Développement, pour les sections à construire ou en cours de construction, le groupe contribue sous réserve d'une participation des collectivités locales concernées à hauteur d'un même montant, aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Engagement 1% paysage	299	1 216

Les dépenses dites du 1% paysage s'inscrivent dans la politique définie par les pouvoirs publics dans une note du 12 décembre 1995 sur l'environnement et le développement économique des régions traversées par les autoroutes et grands itinéraires interrégionaux, et sont ainsi définies dans le cahier des charges de la concession :

« Pour les autoroutes à construire ou en cours de construction, la société concessionnaire contribue aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant, dans l'intérêt tant des habitants du voisinage que des usagers de l'autoroute y compris les dépenses d'entretien des aménagements paysagers ainsi réalisés. Ces dépenses peuvent éventuellement concerner des interventions en dehors de l'emprise concédée. Le montant des dépenses à la charge de la société concessionnaire ne pourra dépasser 0,5% du coût des ouvrages, sous réserve que les collectivités publiques contribuent, dans les conditions précisées par l'Etat au financement de ces dépenses pour un même montant. » (*article 12.10*).

Pour pouvoir être utilement invoqué, l'exercice de ce droit par les collectivités publiques est cependant subordonné à l'inscription par décret des travaux autoroutiers prévus sur une liste ; la demande de subventions sur la base de cette liste rend les travaux en cause éligible au 1 % et crée alors une obligation de la société de participer aux aménagements qui seront effectués à ce titre.

Cautions données :

Sanef a donné à un organisme bancaire des cautions d'un montant total de 2 500 milliers d'euros pour la participation au projet du télépéage du périphérique de Dublin auxquelles s'ajoute une garantie supplémentaire à première demande (garantie maison-mère) de 10 000 milliers d'euros donnant une exposition sur ce contrat d'un total de 12 500 milliers d'euros au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013.

Sanef a fait émettre une garantie bancaire pour l'exploitation de l'autoroute A65 pour A'Lienor d'un montant de 1 000 milliers d'euros présente au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013 ainsi que des garanties complémentaires maison-mère pour un total de 2 363 milliers d'euros sans modification depuis le 31 décembre 2013.

Sanef a fait émettre deux garanties bancaires dans le cadre du contrat d'exploitation du Périphérique nord de Lyon pour un montant cumulé de 7 990 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Sanef a donné deux garanties dont le montant total a été porté au 31 décembre 2014 à 5 000 milliers d'euros en faveur d'euroltoll dans le cadre de contrats passés avec ECOTRANS, réseau autoroutier italien (2 300 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

Suite à la réception et au paiement des commandes liées à l'Ecotaxe et à l'abandon de cette dernière en France, Sanef n'a plus de garanties à ce titre (2 680 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

Le sous-groupe sanef-its a des garanties bancaires pour un montant total de 16 519 milliers d'euros (12 353 milliers d'euros au 31 décembre 2013). La principale de ces garanties bancaires, pour 2 471 milliers d'euros (3 000 milliers de dollars US), est liée au contrat Port Mann à Vancouver au Canada et est au profit de la société concessionnaire public de ce pont - Transportation Investment Corporation (TI Corp.). Des garanties maison-mère pour 2 619 milliers d'euros ont par ailleurs été accordées pour ce sous-groupe par Sanef, dont une garantie maison-mère complémentaire de 2 540 milliers d'euros (3 572 milliers de dollars canadiens) pour TI Corp au titre du projet Port Mann.

Suite au gain du contrat pour la modernisation et l'exploitation du système de péage de Dartford (Londres, Grande-Bretagne), Sanef a une garantie maison-mère pour 35 200 milliers de livres sterling soit 45 192 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (comme au 31 décembre 2013).

Le montant total des cautions au 31 décembre 2014 est de 100 359 milliers d'euros (81 070 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

Cautions reçues :

Les sociétés du groupe Sanef ont reçu des cautions et garanties sur marchés pour un total de 24 472 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (31 974 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

3.24 Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés

3.24.1 Risques de marché

En matière de risque de marchés (taux d'intérêt, changes et valeurs cotées), Sanef encourt principalement un risque de taux d'intérêt.

La partie de l'endettement à taux fixe est soumise à un risque de variation de juste valeur en cas de rachat de celle-ci sur le marché alors que les dettes à taux variable impactent les résultats financiers futurs.

La structure de taux des emprunts est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Taux fixe ou révisable	3 082 233	3 313 688
Taux variable	182 032	327 826
Total	3 264 265	3 641 514

Suite à la vente au cours du 1^{er} semestre 2013 des swaps de taux d'intérêts destinés à variabiliser les taux fixes d'une partie de la dette Sanef et Sapn, il n'y a plus au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013 d'instruments de variabilisation de la dette.

Au total, Sanef n'encourt qu'un risque limité d'augmentation de ses charges financières en cas de hausse des taux d'intérêts, du fait notamment de la contraction de caps et de collars (tunnels) pour limiter un éventuel effet de hausse des taux d'intérêts. Les caps n'ont pu être qualifiés d'instruments de couverture et la variation de leur juste valeur est constatée en résultat de l'exercice. Les collars permettant directement de couvrir le risque d'augmentation des taux d'intérêts de la dette variable sont qualifiés de couverture de flux futurs des emprunts couverts.

Le fait qu'une partie de la dette financière de Sanef est à taux fixe a pour effet de rendre sensible la juste valeur de cette dette à l'évolution des taux d'intérêt. Une réduction des taux d'intérêts augmente la juste valeur, une augmentation des taux réduit cette juste valeur. L'écart entre la juste valeur des dettes à taux fixe et leur valeur comptable ne serait constaté en perte ou en profit que si Sanef décidait de procéder à des remboursements anticipés, en fonction des possibilités offertes par le marché.

La valorisation des caps Sanef à fin décembre 2014 est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i> Echéance	Valeur de marché au 31/12/2014	Taux	Montant Nominal
Mi 2015	0	Cap 0,75% E3M à 0,1775% flat	25 000
Mi 2015	0	Cap 0,75% E3M à 0,1175% flat	25 000

Mi 2015	0	Cap 0,40% E3M à 0,09% flat	25 000
Mi 2016	1	Cap 0,50% E3M à 0,08% flat	25 000
TOTAL	1		100 000

Au 31 décembre 2013 :

<i>(en milliers d'euros)</i> Echéance	Valeur de marché au 31/12/2013	Taux	Montant Nominal
Mi 2014	0	Cap 1,50% E3M à 0,226% flat	43 000
Mi 2014	0	Cap 1,50% E3M à 0,17% flat	50 000
Mi 2014	0	Cap 1,50% E3M à 0,16% flat	25 000
Mi 2014	0	Cap 1,00% E3M à 0,1175% flat	50 000
Fin 2014	1	Cap 1,00% E3M à 0,16% flat	54 000
Mi 2015	18,5	Cap 0,75% E3M à 0,1775% flat	25 000
Mi 2015	18,5	Cap 0,75% E3M à 0,1775% flat	25 000
TOTAL	38		272 000

Le groupe Sanef n'a plus de collars au 31 décembre 2014.

La valorisation des collars Sanef au 31 décembre 2013 était la suivante :

- Collar qualifié d'instrument de couverture :

<i>(en milliers d'euros)</i> Echéance	Valeur de marché au 31/12/2013	Taux	Montant Nominal
Début 2014	(23)	Collar 2,25% / 0,80% E3M à 0,03% flat	25 000
TOTAL	(23)		25 000

- Collar qui ne répondait pas aux critères de qualification d'instruments de couverture :

(en milliers d'euros) Echéance	Valeur de marché au 31/12/2013	Taux	Montant Nominal
Début 2014	(15)	Collar 2,25% / 0,90% E3M à 0,05% flat	32 000
TOTAL	(15)		32 000

- Sensibilité du compte de résultat et des capitaux propres aux variations de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité sur les flux d'intérêt pour les instruments à taux variables a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est préparée en supposant que les montants de dettes et d'instruments financiers au bilan au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013 restent constants sur une année.

(en milliers d'euros)	2014				2013			
	Résultat		Capitaux propres		Résultat		Capitaux propres	
	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp
Dette à taux variable	(910)	910	-	-	(1 730)	1 730	-	-
Dérivés de taux qualifiés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de taux (caps et certains collars) non qualifiés de couverture d'un point de vue comptable	52	(1)	-	-	170	(37)	-	-

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessus mais n'aurait pas eu d'impact sur les capitaux propres en 2014. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

Par ailleurs, le groupe Sanef a assez peu de risques de change ; en effet le groupe est peu exposé au risque transactionnel dans le cadre de son activité. L'acquisition du groupe sanef-its technologies en 2012 a cependant accru l'exposition du groupe au risque de change, en particulier envers l'US dollar (USD), le Canadian dollar (CAD) et la Livre Sterling (GBP) au 31 décembre 2014 (USD et CAD au 31 décembre 2013).

Le groupe a mis en place des instruments de couverture (contrats à terme CAD vers EUR, GBP vers EUR et GBP vers USD) pour un total de 725 milliers de dollars canadiens, 4 397 milliers de livres sterling (1 925 milliers de dollars canadiens au 31 décembre 2013) au 31 décembre 2014. Ces couvertures représentent une contre-valeur en euros de 6 101 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Son endettement financier est libellé exclusivement en euro, à l'exception d'un emprunt de type revolving de 350 milliers d'US dollars. Ses recettes et ses dépenses sont également principalement libellées en euro et réglées dans cette monnaie.

3.24.2 Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe Sanef dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable de ses actifs financiers (présentée ci-après) représente l'exposition maximale au risque de crédit.

(en milliers d'euros)	Note	au 31/12/2014	au 31/12/2013
Créances rattachées à des participations	3.15	75 074	71 684
Prêts	3.15	1 730	1 697
Instruments financiers dérivés	3.15	0	0
Dépôts et cautionnements	3.15	639	649
Créances clients et autres créances financières	3.16	238 145	207 832
Actifs financiers courants	3.15	17 622	12 797
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.17	<u>194 776</u>	<u>379 513</u>
Total		527 986	674 172

Au 31 décembre 2014, les créances clients et autres créances représentent 238 millions d'euros d'actifs (208 millions d'euros d'actifs au 31 décembre 2013) et la trésorerie se situe à environ 195 millions d'euros (380 millions d'euros au 31 décembre 2013) : ces montants traduisent en fait un risque négligeable en matière de crédit au vue de la qualité des contreparties du groupe et des conditions d'encaissement des créances clients majoritairement en vigueur dans le groupe (règlement au comptant ou à très court terme).

Les placements financiers des liquidités excédentaires sont effectués auprès d'établissements financiers de premier plan. Ceux-ci sont également les contreparties aux contrats des dérivés.

3.24.3 Risques de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme celui lié aux difficultés susceptibles d'être encourues pour faire face aux échéances de paiement d'emprunts ou d'autres engagements.

Les besoins de financement, hors investissements de développement, ne sont pas suffisamment significatifs pour laisser entrevoir des difficultés à emprunter.

La dette financière principale de Sanef (emprunts CNA, BNP/Dexia) est soumise à deux covenants :

- le ratio dette nette/EBITDA

- le ratio EBITDA/charges financières nettes.

Au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013, le groupe Sanef respecte ces covenants.

La répartition des emprunts par échéance est la suivante :

Année	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
2015	344 404						344 404
2016		323 045					323 045
2017			325 990				325 990
2018				604 202			604 202
2019					317 808		317 808
2020						255 404	255 404
2021						219 301	219 301
2022						261 756	261 756
2023						359 148	359 148
2024						253 207	253 207
31 décembre 2014	344 404	323 045	325 990	604 202	317 808	1 348 816	3 264 265
31 décembre 2013	403 404	419 164	322 762	325 859	604 786	1 565 539	3 641 514

L'endettement du groupe Sanef ayant une durée plus courte que le contrat de concession, le groupe devra se refinancer selon un calendrier que le groupe maîtrise grâce à la prévisibilité des flux de trésorerie d'exploitation et d'investissement. Le groupe n'anticipe à ce jour aucune difficulté de refinancement.

(en millions d'euros)	Note	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	6 mois ou moins	6 à 12 mois	1 -2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passif financiers non dérivés								
Emprunts Financiers	3.21	3 264,3	4 094,0	319,1	181,3	458,3	1 546,5	1 588,8
Avances de l'Etat et collectivités	3.21	17,3	17,3	17,3				
Dépôts, cautionnements et autres dettes financières	3.21	24,8	24,8	24,8				
Dettes fournisseurs	3.22	184,1	184,1	184,1				
Autres dettes courantes	3.22	0,4	0,4	0,4				
Passif financiers dérivés								
Instruments dérivés de taux d'intérêts	3.21	0,0	0,0					
Total des flux		4 320,6	545,7	181,3	458,3	1 546,5	1 588,8	

3.25 Transactions avec les parties liées

Aucune transaction commerciale n'a eu lieu entre le groupe Sanef et son actionnaire, HIT, ni avec les actionnaires de cette société. Cependant, Sanef a eu au cours de l'exercice un compte courant créditeur avec sa maison-mère HIT remboursé au 31 décembre 2014. Il a ainsi généré une charge financière de 17 milliers d'euros à titre d'intérêts financiers.

Aucune autre information n'est donnée au titre des transactions conclues entre les parties liées dans la mesure où ces transactions ont été jugées non significatives au regard de la norme IAS24.

Les sociétés mises en équivalences sont présentées dans la note 3.1.

Au 31 décembre 2014, le groupe a une créance totale de 54,7 millions d'euros avec la société Alis (52,3 millions d'euros au 31 décembre 2013): le montant du prêt accordé par le groupe à la société Alis s'élève, intérêts capitalisés compris, à 44,4 millions dont 3,1 millions d'euros de TVA (42,1 millions d'euros au 31 décembre 2013) au taux d'intérêt de 6%. Le groupe a également une avance actionnaire de 7,8 millions d'euros au taux d'intérêt de 7% (7,4 millions d'euros au 31 décembre 2013) ainsi que des créances d'exploitation pour 1,8 millions d'euros hors taxe, soit 2,5 millions TTC au 31 décembre 2014 (contre 1,9 millions d'euros HT et 2,6 millions d'euros TTC au 31 décembre 2013) remboursable par montant fixe de 176,4 milliers d'euros par an jusqu'en 2028.

Au 31 décembre 2014, le groupe Sanef a une créance de 20,4 millions d'euros auprès de la société A'Lienor (19,4 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Le tableau ci-dessous présente pour l'année les montants comptabilisés en charge des rémunérations et avantages assimilés accordés par Sanef et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui ont été au cours de l'année 2014 ou qui sont à la clôture membre du Comité Exécutif ou du conseil d'administration du groupe.

(en millions d'euros)	2014	2013
Rémunérations	2,6	3,2
Charges sociales patronales	1,2	1,4
Avantages postérieurs à l'emploi	0,2	0,2
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions (*)	-	-

(*) charge de l'année constatée conformément à la norme IFRS 2 « Paiements fondé sur des actions » - cf note 2.15.

Le total de ces charges de personnel s'élève à 4,0 millions d'euros en 2014 (4,8 millions d'euros en 2013).

Au cours de l'exercice 2014 un montant de 416 milliers d'euros a été alloué au titre des jetons de présence (244 milliers d'euros pour l'exercice 2013).

3.26 Agrégats financiers

Les agrégats financiers sont présentés par contribution des secteurs aux états financiers consolidés du groupe Sanef.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Sanef	Sapn	Sociétés d'exploitation des sociétés concessionnaires	Sous-total: sociétés concessionnaires	Autres	GROUPE SANEF
C.A. hors construction	1 135 065	375 253	7 533	1 517 851	85 564	1 603 415
EBITDA	796 998	274 981	1 629	1 073 608	14 621	1 088 229
Marge d'EBITDA (en %)	70,2%	73,3%	21,6%	70,7%	17,1%	67,9%
Résultat opérationnel	563 760	167 180	1 269	732 209	(12 103)	720 106

Les sociétés d'exploitation pris en compte en 2014 sont SEA14 et Sanef Aquitaine.

L'EBITDA correspond au résultat opérationnel avant amortissements et provisions.

Le résultat opérationnel des autres activités est fortement impacté par le passage en perte des badges (22 millions d'euros) de la société eurotoll liés à l'abandon de l'Ecotaxe (voir note 3.14).

3.27 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le Gouvernement français a décidé de mettre en place un groupe de travail parlementaire pour travailler sur deux scénarios de réforme, à savoir une renégociation ou une résiliation au 1er janvier 2017 des contrats,

Le premier ministre français a annoncé le mardi 27 janvier 2015 un gel des tarifs autoroutiers qui devaient augmenter contractuellement le 1er février 2015, afin de laisser au groupe de travail parlementaire le temps d'examiner les discussions en cours entre l'Etat et les concessionnaires autoroutiers.